Conseil municipal du 23 juin 2015

PROCES VERBAL

Présidence : Monsieur Olivier DELAPORTE, Maire

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs, Pierre SOUDRY, Sylvie d'ESTEVE, Mme NAPOLY, Jean-Christian SCHNELL, Laurence AUGERE, Jean-Claude TEYSSIER, Sophie TRINIAC, Hervé BRILLANT, Laurence SEGUY, Daniel TURCK *(Maires-adjoints),* Jacques FRANQUET, Bernadette GRELU, Valérie LABORDE, Patrice FORGET (à partir du point 8), Birgit DOMINICI, Geneviève SALSAT, Anne-Sophie MARADEIX, Georges LEFEBURE, Benoit VIGNES (jusqu'au point 26), Laurent BOUMENDIL, Carmen OJEDA-COLLET, Gwenaëlle VELOU, Fabrice VIEILLE, Fleur McGREGOR, Jean-François BARATON, Stéphane DASSE, Frédérique VIAL, Olivier BLANCHARD, Monique FERNEZ *(Conseillers municipaux).*

Absents et excusés : M. BISDORFF, Agnès THEARD (Maires-adjoints), Patrice FORGET (jusqu'au point 7), Benoit VIGNES à partir du point 27), Olivier LEVASSEUR, Marie-Pierre DELAIGUE, Stéphane MICHEL (*conseillers municipaux*).

Procurations :

M. BISDORFF	à	M. SOUDRY
Mme THEARD	à	M. DELAPORTE
M. FORGET	à	Mme d'ESTEVE (jusqu'au point 7)
M. VIGNES	à	Mme TRINIAC (à partir du point 27)
M. LEVASSEUR	à	Mme NAPOLY
Mme DELAIGUE	à	M. BLANCHARD
M. MICHEL	à	Mme FERNEZ

Secrétaire de séance : Mme Bernadette GRELU (*Conseillère municipale*)

Monsieur le Maire
Avant de commencer la partie officielle du conseil, je voudrais quand même vous faire part, vous le savez d'ailleurs, vous avez reçu un mail en ce sens, mais je voulais vous faire part quand même, ici même dans ce cadre plus solennel, d'une triste nouvelle, celle du décès tragique du fils d'un de nos agents municipaux, Smaïl KHOUDOUR. Vous connaissez Smaïl KHOUDOUR, pour un certain nombre, c'est un agent, c'est un serrurier qui est membre de nos services depuis plus d'une vingtaine d'années, quelqu'un qui est extrêmement estimé, qui est attentif aux autres, extrêmement dévoué, extrêmement professionnel. Son fils, un jeune de 19 ans, comme tous les jeunes, qui faisait de la moto, a eu malheureusement, circonstance tragique, un accident mortel. Donc, il est décédé il y a quelques jours et j'ai transmis avec quelques-uns d'entre nous nos condoléances à Smaïl, à son épouse et à sa famille, en associant, bien entendu, l'ensemble des membres du Conseil.
Voilà, ce que je voulais vous dire, bien triste nouvelle. Smaïl a été très entouré par les services techniques qui est sa famille, la grande famille de la Mairie aussi. Beaucoup de gens étaient présents, beaucoup de lycéens du lycée Corneille étaient présents devant le domicile des parents, le soir même. Donc c'est une grande manifestation de solidarité et de soutien qui a eu lieu, mais néanmoins, le deuil est là et la souffrance de la famille aussi bien présente. Voilà ce que je voulais vous dire pour commencer.

Alors, sans plus attendre, nous allons procéder à l'ouverture de cette séance. Nous devons procéder à l'élection d'un secrétaire de séance, un ou une évidemment. Bernadette, tu es candidate ? Merci. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Mais elle est candidate, elle a levé le doigt. Ce n'est pas moi qui la désigne d'office. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Non, il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstention ?

Bernadette GRELU est donc désignée secrétaire de séance. Merci Bernadette.

On n'a pas fait l'appel, je suis désolé. Alors, vas-y Sylvie.

Madame d'ESTEVE

Monsieur DELAPORTE, Monsieur SOUDRY, Madame d'ESTEVE présente, Madame NAPOLY, Monsieur SCHNELL, Madame AUGERE, Monsieur TEYSSIER, Madame TRINIAC, Monsieur BRILLANT, Madame SEGUY, Monsieur BISDORFF : procuration à Monsieur SOUDRY, Madame THEARD : procuration à Monsieur DELAPORTE, Monsieur TURCK, Monsieur FRANQUET, Madame GRELU, Madame LABORDE, Monsieur FORGET : procuration à Madame d'ESTEVE, Madame DOMINICI, Madame SALSAT, Madame MARADEIX, Monsieur LEFEBURE, Monsieur VIGNES, Monsieur BOUMENDIL, Monsieur LEVASSEUR : procuration à Madame NAPOLY, Madame OJEDA-COLLET, Madame VELOU, Monsieur VIEILLE, Madame McGREGOR, Monsieur BARATON, Monsieur DASSÉ, Madame VIAL, Madame DELAIGUE : procuration à Monsieur BLANCHARD, Madame FERNEZ et Monsieur MICHEL : procuration à Madame FERNEZ.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2015

Monsieur le Maire
Bien, merci Sylvie. Alors, premier point de l'ordre du jour donc, nous passons à l'approbation du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 24 mars, est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Monsieur DASSÉ.

Monsieur DASSÉ
Oui, avant même d'entamer l'approbation du dernier compte-rendu, je souhaitais, Monsieur le Maire, attirer votre attention sur deux points.

Le premier, dans le cadre des dispositions de l'article 5 du règlement intérieur de notre Conseil municipal, notre groupe vous a adressé cinq questions écrites. Nous souhaiterions savoir à quel moment de la séance les réponses à ces questions vont être apportées, sachant que nous ne souhaitons pas que ces réponses soient apportées en questions diverses en toute fin de séance. Ces questions nous semblent importantes et c'est la raison pour laquelle nous vous les avons posées dans le cadre des dispositions de cet article.

Deuxième point, celui-là relatif au nombre de séances de notre Conseil. Actuellement, nous sommes sur une tendance qui est de quatre séances par an, c'est-à-dire, le minimum imposé par le Code Général des Collectivités Territoriales, ce qui se traduit par une situation où les ordres du jour de chacune de ces séances sont très fournis. Nous ne consacrons peut-être pas tout le temps nécessaire à leur examen et, quelque part, cela ne renforce pas notre démocratie locale. Nous souhaiterions savoir s'il ne serait pas possible d'organiser un plus grand nombre de séances du Conseil municipal dans l'année.

Voici les deux points sur lesquels je souhaitais attirer votre attention.

Monsieur le Maire
Oui, je vais répondre à ces deux points là maintenant. Je vais prendre dans l'ordre inverse.
Concernant le nombre de Conseils municipaux, j'ai fait un relevé précis du nombre de Conseils municipaux par an. On est remonté en 2002, et figurez-vous que la moyenne, c'est d'une année sur l'autre, est de six Conseils municipaux par an, pas quatre. Je ne sais pas où vous êtes allé chercher ce chiffre-là. 2014, six Conseils municipaux. Non, mais vous allez dire oui ou non, mais je vais vous le dire. Attendez.

Monsieur BARATON
(sans micro)

Monsieur le Maire
Non, Monsieur BARATON. Réfléchissez un tout petit peu, laissez moi aller jusqu'au bout de ma phrase, si vous permettez, si vous me faites l'honneur d'écouter ma réponse. Monsieur BARATON, laissez répondre s'il vous plaît. 2013 : cinq Conseils municipaux. 2012 : cinq. 2011 : cinq. 2010 : six, 2009 : cinq. 2008 : sept. 2007 : cinq, six, etc. Je ne vais pas faire ma litanie, six en 2005, sept en 2004, six en… On a en moyenne six, plus de six Conseils municipaux par an. Alors, je sais que Monsieur BARATON, chaque année, fait un beau courrier au Sous-Préfet ou au Préfet, c'est toujours le même courrier parce que j'ai la réponse du Sous-Préfet, et le Sous-Préfet à chaque fois dit : « Mais non Monsieur BARATON, c'est parfaitement régulier ». D'abord, les quatre sont amplement… Je peux vous le lire, Monsieur BARATON. J'ai les courriers sous les yeux. Je peux vous le lire.

Non, chaque année c'est pareil. Vous l'avez fait en 2014. Il y a eu une réponse en 2014, il y a eu une réponse en 2013, et nous avons sollicité le… Non, Monsieur BARATON, laissez la réponse, après vous interviendrez. Je ferai ce que j'ai envie de faire, pas ce que vous voulez faire.

En 2015, nous avons posé la question, même réponse du Préfet. Et cette réponse, c'est de dire que la régularité des séances du Conseil est totalement respectée à La Celle Saint-Cloud, qu'il n'y a aucun problème de cette nature et qu'il ne sait pas où est le problème, voilà. Et en plus, six séances de Conseil, cela nous paraît très bien, cela fait, je dirais à peu près deux à trois au premier trimestre, au dernier trimestre de l'année, un ou deux ou trois au deuxième…, et voilà on arrive à une séquence. Il ne faut pas oublier que l'année est coupée par deux mois de vacances : juillet et août. En juillet et août, il est très difficile de faire une séance. D'ailleurs, nous travaillons en réalité sur dix mois. Nous pouvons tenir des séances du Conseil pendant dix mois. Eh bien, dix mois, cela fait deux à trois conseils par période de cinq mois, cela fait une moyenne d'un Conseil tous les deux mois et demi, et c'est tout à fait raisonnable. De toute façon, il est inutile de tenir des Conseils uniquement pour faire de la polémique. Cela n'a pas d'intérêt, cela n'intéresse pas les Cellois. Nous vous réunissons

quand il y a des sujets à présenter sur lesquels vous devez voter. Cela, c'était le premier point.

En ce qui concerne vos questions Monsieur DASSÉ, d'ailleurs on a eu un premier courrier, signé de Monsieur BARATON le 12 juin, au nom de La Celle qu'on aime, et puis ensuite le 18 juin, vous avez envoyez un mail à l'ensemble des membres du Conseil, Monsieur DASSÉ, qui confirmait la demande de Monsieur BARATON, j'imagine, ou la première demande qui reprenait les mêmes questions. Vous avez envoyé cinq questions écrites. Nous allons répondre dans la précision la plus totale à chacune de vos questions à la fin de la partie consacrée aux délibérations du Conseil municipal, quand on aura passé l'ordre du jour prioritaire qui est celui que je présente à cette assemblée, et nous passerons en revue chacune des questions. Je la relirai, l'intervenant répondra au nom de la Mairie en reprenant chacune des questions. Il n'y a pas de souci de quelque nature que ce soit.

Ce qui m'amène quand même peut être à faire un point de situation sur la façon de se comporter dans les services municipaux. Je m'excuse, mais de temps en temps, un rappel au règlement n'est pas inutile. Je voudrais quand même dire, je ne citerai pas de nom d'ailleurs, cela serait mal venu et puis je ne veux pas en rajouter, cela ne sert à rien, mais des personnes, une personne, en fait, identifiée, est intervenue dans les services municipaux à deux reprises, au service informatique d'abord, et puis un autre jour au service des marchés publics, à la Direction des affaires économiques, pour demander des réponses à ses questions. Ce n'est pas comme ça que cela se passe. La personne qui est intervenue est intervenue d'une manière irrégulière. Je voudrais vous donner l'exemple du service informatique parce que c'est un point que je ne veux pas que vous le preniez en mal, mais je pense qu'il faut le prendre en bien pour le bon fonctionnement de nos services publics.

J'ai eu un rapport administratif qui m'a été remis par le service, qui informait qu'une personne s'était présentée à l'étage du service informatique. Je lis exactement ce qu'il dit : « Après avoir interrogé une personne des affaires culturelles, cette personne - dont je ne citerai pas le nom - est entrée au service informatique en se présentant au stagiaire du service informatique comme élu, mais sans donner son nom ». Je ne sais pas si elle avait des lunettes noires, un chapeau, je ne sais pas, ce n'est pas dit. « Cette personne a posé des questions pour savoir à quoi servaient les pièces fermées du couloir et a demandé à voir par la vitre, l'ordinateur de visualisation pour la vidéo-protection ».

Tout cela, c'est un petit peu du pied nickelé, mais en plus, ce n'est pas très sérieux. Je voudrais quand même dire que les services informatiques, le service de la vidéo-protection, c'est un service sécurisé. C'est un service qui est protégé par la loi. Il faut être habilité pour rentrer au service informatique, celui de la vidéo-protection. Par conséquent, il ne faut pas agir comme ça. Ce n'est pas bien. Ce n'est pas régulier. C'est une pression qui n'est pas acceptable vis-à-vis des services, et je voudrais vous rappeler quels sont les droits de chacun des élus. Ils sont clairs.

D'abord, le principe, c'est que tout membre du Conseil municipal a le droit, dans le cadre de sa fonction d'élu, à être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération. C'est l'article L2122-13 du Code Général des Collectivités Territoriales et il est absolument intangible. Chacun a le droit, mais le droit, tout droit s'exerce dans le cadre de ce qui est autorisé et réglementé.

En matière de marchés publics, si la délibération concerne – c'est l'article 2121-12 du CGCT-, si la délibération concerne des marchés publics, cela renvoie au cas de la personne qui s'est adressée au service des marchés publics, le projet de contrat de marché peut, à sa demande, être consulté à la Mairie, mais pour l'application de cet article durant les cinq jours, les Conseillers municipaux peuvent consulter les dossiers en en faisant la demande auprès de la Direction Générale des Services. Et le même article poursuit en disant : « Pour toutes questions, qu'elles concernent les marchés publics, les finances, l'informatique, la vidéo-protection ou autres, toute demande d'informations complémentaires ou intervention d'un membre du Conseil municipal auprès de l'Administration communale, la demande devra

être adressée au Maire ou à l'adjoint délégué et *a fortiori* d'ailleurs, par délégation, au Directeur Général des Services », voilà.

Pardon de vous rappeler cette règle. J'en profite puisqu'on est dans les rappels au règlement, je crois que c'est très important. Posez la question au Directeur Général des Services, à son adjoint, à un de ses adjoints, disant : « Je souhaite une réponse sur tel sujet », eh bien, cela se fera très naturellement. Mais ce qui n'est pas bien, c'est d'aller dans les services, demander à un agent quel qu'il soit de lui répondre à ces questions, voilà. C'est contraire au règlement et c'est contraire au Code Général des Collectivités Locales, et pardonnez-moi de dire que dans le cadre de la vidéo-protection, c'est contraire à la loi. C'est une atteinte à quelque chose qui est protégé par la loi et qui peut être susceptible de poursuites. Voilà. Je voulais vous le dire. Monsieur BARATON a une question.

Monsieur BARATON
Monsieur le Maire, vous avez le chic pour dire des choses et.... allez jusqu'au bout. Je ne suis jamais allé au service économique demander quoi que ce soit. À la suite de l'appel d'offres qu'il y a eu mercredi matin où il y avait la répression des fraudes, je me suis permis de demander à la responsable du service économique si je pouvais avoir communication de la liste des entreprises concernant le marché Berthet, et elle m'a dit : « Oui, pas de problème, je vous le mettrai dans votre casier », point barre. Cela s'est passé dans la salle des commissions. Il y avait la répression des fraudes qui peut en témoigner si vous le voulez.

Donc, il ne faut pas laisser dire n'importe quoi. L'informatique effectivement, puisque c'était tellement sécurisé, en même temps ça me permet aussi de temps en temps de dire bonjour au personnel, c'est vrai, j'ai vu la salle. C'est vrai que pour l'instant, on y rentre un peu comme dans un moulin, mais je pense qu'après, ça sera sécurisé. Mais je ne vous permets pas de dire, sur l'histoire, je n'ai rien demandé à un service, et ça, je vous en donne ma parole, ça s'est passé avec la répression des fraudes et la responsable du service, voilà, et j'ai simplement demandé si je pouvais avoir communication. La preuve, c'est qu'on me l'a fait passer.

Monsieur le Maire
Alors, on ne va pas entrer dans un débat qui n'aurait aucun intérêt, mais ce que je me suis laissé dire, c'est que vous avez demandé à avoir une réponse directement par l'agent. Oui, d'accord, je ne sais pas. Et ce que je veux rajouter, oui, mais je m'en doutais bien, on ne va pas rentrer dans un débat, cela n'a pas d'intérêt.

À cette question, vous avez eu une réponse. D'ailleurs, je crois que c'est sous la signature de Pierre SOUDRY, Premier Adjoint, que la réponse vous a été donnée. Mais vous voyez, l'important, c'est quand même de signaler votre passage et ne pas… comment dirais-je… Posez la question à la Direction Générale du Service, nous répondons. Et la règle, c'est le Code Général des Collectivités Territoriales. Voilà, je voulais faire ce point-là.

Sur le procès-verbal de la séance… Oui, Monsieur BLANCHARD.

Monsieur BLANCHARD
Sur le rythme des Conseils, une seule remarque, vous avez raison sur la forme bien évidemment, mais vous savez bien que sur le fond, quand il y a cinq conseils dans une année, ça veut dire trois à l'automne et entre janvier et septembre, il n'y en a que deux. Et là, il y a une cassure de rythme qui n'est pas bonne. Tout le monde pourrait en convenir ici, on en arrive à des ordres du jour comme celui d'aujourd'hui où c'est une longue litanie et il n'y a effectivement pas de sujet majeur aujourd'hui, mais il serait beaucoup plus cohérent d'avoir trois conseils sur le premier semestre, ce serait beaucoup plus logique.

Monsieur le Maire
Monsieur BLANCHARD, écoutez. Là encore, on va essayer, je vous dis, la moyenne étant de six séances du conseil, c'est un chiffre arithmétique. Si on peut tendre à trois au premier semestre et trois au second semestre, pourquoi pas. Enfin, je veux dire c'est peut-être effectivement un bon rythme qu'on pourrait essayer de respecter. Autre question ou intervention ? Monsieur BARATON.

Monsieur BARATON
Monsieur le Maire, notre groupe va s'abstenir et après le vote, j'expliquerai les raisons de notre abstention.

Monsieur le Maire
Comme vous voulez. Donc, nous allons voter. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? Deux ? Trois ? Ce compte-rendu est donc approuvé.
Alors, vous voulez intervenir ?

Monsieur BARATON
Oui Monsieur le Maire. Je vais lire pour éviter qu'il n'y ait pas un mot qui dépasse.

Au dernier conseil, concernant le marché Berthet, je vous avais dit qu'on lançait un marché en sachant pertinemment qui serait retenu. Et vous vous êtes permis de dire, je cite : « *C'est presque calomniateur ce que vous dites. Vous laissez supposer que les marchés sont passés de manière irrégulière, je ne peux laisser passer, je suis désolé. Mon éthique personnelle, et aucun d'ailleurs ne peut accepter de chose pareille. Si vous voulez accuser, dites-le de façon honnête jusqu'au bout, dites vos sources ».*

Bon, je vais vous donner mes sources maintenant. Pour rappel, le marché a été lancé le 9 avril 2015. Pour le lot 1, six entreprises ont retiré un dossier, une seule a rendu son offre. Les services techniques avaient estimé le lot à 825 000 euros hors taxes, l'offre de revient est de 820 000 euros. Quelle précision. Les explications sont les suivantes.

Le 17 janvier 2015, en Mairie, une réunion a eu lieu sous la présidence du Maire-adjoint du secteur, du Maire-adjoint de quartier, de la Directrice des services techniques, des représentants des résidences de l'Étang-Sec, de la résidence ex-Gériatrie et de la résidence Lamartine.

Le même jour, à 19 heures 08 puis à 19 heures 46, le représentant d'une résidence a envoyé par courriel le compte-rendu de cette réunion, un compte-rendu en onze points. Je vais simplement vous lire le point 9. Il est dit, je cite : « Nous avons pris acte que vous auriez recours au marché à procédure adaptée comme vous y autorise la loi MOP, le Code des marchés publics, article 26, qu'il ne serait pas nécessairement retenu le moins-disant, mais le mieux-disant au sens de la directive européenne, enfin que les tractations se feraient avec l'entreprise EUROVIA ».

Le lendemain, samedi 19 janvier 2015 à 11 heures 08, un courriel de réponse du Maire-adjoint du secteur est parti de la Mairie. Il est notamment indiqué ceci, je cite : « Je note par ailleurs vos remarques sur les points 7, 8 ,9 et 10 et vous en remercie ». Donc, il y avait quand même un faisceau pour le moins d'ambigüité sur ce marché, voilà.

Monsieur le Maire
Alors, c'était extraordinaire, on est en train d'entrer dans ce Conseil municipal dans des espèces d'insinuations absolument intolérables. Je vais demander à Jean-Christian SCHNELL, parce que je n'étais pas à cette réunion, de rétablir la vérité, mais c'est à la limite inacceptable. Si vous avez des reproches, des griefs à nous faire, aller devant les tribunaux, Monsieur BARATON. Soyez clair, jusqu'au bout. Allez Jean-Christian, tu peux répondre ?

Monsieur SCHNELL
J'ai eu effectivement beaucoup de discussions avec le Président de la copropriété Lamartine, je pense que c'est à cette personne que vous faites allusion, et on a eu de longues réunions pour faire avancer le projet Lamartine, et effectivement je me rappelle très bien une réunion où il y avait onze… Je ne me rappelle plus les détails exacts, mais il y avait douze - treize points, et le principe de discussion que j'avais avec ce responsable de copropriété, c'était de répondre au fur et à mesure sur les points. Je n'ai aucun souvenir avec lui d'avoir parlé de l'entreprise, puisque je ne vois pas de quoi il s'agit, voilà. Je ne sais pas de quoi il s'agit. Et dans ma réponse, ce que je cite, vous le citez, je ne vois pas non plus le mot EUROVIA apparaître. Je ne sais pas de quoi il s'agit.

Monsieur le Maire
Donc, il y a un mot de trop quelque part, Monsieur BARATON. Faites attention, quand on insinue des choses, il y a un problème. Ou on dit la vérité et on est capable d'aller devant le juge avec des preuves, ou alors on ne dit pas ce qui reflète une insinuation. Mais on n'insinue pas. Parce que là, si vous voulez, quand vous dites, quand vous faites parler un tiers, en disant « Ce Monsieur a dit le jour même avant le choix des marchés », quand vous faites parler un tiers, c'est une interprétation, c'est votre interprétation, mais ce n'est pas un fait que vous évoquez. Alors, Jean-Christian, tu confirmes que le mot EUROVIA n'a évidemment pas été cité. Je ne vois pas en l'honneur de quoi.

Monsieur SCHNELL
A la réunion que j'ai eue avec les riverains de la place Berthet, je n'ai jamais prononcé le mot d'EUROVIA et je me rappelle très bien la discussion sur le prix avec ce Monsieur qui me parlait de 2 millions. Je me rappelle qu'on a discuté là-dessus. Je ne me rappelle pas avoir discuté sur une entreprise particulière. On a discuté sur le prix de 2 millions qui me paraissait trop élevé, c'est tout.

Monsieur le Maire
Bien, on ne va pas y passer la soirée. Alors, allez-y Monsieur BARATON.

Monsieur BARATON
Non, je n'ai jamais dit que c'était Monsieur SCHNELL qui l'avait dit, voilà. Non, mais attendez.

Monsieur le Maire
Moi, j'y perds mon latin. Qui l'a dit alors ? Ce n'est pas le Maire, il n'était pas là. Ce n'est pas Monsieur SCHNELL, il était là, mais ce n'est pas lui. C'est qui alors ?

Monsieur BARATON
On en reparlera tout à l'heure.

Monsieur le Maire
Non, mais dites les choses clairement.

Monsieur BARATON
J'ai cité un certain nombre de gens qui étaient à la réunion, et il y a…

Monsieur le Maire
Écoutez, dites les choses jusqu'au bout.

Monsieur BARATON
Monsieur le Maire, il y a quand même une chose quand même un peu surprenante. Quand vous dites quelque chose, c'est la Bible. Quand je dis quelque chose, c'est un mensonge. Il faudra peut-être aussi de temps en temps écouter. Je dis que ce marché, quand je vous avais dit que je savais qui serait retenu. Et du reste, il y a six grosses entreprises qui ont

cherché un dossier et il n'y en a qu'une qui l'a rendu, EUROVIA exactement au chiffrage des services techniques. Il y a quand même un faisceau…

Monsieur le Maire
Un faisceau d'indices, c'est quoi ? C'est des éléments de preuve pour soutenir la thèse selon laquelle les élus de La Celle Saint-Cloud sont en quelque sorte corrompus. C'est cela que vous voulez dire ? Mais si, les mots ont un sens. C'est cela que vous voulez dire.

Monsieur BARATON
Je dis qu'il y a un doute sur ce marché-là.

Monsieur le Maire
Vous avez dit un faisceau d'indices.

Monsieur BARATON
Il y a un faisceau d'indices Monsieur le Maire. Quand vous avez une telle précision entre l'estimation des services de la ville et l'estimation de…
Attendez, vous voulez que je vous donne d'autres marchés ? Non, mais… On en parlera, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire
On en reparlera, non, c'est ici en débat qu'on peut dire ces choses-là. Moi, je dis que c'est très grave de porter des jugements. C'est très grave. Vous portez des jugements qui sont tout-à-fait scandaleux. La notion de faisceau d'indices, je ne sais pas si vous savez ce que cela veut dire. Un faisceau d'indices, ce sont des éléments qui sont retenus par le juge pour confirmer sa décision. Donc, un faisceau d'indices, ce n'est pas des éléments comme cela évanescents. C'est une réalité, ce sont des éléments de preuve pour dire que quelqu'un est dans l'illégalité. C'est ce que vous êtes en train de dire. Je trouve cela parfaitement scandaleux. C'est votre manière d'ailleurs de vous exprimer dans la tribune de l'opposition, toujours dire… On pourrait reprendre vos interventions à chaque fois, laisser insinuer, laisser supputer que les élus sont corrompus d'une manière ou d'une autre. C'est scandaleux. Non, mais je vous dis les choses comme je les pense, Monsieur BARATON, c'est scandaleux. Scandaleux. Je trouve cela inadmissible. Si vous avez du courage, allez devant les tribunaux. Poursuivez votre logique. Mais moi, je ne peux pas accepter que des élus de mon équipe soient mis en cause de cette manière-là. Je trouve cela totalement inacceptable.

Allez, on va passez à une autre… Terminé, mais on ne va pas y passer la soirée. C'est fini après.

Monsieur BARATON
Je vous renvoie le compliment, Monsieur le Maire, si vous avez du courage, attaquez-moi au tribunal.

Monsieur le Maire
On marche sur la tête. Enfin, tout cela est d'une stupidité absolue. Stupidité absolue. Maintenant ça va, écrivez ce que vous voulez, mais c'est grave de dire des choses pareilles.

On va passer au conseil parce que quoi qu'on en dise, quoi que vous en ayez dit, on a des sujets sérieux, notamment les comptes de l'année 2014. Je pense que cela mérite qu'on y passe un peu plus de temps.

INTERCOMMUNALITÉ

2. ÉLECTION DES REPRESENTANTS DE LA CELLE SAINT-CLOUD AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE SEINE (CCCS) POUR LIQUIDATION

Alors, nous allons commencer par la première délibération qui concerne l'élection des représentants de La Celle Saint-Cloud au Conseil de la Communauté de Communes des Coteaux de Seine parce qu'il faut la reconstituer, un instant de raison. Pierre va nous expliquer tout cela, merci. Pierre.

Monsieur SOUDRY
Il s'agit de reconstituer de façon éphémère la Communauté des Coteaux de Seine puisque cette Communauté a pris fin, mais elle n'a pas été liquidée. Donc, il y a de l'argent qui reste bloqué auprès du Trésor public, et qu'il faut maintenant répartir entre les communes membres, voilà. Donc, il faut faire cette liquidation et, pour procéder à cette liquidation, il faut reconstituer de façon très temporaire la Communauté.

Comme il y a eu des élections depuis, comme les anciens membres n'en sont plus, on va demander donc de réélire quinze membres. Au début, on pensait qu'il fallait quinze membres et quinze suppléants. Quinze membres suffiront. Donc, nous allons vous proposer, comme on l'a évoqué lors de la Commission des affaires générales, une liste qui reprend douze membres de la majorité et un membre de chaque groupe d'opposition qui sont les membres qui nous ont été signalés, et puis je crois que formellement, il faut voter avec cette liste, mais nous proposons donc rapidement de reconstituer ce Conseil qui aura sans doute une ou deux réunions en septembre pour procéder à cette liquidation.

Monsieur le Maire
Merci Pierre. Donc, on distribue la liste des candidats. Oui, Monsieur BARATON ?

Monsieur BARATON
Sans micro – Inaudible

Monsieur le Maire
Oui, mais Monsieur BARATON, je vais vous expliquer une chose que vous n'avez peut-être pas encore bien… Je reconnais que c'est difficile. Il y a deux temps. Il y a un premier temps, c'est l'arrêté de fin de compétence comme Pierre vous l'a expliqué, et cet arrêté de fin de compétence, il a été pris par le Préfet en juillet 2013, donc la compétence de la CCCS s'est interrompue en janvier 2014, mais il faut ensuite procéder à la dissolution et à la liquidation de l'actif et du passif, et le deuxième temps, il faut un arrêté de dissolution et de répartition de l'actif et du passif. C'est pour cela que nous sommes réunis. D'ailleurs, la CCCS n'a pas disparu, nous ne reconstituons pas la CCCS. Nous redésignons des représentants à la CCCS. Voilà, ce qu'on va faire.

Monsieur BARATON
Monsieur le Maire, en juin 2014, on s'est bien réuni, je ne dis pas d'ânerie quand même. On s'est bien réuni pour dissoudre. Cela ne me gêne pas d'y retourner, ce n'est pas le problème, mais c'est quand même surprenant que quelque chose qui a été dissout, on soit obligé de le redissoudre, voilà. Si, Monsieur le Maire, mais cela ne me gêne pas.

Monsieur le Maire
Bien, nous allons voter. Alors, on va demander à Nolwenn de passer. Il faut un secrétaire de séance. Bernadette, est-ce qu'il faut un secrétaire ? Yves.

Monsieur SENNEVILLE

Le secrétaire de séance, c'est…

Monsieur le Maire
C'est Bernadette ?

Monsieur SENNEVILLE
Oui. Et il faut les deux plus jeunes.

Monsieur le Maire
Les deux plus jeunes. Alors, les deux plus jeunes, Fleur et Fabrice.
Oui, Monsieur BLANCHARD

Monsieur BLANCHARD
Vous me permettrez quand même un petit commentaire. Il faut du formalisme pour une intercommunalité qui n'était que de pure forme et de façade, qui ne contenait pratiquement pas de projet. Tout le monde en riait à la fin au moment de la dissolution. C'est encore un peu comme une symphonie de Beethoven, cela n'en finit pas, vous savez.

Monsieur le Maire
Monsieur BLANCHARD, c'est pour cela que personne ici ne se plaint de la fin de la CCCS. Je vous rappelle que maintenant nous sommes dans VGP, et que les choses se passent avec une ampleur tout autre. Alors, nous allons voter. Sylvie, tu as la liste de ceux pour qui l'on vote.

Madame d'ESTEVE
Oui. Alors si je peux avoir l'urne ?

Alors, l'urne pour Monsieur DELAPORTE. Monsieur DELAPORTE, il n'avait pas de pouvoir ? Si, il avait un pouvoir Monsieur DELAPORTE, voilà. Pierre SOUDRY, me semble-t-il aussi, avait un pouvoir, voilà. Moi aussi, j'avais un pouvoir, voilà. Madame NAPOLY aussi avait un pouvoir, voilà. Monsieur SCHNELL Jean-Christian, voilà. Laurence AUGERE. Jean-Claude TEYSSIER, de l'autre côté, voilà. Sophie TRINIAC est à côté. Hervé BRILLANT qui est de ce côté-ci. A côté, vous avez Madame SEGUY. Alors, Monsieur BISDORFF, c'est fait puisque Monsieur SOUDRY a donné. Pour Madame THEARD, Monsieur DELAPORTE a donné. Monsieur TURCK à gauche. Monsieur FRANQUET à côté. Madame GRELU aussi à côté. Madame LABORDE. Pour Monsieur FORGET, j'ai donné, donc j'ai voté. Madame DOMINICI. A côté, Madame SALSAT. Madame MARADEIX. Monsieur LEFEBURE. A la suite, Monsieur VIGNES. A la suite, Monsieur BOUMENDIL. Pour Monsieur LEVASSEUR, Madame NAPOLY a voté. Madame OJEDA-COLLET à côté, voilà. Carrément de l'autre côté pour Madame VELOU. Monsieur VIEILLE. Madame McGREGOR. Monsieur BARATON. Monsieur DASSÉ. Madame VIAL. Monsieur BLANCHARD va donner le vote pour Madame DELAIGUE, et son vote aussi. Et Madame FERNEZ va donner son vote et celui de Monsieur MICHEL, voilà.

Monsieur le Maire
Philippe, vous le mettez sur la table devant. Donc, Fleur et Fabrice, on va vous demander de dépouiller.

Madame d'ESTEVE
Vous comptez le nombre de bulletins ?

Fleur Mc GREGOR et Fabrice VIEILLE procèdent au dépouillement.

Monsieur le Maire
Alors, le total c'est donc 34… et 1 non, 1 rayé, 1 nul.
Bien, cette liste est donc élue pour la future… Est-ce qu'on a une date pour cette prochaine réunion Pierre ?

Monsieur SOUDRY
Je n'ai pas de date.

Monsieur le Maire
On n'a pas de date encore. Bon, merci Fleur, merci Fabrice.

Alors au moment où on va donc commencer les délibérations en tant que telles, je voudrais vous dire que vous avez sur table des projets de délibération qui se substituent aux délibérations que vous avez reçues dans votre dossier concernant notamment le voyage à Beckum. Il y aura peut-être encore des changements d'ailleurs en fonction de candidats qui peuvent se manifester encore aujourd'hui.

L'engagement de la ville de La Celle Saint-Cloud dans le schéma directeur d'accessibilité, il y a un agenda programmé sur lequel on a donc une délibération qui se substitue, et puis il y a une délibération qui vous est proposée, qui concerne la création d'une agence postale communale. Alors on prendra le temps de la présenter. Pour des raisons, je dirais, de réponses et de négociations avec la Poste, il n'a pas été possible de la présenter en commission, mais compte tenu de l'intérêt général qui s'attache à cette création et de l'urgence aussi, nous vous proposons donc tout à l'heure, - Hervé la présentera- cette délibération dans le déroulement du conseil. Donc, on pourra, si vous en êtes d'accord, l'inscrire en dernier point des finances avant de passer au sujet Vie sociale et Famille.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Personne ? Je vous remercie.

Vu l'article L.5211-6-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°20 122010-0002 en date du 29 juillet 2013 constatant la fin de compétences de la communauté de communes des Coteaux de Seine au 1er janvier 2014,

Vu l'avis favorable des membres de la commission des Finances et des Affaires générales du 10 juin 2015,

Considérant l'intérêt d'élire de nouveaux représentants de la CCCS afin d'en permettre la liquidation,

Vu la liste des candidats : Olivier DELAPORTE, Pierre SOUDRY, Sylvie d'ESTEVE, Florence NAPOLY, Jean-Christian SCHNELL, Laurence AUGERE, Jean-Claude TEYSSIER, Sophie TRINIAC, Hervé BRILLANT, Laurence SEGUY, Agnès THEARD, Bernadette GRELU, Jean-François BARATON, Olivier BLANCHARD, Stéphane MICHEL.

Le Conseil municipal,
DECIDE de procéder à la désignation par vote à bulletins secrets, au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste, des représentants du conseil municipal au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux de Seine,

CONSTATE les voix obtenues par la liste des candidats :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	*35*
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	*1*
Nombre de voix obtenues par les candidats :	*34*

- *Sont donc élus pour siéger au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux de Seine :*

Olivier DELAPORTE
Pierre SOUDRY
Sylvie d'ESTEVE
Florence NAPOLY
Jean-Christian SCHNELL
Laurence AUGERE
Jean-Claude TEYSSIER
Sophie TRINIAC
Hervé BRILLANT
Laurence SEGUY
Agnès THEARD
Bernadette GRELU
Jean-François BARATON
Olivier BLANCHARD
Stéphane MICHEL

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

3. MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA BOUCLE DE LA SEINE (SIABS)

Monsieur le Maire
Alors, nous passons donc maintenant à la modification des statuts du syndicat intercommunal d'assainissement de la boucle de la Seine. C'est Jean-Christian qui a la parole.

Monsieur SCHNELL
Le Syndicat Intercommunal de l'Assainissement de la Boucle de la Seine, le SIABS, soumet à la ville pour délibération, la modification des statuts adoptés en Conseil syndical du 3 mars 2015, transformant le SIABS, de syndicat mixte en syndicat intercommunal. Cette modification statutaire est soumise pour approbation aux assemblées délibérantes des membres du SIABS. Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal d'accepter cette modification de statuts.

Alors, je précise que s'il y a modification de statuts, c'est qu'avant, c'était un syndicat mixte parce que c'était la CCCS qui nous représentait en tant qu'EPCI. Nous sommes maintenant dans ce syndicat au titre de commune, comme tous les autres membres du SIABS, donc il devient un simple syndicat intercommunal.

Monsieur le Maire
Merci, Jean-Christian. Est-ce qu'il y a des questions, des observations. Il n'y en a pas ? Des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé. Merci.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances et des Affaires générales du 10 juin 2015,

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide :

D'approuver la modification des statuts du SIABS transformant le syndicat mixte en syndicat intercommunal.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

4. OPPOSITION AU PRINCIPE DE FISCALISATION DE SA CONTRIBUTION AU SIVOM

Alors, opposition au principe de fiscalisation de la contribution au SIVOM, C'est Pierre.

Monsieur SOUDRY
Nous appartenons au SIVOM de Saint-Germain-en-Laye. C'est un SIVOM, comme son nom l'indique, à options multiples, et nous y adhérons pour la compétence de fourrière animale et fourrière automobile. Nous payons à ce SIVOM annuellement une cotisation de l'ordre de 9 500 euros, exactement 9 512 payés en 2014 et 9 961 en 2013.

Or, le SIVOM a décidé qu'au lieu d'appeler directement les participations auprès des communes, il préférait les fiscaliser, c'est-à-dire que les communes n'auraient plus directement à payer cette cotisation, mais elle serait directement appelée auprès des contribuables des communes, par indication dans la colonne syndicat, d'un taux représentant cette contribution.

Nous ne sommes pas favorables à cette solution et si une commune n'est pas favorable à cette solution de fiscalisation et veut continuer à payer directement sa contribution, il faut qu'elle prenne une délibération d'opposition au principe de fiscalisation. Or, nous nous sommes un peu opposés à ce principe. D'abord, c'est une plus grande clarté de laisser tout au niveau communal et de n'avoir qu'un taux qui regroupe l'ensemble des compétences exercées ou déléguées par la commune, et c'est pour ça que nous préférons rester.

Si on avait accepté la fiscalisation, ça aurait fait un taux dans la colonne « Syndicat » de 0,02%. Nous aurions pu baisser notre taux de taxe d'habitation de 13,11 à 13,09 et on aurait vu 0,02 dans la colonne « Syndicat ». On aurait pu apparemment faire état d'une baisse de la fiscalité locale, ce qui n'est pas le cas.

Donc, nous pensons qu'il est plus clair de continuer à payer directement notre cotisation et ainsi, celle-là d'ailleurs, ne suit pas l'évolution annuelle des bases locatives. D'ailleurs, vous voyez qu'elle était supérieure en 2013 qu'en 2014, elle a baissé, alors que si nous étions fiscalisés avec un taux fixe, elle aurait augmenté. Voilà donc, pour toutes ces raisons, nous sommes opposés au principe de cette fiscalisation. Nous vous demandons donc de voter en ce sens.

Monsieur le Maire
Merci Pierre. Monsieur BLANCHARD.

Monsieur BLANCHARD
Nous ne nous opposons pas à cette délibération, mais simplement je ne vois pas où est la clarté supplémentaire puisqu'au contraire, ça aurait été une clarté que de bien expliquer où se situent les dépenses. Donc, on s'abstient parce que c'est juste une question d'affichage.

Monsieur le Maire
La clarté, c'est qu'on vote une dotation et cela ne paraît pas dans les impôts une fois inscrit… La dotation, on la vote ici. Pierre, tu veux rajouter ?

Monsieur SOUDRY
Non, c'est ça.

Monsieur le Maire
Bon, c'est cela ? Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Oui Madame.

Mme VIAL
Simplement une petite question : pour quelle raison la contribution diminue-t-elle d'une année à l'autre ? C'est fondé sur quel critère ?

Monsieur SOUDRY
C'est le syndicat qui regarde ses comptes chaque année et qui répartit ses dépenses par compétence et par commune. Donc, pourquoi entre 2013 et 2014 ça a baissé, d'assez peu d'ailleurs, je ne sais pas. Il faudrait demander à ceux qui sont membres du syndicat pourquoi, mais enfin ce sont les comptes du syndicat tels qu'ils sont et ils ont dû baisser un petit peu cette année-là.

Mme VIAL
Sans micro, inaudible.

Monsieur le Maire
Pour le moment, ça baisse. Si cela augmente, on essayera de savoir pourquoi. C'est plus grave de ne pas savoir pourquoi ça augmente que de ne pas savoir pourquoi ça baisse, même si c'est aussi bien de savoir dans les deux cas. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Pas d'autres questions ? Je mets aux voix. Est-ce qu'il y des votes contre ? Abstentions ? Deux abstentions. C'est donc approuvé. Merci.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable des membres de la commission Finances et affaires générales du 10 juin 2015,

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A la MAJORITE des membres présents et représentés,
Pour : 33
Abstentions : 2 – Mme DELAIGUE, M. BLANCHARD

Décide :
De s'opposer au principe de la fiscalisation de sa contribution au SIVOM.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

ORGANISATION MUNICIPALE

5. ÉLECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLEGES ET LYCEES DE LA VILLE

Monsieur le Maire
Alors, nous continuons cette fois avec l'organisation municipale et l'élection des représentants de la commune dans les conseils d'administration des collèges et des lycées de la ville.

C'est assez compliqué parce que VGP désignait des représentants. Ces représentants étaient évidemment des Cellois, donc des élus cellois, et donc nous avons fait en sorte d'avoir des représentants bien entendu, au titre de VGP, dans les conseils d'administration des collèges et des lycées. Mais le Conseil municipal doit encore désigner des conseils d'administration à raison d'un titulaire et d'un suppléant pour chacun des collèges et chacun des lycées.

On peut procéder par un vote. On peut aussi procéder par une désignation à main levée. Donc, si vous en êtes d'accord, je vous propose de procéder par désignation à main levée, ce qui nous fera gagner du temps, qui ne changera rien aux votes. Est-ce qu'il y a des oppositions à ce principe ? Pas d'opposition ?

Alors donc, on va voter à main levée. Je vais vous présenter donc les candidats aux différentes fonctions :

- Pour le Collège Pasteur, en délégué titulaire, c'est Fleur McGREGOR qui nous représenterait. En délégué suppléant, Hervé BRILLANT.
- Pour le Collège Victor Hugo, c'est Daniel TURCK qui serait délégué titulaire et Birgit DOMINICI déléguée suppléante.
- Pour le Lycée Colbert, en délégué titulaire, Georges LEFEBURE, en déléguée suppléante, Carmen OJEDA-COLLET.
- Pour le Lycée Duchesne, en titulaire Jacques FRANQUET, en suppléant Benoît VIGNES.
- Et pour le Lycée Corneille, en titulaire Valérie LABORDE et en suppléant Olivier LEVASSEUR.

Alors, Monsieur SENNEVILLE, est-ce qu'on vote maintenant pour chacun ou globalement ? Chacun ? Bon, alors donc je vais rappeler et puis je demanderai s'il y a des votes contre.

- Pour le Collège Pasteur, est-ce qu'il y a des votes contre ? Tout le monde est d'accord ? Pas d'abstention ? Deux abstentions ? Cinq abstentions.
- Pour le Collège Victor Hugo, est-ce qu'il y a des votes contre ? Non. Des abstentions ? C'est donc approuvé.
- Pour le Lycée Colbert, des votes contre ? Non. Des abstentions ? Oui. C'est donc approuvé.
- Pour le Lycée Duchesne, des votes contre ? Non ? Abstentions ? C'est approuvé.
- Pour le Lycée Corneille, des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Merci beaucoup.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du 8 avril 2014 désignant les représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration des collèges et des lycées,

Vu le décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement,

Considérant qu'il convient d'ajuster le nombre de représentants du conseil municipal en désignant de nouveaux délégués titulaires et suppléants au sein des conseils d'administration des collèges et des lycées,

Le Conseil Municipal,
Conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités locales, décide à l'UNANIMITE des membres présents et représentés, de procéder à l'élection au scrutin public.
Après avoir procédé à l'élection,

DESIGNE

Les représentants du Conseil Municipal qui siègeront au sein des conseils d'administration des lycées et collèges et de leurs commissions permanentes, à savoir :

Lycée Corneille
Déléguée titulaire : Mme Valérie LABORDE
Délégué suppléant : M. Olivier LEVASSEUR

A la MAJORITE des membres présents et représentés,
Pour : 30
Abstentions : 5 – M. BARATON, M. DASSE, Mme VIAL, Mme DELAIGUE, M. BLANCHARD

L.E.P.I. LR. Duchesne
Délégué titulaire : M. Jacques FRANQUET
Délégué suppléant : M. Benoit VIGNES

A la MAJORITE des membres présents et représentés,
Pour : 30
Abstentions : 5 – M. BARATON, M. DASSE, Mme VIAL, Mme DELAIGUE, M. BLANCHARD

L.E.P.C. Colbert
Délégué titulaire : M. Georges LEFEBURE
Déléguée suppléante : Mme Carmen OJEDA-COLLET

A la MAJORITE des membres présents et représentés,
Pour : 30
Abstentions : 5 – M. BARATON, M. DASSE, Mme VIAL, Mme DELAIGUE, M. BLANCHARD

Collège Victor Hugo
Délégué titulaire : M. Daniel TURCK
Déléguée suppléante : Mme Birgit DOMINICI

A la MAJORITE des membres présents et représentés,
Pour : 30
Abstentions : 5 – M. BARATON, M. DASSE, Mme VIAL, Mme DELAIGUE, M. BLANCHARD

Collège Louis Pasteur
Déléguée titulaire : Mme Fleur McGREGOR
Délégué suppléant : M. Hervé BRILLANT

A la MAJORITE des membres présents et représentés,
Pour : 30
Abstentions : 5 – M. BARATON, M. DASSE, Mme VIAL, Mme DELAIGUE, M. BLANCHARD

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

AFFAIRES FINANCIÈRES ET AFFAIRES GÉNÉRALES

6. COMPTE DE GESTION 2014 DU RECEVEUR – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Monsieur le Maire
Alors, maintenant nous passons donc aux comptes administratif et de gestion, mais cette année, l'Administration nous a dit, « Il faut voter d'abord le compte de gestion », ce qui n'est pas d'une logique absolue, mais enfin puisque l'Administration le demande, c'est sûrement

logique. Je vais laisser Pierre présenter le compte de gestion et puis je dirai un mot pour le compte administratif. Pierre.

Monsieur SOUDRY
Donc, nous avons un ordre du jour assez chargé avec tous les épisodes du compte administratif pour la ville et pour l'assainissement, ainsi que la décision modificative de l'exercice 2015. C'est un certain nombre de délibérations un peu complexes, mais on va essayer de les rendre un petit peu plus claires.

D'abord, nous commençons par le compte de gestion du receveur concernant la ville. Nous devons dire que nous considérons que ce compte n'appelle pas de réserve ni observation et qu'il fait apparaître un résultat identique au compte administratif.

Vous regardez simplement dans la ligne du compte de gestion du receveur. On va regarder simplement le résultat brut à la clôture. Vous voyez qu'en ce qui concerne l'investissement, nous avons un déficit de 2 473 017 €, et en ce qui concerne le fonctionnement un excédent de 5 926 559 €. Eh bien ces montants-là, vous les retrouvez si vous vous reportez par exemple page 18, vous voyez que cette fois c'est le compte de la ville. Vous voyez le résultat de fonctionnement 5 926 559 €, exactement le même montant, et au milieu du tableau en dessous, « Solde d'investissement : - 2 473 017 € », c'est exactement le même montant que le receveur trouve dans ses comptes. Donc, nous vous proposons d'arrêter les chiffres comme indiqués ci-dessus et de déclarer que le compte de gestion du receveur n'appelle aucune observation ni réserve.

Monsieur le Maire
Merci Pierre. Alors, le compte de gestion, nous le votons. On le vote ou on prend acte ? Non, on le vote. Nous arrêtons les résultats et nous prenons acte. Donc il y a un vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? Deux ? C'est donc approuvé.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2014 et considérant que le compte de gestion présenté par le Receveur, fait apparaître un résultat identique au compte administratif,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances et des Affaires générales réunie le 10 juin 2015,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A la MAJORITE des membres présents et représentés,
Pour : 33
Abstentions : 2 – Mme DELAIGUE, M. BLANCHARD

DECIDE

- *D'arrêter les résultats et totaux des différentes sections budgétaires et budget annexé comme indiqués sur le tableau ci-dessous :*

SECTION BUDGETAIRE	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		AFFECTATION DU RESULTAT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014		RESULTAT BRUT A LA CLOTURE	
	Déficit	Excédent		Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
INVESTISSEMENT	1 252 287,48 €			1 220 729,55 €		2 473 017,03 €	
FONCTIONNEMENT		6 306 737,05 €	2 527 324,62 €		2 147 147,42 €		5 926 559,85 €
						3 453 542,82 €	

- *de prendre acte de la comptabilité des valeurs inactives qui se présente comme suit :*
  - *Total des soldes repris en début de gestion,*
  - *Total des opérations constatées au cours de la gestion,*
  - *Total des soldes à la clôture de la gestion*

- *de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'année 2014 par le Receveur n'appelle aucune observation, ni réserve.*

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

7. COMPTE DE GESTION 2014 DU RECEVEUR - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire
Alors, maintenant, on passe au compte de gestion du compte de l'assainissement. Jean-Christian.

Monsieur SCHNELL
Donc, l'assainissement fait l'objet d'un compte séparé. On va se livrer au même petit exercice de comparaison que celui qu'on a fait pour le compte de la ville. Vous avez le chiffre de déficit de 481 991,51 euros en investissement, de 313 438,62 euros d'excédent en fonctionnement, que vous retrouvez page 19, dans les deux tableaux, résultat de fonctionnement et solde d'investissement.
De la même façon, on vous demande d'arrêter les résultats et de déclarer que le compte de gestion n'appelle aucune observation ni réserve.

Monsieur le Maire
Merci Jean-Christian. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? Deux. Ces deux comptes sont donc approuvés.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2014 et considérant que le compte de gestion présenté par le Receveur, fait apparaître un résultat identique au compte administratif,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances et des Affaires générales réunie le 10 juin 2015,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A la MAJORITE des membres présents et représentés,
Pour : 33
Abstentions : 2 : Mme DELAIGUE, M. BLANCHARD

DECIDE

- *D'arrêter les résultats et totaux des différentes sections budgétaires et budget annexé comme indiqués sur le tableau ci-dessous :*

SECTION BUDGETAIRE	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		AFFECTATION DU RESULTAT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014		RESULTAT BRUT A LA CLOTURE	
	Déficit	Excédent		Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
INVESTISSEMENT	126 103,00 €			355 888,51 €		481 991,51 €	
FONCTIONNEMENT		112 465,45 €	0,00 €		200 973,17 €		313 438,62 €
						-168 552,89 €	

- *de prendre acte de la comptabilité des valeurs inactives qui se présente comme suit :*
  - *Total des soldes repris en début de gestion,*
  - *Total des opérations constatées au cours de la gestion,*
  - *Total des soldes à la clôture de la gestion*
- *de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'année 2014 par le Receveur n'appelle aucune observation, ni réserve.*

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

8. COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE ET AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur le Maire
Alors maintenant, nous allons passer au compte administratif d'abord de la ville et ensuite de l'assainissement. Le compte administratif, c'est le compte de l'ordonnateur. L'ordonnateur, c'est le Maire ou les Maires-adjoints par délégation. Alors, ces comptes de l'année 2014, c'est important parce que c'est là où on regarde quand même la façon dont la commune est gérée. Ce compte administratif qui vous est proposé traduit des bons résultats de gestion pour l'année 2014. Tout d'abord, le compte de fonctionnement fait apparaître un résultat de 3 240 000 € en positif, qui est en fait supérieur à la prévision, même largement supérieur à la prévision du budget primitif qui était plutôt autour de 2 000 000 € si je me souviens bien, Pierre, et ce malgré la prise en compte en 2014 de dépenses supplémentaires, notamment celles qui résultaient de la réforme des rythmes scolaires.

De son côté, le compte d'investissement avec un montant d'engagement, c'est-à-dire d'opérations engagées et lancées de 6 500 000 euros, et de 4 800 000 euros en paiement, donc les opérations qui sont engagées, c'est celles qui sont lancées, qui font l'objet de contrats, d'actes juridiques. Ce qui est payé, c'est ce qui rentre, je dirais, dans le calendrier de paiement, c'est autre chose. Ce compte d'investissement enregistre un niveau d'investissement qui est élevé et qui est comparable à celui des années précédentes malgré la tenue des élections municipales, élections qui, d'habitude dans beaucoup de communes, représentent une baisse du budget d'investissement compte tenu du renouvellement des équipes.

Mais ce compte d'investissement fait apparaître une très forte réduction de l'endettement de notre commune. Notre dette communale par habitant qui était autour de 500 euros est réduite à moins de 300 euros, 298 euros par habitant, ce qui fait que notre commune est désormais la moins endettée des Yvelines pour les villes de 20 000 habitants et plus. Alors, ce qui est important, ce n'est pas tellement le fait que la dette soit faible, c'est surtout qu'elle nous offre des marges de manœuvre importantes, et elle nous permet, à une époque où les moyens financiers sont en difficulté, les dotations sont en baisse, les prélèvements sont en hausse, elle va nous permettre de poursuivre raisonnablement, sans augmentation déraisonnable de la dette, de poursuivre activement notre politique d'investissements et vous savez que nous avons des projets qui seront importants dans les années à venir, voilà.

Donc, nous bénéficions d'une certaine manière et d'une manière certaine de l'effet de l'action passée qui était une action, qui continue à être une action de désendettement, qui nous permet aujourd'hui, au creux de la vague, et je dirais au moment où arrivent les vaches maigres, de pouvoir poursuivre notre politique d'investissement, ce qui est une nécessité absolue. Voilà. Je passe maintenant la parole à Pierre qui va entrer dans le détail de ce compte.

Monsieur SOUDRY
Oui, vous avez donc, bien sûr, tous les documents officiels assez épais et qui sont résumés dans la note explicative de synthèse.

Alors, en ce qui concerne le compte de fonctionnement, 2014 est une année remarquable parce que c'est notre première année d'intégration dans VGP et à ce titre, la structure du compte de fonctionnement est très différente de celle que l'on avait connue jusque-là. Vous

avez sous les yeux cette nouvelle structure, notamment au niveau des recettes. C'est là où les changements sont les plus importants.

Vous voyez qu'en 2014, nous avons eu 32 604 000 euros de recettes, qui viennent d'une part de la vente de produits, des impôts, de la fiscalité et des dotations que nous recevons de différentes sources. Alors, ce qui est remarquable dans cette nouvelle structure de recettes, c'est de mon point de vue, le poids des impôts locaux. Les impôts locaux, *stricto sensu*, c'est-à-dire, la taxe foncière et la taxe d'habitation représentent 11 768 000 euros, comparés à 32 604 000 euros de notre total de recettes. C'est-à-dire que maintenant, nos impôts locaux ne représentent guère plus du 1/3 de nos ressources. C'est quand même important parce que c'est relativement faible.

Auparavant, ils représentaient la moitié de nos ressources. Maintenant, ils en représentent le 1/3. Ce qui veut dire que s'il y avait une évolution des dépenses importantes de 1 % que l'on voulait équilibrer uniquement par les impôts, il faudrait 3 % de hausse d'impôts si les dépenses augmentaient de 1 %. Voilà donc, cette nouvelle structure qui est quand même très importante et qui consacre le poids relativement réduit des impôts directs.

En revanche, le poids important, c'est celui des différentes dotations, compensations, subventions que nous recevons. Puisque nous recevons, de VGP, d'abord deux types de dotation, l'attribution de compensation pour 5 000 000 € et une plus petite, une dotation de solidarité communautaire. Alors, l'attribution de compensation, 5 000 000 €, elle sera fixe tout au long des années suivantes, elle n'est pas réévaluée, alors que la dotation de solidarité communautaire est votée chaque année au budget de VGP en fonction des possibilités de VGP. Et nous avons aussi la DGF 5,9 millions €. Vous savez que la DGF va être soumise à partir de 2015 - déjà elle baissait un peu en 2014 -, mais à une baisse très importante entre 2014, 2015, 2016, 2017. D'ailleurs, on verra au moment de la DM qu'elle est encore plus faible que ce qu'on pensait. Donc, DGF, et puis différentes subventions, 2,6 millions de différentes subventions, dont pour la moitié la subvention de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines pour tout ce qui concerne l'enfance, la petite enfance.

Si on additionne toutes ces compensations DGF, subventions, nous arrivons à 13 780 000 €, c'est-à-dire que plus de 40% maintenant de nos ressources sont constitués de dotations, de subventions, et l'on sait les menaces qui pèsent à l'avenir sur l'évolution de ces dotations, ce qui est donc quand même une chose à prendre en compte. Voilà donc cette modification de structure par rapport au compte précédent avec une baisse de la part des impôts directs et une augmentation de la part des dotations et compensations à valeurs relatives.

En ce qui concerne les dépenses, les dépenses sont un peu plus classiques entre les achats de biens et services 8 millions, les charges de personnel 15 millions. Les charges de personnel, comme on sait, représentent un peu plus de la moitié de nos charges, et puis différentes participations et subventions que nous, nous versons et différentes autres choses. Notez la faiblesse des charges financières, 267 000 € qui est en lien avec notre très faible endettement.

Ceci nous donne un résultat de fonctionnement de 3 237 000 euros qui est donc sensiblement supérieur à celui qui avait été prudemment retenu pour l'établissement du budget primitif, on était légèrement au-dessus de 2 millions. Un budget primitif d'une part est toujours prudent par nature, mais c'est quand même un résultat qui est très sensiblement supérieur. Voilà en ce qui concerne le fonctionnement.

Un mot maintenant du compte d'investissement. Le compte d'investissement, il est très simple. Il a d'une part les opérations d'investissement proprement dit, et d'autre part les opérations financières sur les emprunts.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement proprement dit, nous avons dépensé en 2014 pour 4 833 000 euros d'investissement payé. En face de cela, nous avons touché des

subventions d'investissement à hauteur de 794 000 euros, et le remboursement de TVA de 490 000 euros, c'est-à-dire 1 284 000 euros.

Puis, pour terminer ce compte, nous avons les opérations financières. Nous avons remboursé 1 249 000 euros d'emprunt, sans en souscrire. Et donc cela est la source de notre réduction importante de dettes au cours de l'année 2014.

Alors, un mot sur ces deux chiffres. En ce qui concerne les dépenses d'équipements payées : 4 833 000 euros, nous avons en fait lancé pour 6 534 000 euros de dépenses d'investissement, mais nous n'en avons payé sur ces montants que 4 833 000 euros. Le reste correspond, pour la plupart, à des factures qui sont arrivées tardivement ou qui n'ont pas été réglées parce qu'il y avait des réserves, voire dans certains cas, à quelques investissements qui n'étaient pas totalement terminés. Et donc, les 1 701 000 euros qui restent à payer, sur ce que nous avons engagé au cours de l'exercice, vont être reportés en partie sur l'année 2015, puisqu'à la différence du compte de fonctionnement ou lorsqu'une facture n'est pas réglée au cours de l'exercice, on la rattache à l'exercice, c'est bien un système de provision, pour l'investissement, on ne le fait pas. Même si une facture a été émise en 2014, mais qu'elle n'est pas réglée en 2014, elle sort de l'exercice 2014. Donc c'est quand même des chiffres très importants. Même le chiffre de 4 833 000 euros est un chiffre important. Si l'on regarde les 5 dernières années, nous avons payé en moyenne pour 3,8 millions euros de paiement. C'est-à-dire que nous avons été en 2014, à 1 million au-dessus de la moyenne de nos paiements annuels des 5 précédentes années. Et puis les 1,7 million qui ont été reportés, comme je l'ai expliqué, c'est des retards de factures, ça ne traduit pas du tout une mauvaise gestion, bien au contraire, ça traduit des retards de factures. Je donnerai un exemple : nous avons acquis, au cours de l'année 2014, un camion pour le déneigement : un assez gros véhicule qui valait 102 000 euros. Eh bien, nous avons reçu ce camion à la fin de l'année 2014, mais la facture ne nous est toujours pas parvenue, parce que nous passons par l'intermédiaire d'une centrale qui est l'UGAP, et l'UGAP, eh bien on sait que d'une part, elle nous sert à avoir des prix intéressants parce que c'est une centrale d'achat des collectivités territoriales, mais elle traîne beaucoup à faire payer. Donc là, je pense qu'on ne peut pas nous dire que c'est une mauvaise gestion de la ville, que la ville ne va pas regretter de ne pas avoir payé tout de suite ces 102 000 euros. L'important, c'est que l'investissement ait été réalisé et que le camion soit opérationnel chez nous. Voilà un exemple de ces restes à réaliser qui ne sont pas du fait de la ville la plupart du temps, mais qui sont un signe de bonne gestion et plutôt profitable à la ville.

Alors le deuxième point que je voulais signaler, c'était la dette. Monsieur le Maire en a parlé tout à l'heure. Donc, nous avons remboursé 1 249 000 euros de dette, ce qui fait que notre dette s'établit maintenant à 6,4 millions, seulement 6,4 millions. C'est donc un niveau très bas qui fait pratiquement de nous, dans les Yvelines, la ville de plus de 20 000 habitants la moins endettée. On cite, pour avoir quelques comparaisons, cela fait toujours plaisir quand on se situe bien, que les villes - pour prendre des villes bien gérées, disent-elles-, eh bien à Versailles, la dette est de 587 euros par habitant, à Vélizy 723, à Bougival 699, à Chatou 624 euros, à Saint-Germain 644, sans parler bien sûr des villes qui, elles, sont assez largement endettées, notamment Le Chesnay qui a 1019 euros par habitant de dettes ou Louveciennes 1 621 euros de dettes par habitant. Voilà donc l'essentiel de ce compte d'investissement. Comme l'a dit le Maire, ce niveau de dettes bas est quand même très intéressant parce que ça nous permet de disposer d'une marge de manœuvre pour les années de vaches maigres qui nous attendent maintenant, avec la réduction drastique des concours de l'État.

Voilà donc les 2 comptes qu'il faut voir, qui sont les comptes réels de ce qu'on a fait au cours de l'exercice.

Alors, en ce qui concerne le vote, on ne vote pas sur ces comptes réels, on vote sur des comptes un petit peu plus complexes, qui sont le compte administratif. Je vais essayer de vous expliquer comment on passe des comptes réels que l'on a vus, qui sont les comptes réels de fonctionnement et d'investissement au compte administratif ou au compte du

receveur, parce que vous ne retrouvez pas tout à fait, à ce stade-là dans les comptes réels, les comptes du receveur qu'on vient d'approuver.

Eh bien il faut d'abord, et je passe rapidement, faire des opérations d'ordre qui consistent essentiellement à faire un virement du compte de fonctionnement au compte d'investissement. Donc en gros, on va diminuer le résultat du fonctionnement de 1 090 000 euros et augmenter de la même quantité le résultat du compte de fonctionnement. Ensuite, nous allons récupérer les résultats de l'exercice 2013 qui sont rentrés dans les comptes de 2014. Nous récupérons d'une part le résultat 2013 de l'investissement : 2 727 000 euros et la ligne du dessous, nous récupérons le résultat 3 779 000 euros 2013 du fonctionnement. Quand on additionne tout ça, nous devons retrouver les chiffres du receveur : 5 926 000 euros en excédent de fonctionnement, et moins 2 473 000 euros en déficit de l'investissement. Et puis, nous intégrons aussi, au-delà du compte du receveur, les restes à réaliser dont nous avons parlé, c'est-à-dire les factures : les 1 701 000 euros de factures que nous devons payer au titre de l'exercice, mais que nous n'avons pas payées parce qu'elles ne sont pas arrivées ou n'ont pas pu être payées. Donc, c'est les 1 701 000 euros de dépenses et les subventions qui vont avec, parce qu'il y a des subventions aussi également que nous aurions dû percevoir et que nous n'avons pas encore perçues au titre de 2014. Tout cela vous donne le résultat final, le compte administratif sur lequel il vous est demandé de vous prononcer et d'approuver.

Monsieur le Maire
Pour le débat et le vote, je suis tenu de quitter la séance, en tout cas la salle. Et donc, je vous propose de désigner Pierre SOUDRY pour présider la séance du vote du compte administratif.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Donc Pierre, tu prends ma place pour le débat et le vote.

Monsieur SOUDRY
Voilà. Donc y a-t-il des questions sur ce compte ? Monsieur DASSÉ oui …

Monsieur DASSÉ
Merci. Oui, s'agissant du compte administratif 2014, 3 observations.

La première porte sur le fonctionnement. J'ai noté lors de notre Commission des finances que les charges de personnel qui constituent le poste le plus important, le plus significatif en matière de dépenses de fonctionnement, ces charges de personnel sur l'exercice 2014, ont connu une augmentation de plus + 3,8%, ce qui nous semble être un montant, s'agissant des 15 millions d'euros sur lesquels cela porte, qui est quand même très significatif et donc qui est à la source, pour notre groupe, d'une vive préoccupation. Nous souhaiterions connaître sur cette évolution des charges de personnel, quel est le nombre d'agents qui ont été recrutés, enfin plus exactement le solde entre les départs et les recrutements sur l'année, parce qu'il n'y a pas que du Glissement Vieillesse Technicité manifestement dans ces 3,8%. C'était la première observation et première question.

Deuxième observation, mais vous vous y attendiez très certainement, c'est sur le budget d'investissement. Il apparaît que 26 %, c'est-à-dire les 1,7 million, du budget d'investissement que nous avons voté en définitive n'ont pas été consommés. Vous nous avez expliqué qu'il y a un certain nombre de factures qui ont été reportées dans le temps, qui ont glissé d'un exercice vers le suivant. Néanmoins, nous avons la quasi-certitude qu'un certain nombre de travaux qui étaient programmés initialement n'ont pas été réalisés, ce qui peut se comprendre dans un certain nombre de cas de figure, mais là ça porte quand même sur 1/4, 26 % du budget. Cela nous semble trop important, indépendamment du report de factures d'un exercice sur l'autre.

Et puis troisième observation, sur l'endettement de notre ville. Oui, il s'agit d'un endettement faible : 298 euros par habitant. Néanmoins, ce faible endettement, à notre sens, ne fait que

traduire la faiblesse des investissements dans notre commune, faiblesse des investissements qui, là encore et nous le répétons régulièrement, mais nous semble particulièrement préoccupante. Voilà. Merci.

Monsieur SOUDRY
Je vais répondre aux 3 questions.

Alors en ce qui concerne tout d'abord le fonctionnement et l'évolution des charges de personnel, c'est vrai que les charges de personnel en 2014 ont augmenté de façon plus importante qu'elles ne le faisaient les années précédentes, et qu'elles ne le font d'ailleurs cette année. Donc, je crois d'abord qu'il ne faut pas considérer un seul exercice dans les charges de personnel, mais qu'il faut considérer l'évolution moyenne, à moyen terme sur plusieurs exercices, parce qu'il y a parfois des retards de recrutement, des avances de recrutement qui font que, d'une année sur l'autre, les choses peuvent un peu évoluer. Donc, c'est d'abord la moyenne qu'il faut considérer et je voudrais vous dire que la moyenne de l'évolution des charges de personnel sur les 5 dernières années est d'à peu près 2 %. Donc nous sommes à un rythme très mesuré d'évolution des charges de personnel, ces 2 % intégrant d'ailleurs le 3,8 de 2014. Pour vous situer, aujourd'hui en 2015, nous en sommes à 0,57%, c'est-à-dire que nous sommes en train de tout à fait récupérer et, au-delà, le niveau un peu plus important de 2014.

Alors en ce qui concerne l'évolution des charges de personnel en 2014, il faut savoir qu'il y a eu plusieurs facteurs qui ont joué indépendamment du GVT qui existe toujours, mais qu'il y a des choses qui s'imposent à nous sur lesquelles nous ne pouvons difficilement jouer. C'est notamment la progression des charges patronales. Nous avons eu une progression importante des charges patronales, avec des augmentations des cotisations au CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) aussi à l'IRCANTEC qui est un peu l'équivalent pour les agents non titulaires. Donc il y a eu des évolutions, des progressions des charges patronales, indépendantes de notre volonté, qui représentent plus de 1%. Ensuite, nous avons toujours des choses indépendamment même du GVT, nous avons dans la fonction publique, même si le point d'indice n'a pas évolué, il y a toujours des reclassements indiciaires, il y a l'évolution du SMIC pour les assistantes maternelles vous savez, des revalorisations sur les bas salaires. Il y a tout un nombre de choses qui nous sont imposées et qui, là aussi, représentent un point important. Et bien sûr il y a eu, en 2014 aussi, l'impact de la réforme des rythmes scolaires qui a joué principalement sur les dépenses de personnel et qui représentent, là aussi, une somme non négligeable de dépenses. Donc, il y a eu tout un ensemble de phénomènes qui sont tombés en 2013 et pour lesquels nous n'avons pas pu réagir forcément sur le coup, puisque c'étaient des dépenses qui nous étaient imposées, notamment les rythmes scolaires et que nous, maintenons en 2015, nous reprenons avec une augmentation qui est seulement de 0,57 en 2015. Voilà, je crois qu'il faut considérer tout cela dans la durée et pas ponctuellement, parce que la réaction en matière de charges de personnel ne peut pas être immédiate. Elle demande quelques mois. Voilà pour ce qui est de l'évolution des charges de personnel. Oui ?

Monsieur DASSÉ
S'agissant de l'évolution des effectifs, vous avez quelques chiffres ?

Monsieur SOUDRY
Je n'ai pas de chiffre précis sur l'évolution des effectifs, encore faut-il s'attendre, parce que les effectifs, il y a quand même… Le nombre total ne veut pas forcément dire grand-chose, parce qu'il y a des temps partiels, il y a des pleins temps. Avec la réforme des rythmes scolaires, il y a eu des recrutements importants d'agents à temps partiel. Donc je pense que si on additionne l'ensemble, y compris les recrutements qu'on a dû faire pour la réforme du rythme scolaire, je n'ai pas les chiffres, je ne peux pas vous les donner. On vous les donnera. Je pense qu'effectivement, on doit être un petit peu au-dessus sans doute, il n'y a pas de raison, de 2013 parce qu'on a dû recruter beaucoup pour les rythmes scolaires, en

nombre d'agents, mais en équivalent temps plein, ce n'est pas évident parce que nous avons surtout recruté des agents à temps partiel pour ces rythmes. Voilà.

Monsieur BLANCHARD
Je peux rester sur le sujet ?

Monsieur SOUDRY
Oui.

Monsieur BLANCHARD
Pour rester sur le sujet, vous avez cité tous les effets qui pouvaient expliquer la hausse. Il y a 2 effets que vous avez oublié de citer, qui devraient expliquer que cela ne monte pas beaucoup, c'est le blocage du point d'indice de la fonction publique, c'est 0 depuis bientôt 6 ans. Donc c'est quand même un phénomène important.

Et deuxième chose, une question qu'on a déjà posée : est-ce qu'il n'y a pas un effet VGP de transfert de personnel de la Commune vers VGP. Il devrait y avoir normalement un effet qui ne serait peut-être pas à hauteur du poids de l'intégration de la politique de la ville, mais il devrait y avoir un minimum de transfert de personnel.

Monsieur SOUDRY
En ce qui concerne VGP, il n'y a eu aucun transfert de personnel sur VGP. Les compétences que nous avons transférées à VGP sont essentiellement l'école de musique, mais qui est associative, donc qui ne touche pas le personnel de la ville, et les transports qui sont aussi des subventions versées à des transporteurs, donc qui ne touchent pas le personnel de la ville. Il n'y a que les ordures ménagères qui ont été transférées, mais qui étaient déjà très largement transférées déjà au niveau de la CCCS. Donc pour ce qui est de la ville, il n'y a eu aucun transfert de personnel.

Monsieur BARATON
Juste une remarque : à chaque fois, nous avons le droit à un comparatif des villes alentour. Mais vous savez très bien que la corrélation entre l'endettement et les impôts qu'on paie est très faible. Et puis, il faut comparer ce qui est comparable. Je ne vais pas parler du Chesnay ou même du Bougival, mais je veux dire qu'ils ont des équipements quand même conséquents et je vous dis, ils paient beaucoup moins d'impôt. Donc ce qui compte dans le fond pour le CELLOIS, c'est ce qu'il paie. L'endettement ce n'est pas toujours une mauvaise chose, surtout à une époque où les taux d'intérêt sont extrêmement bas. Vous dites : « Cela nous laisse une marge de manœuvre ». Très bien ! Mais on sait très bien que si, tout d'un coup, vous levez 1 million ou 1,5 million d'euros d'emprunt, ça va vous faire augmenter votre endettement de 30 % et alors là cela va être dramatique.

Et puis une dernière chose, si on veut être quand même complet, n'oubliez pas qu'effectivement, l'endettement a baissé, mais il ne faut pas oublier qu'il y a eu quand même 2 cessions qui ont fait à peu près 500 et quelques mille euros de recettes supplémentaires. Et puis je crois que, je ne dis rien parce qu'après on va me taxer beaucoup de choses, mais je pense qu'il y a d'autres cessions en vue, qui viennent quand même diminuer l'endettement, mais ce n'est pas seulement du fait d'une gestion rigoureuse, même si la gestion je ne la discute pas. Je pense que Pierre SOUDRY fait très bien son travail, je n'en ai jamais douté. Je dis simplement que quand on fait des cessions, c'est quand même de l'argent et là il y en a eu 2, je sais qu'il y en a d'autres qui arrivent ou des promesses en tout cas. Si, si, on verra bien, mais donc il y a quand même 500 000 euros sur l'exercice 2014 qui ont abondé ce compte quand même.

Monsieur SOUDRY
Bien d'accord. Il y a eu, en 2014, une cession qui est la cession de la Maison du Bourg pour pas 500 000, 400 000, parce que la deuxième cession, elle va tomber sur 2015. Nous la verrons, 195 000 euros, elle va être en DM, voilà. Donc sur 2014, il y a eu 400 000 euros à peu près de cessions. Effectivement, cela joue un rôle, mais on a quand même réduit

l'endettement d'environ 1,2 million. Donc, on l'aurait réduit de 800 000 euros, ce n'était pas mal non plus. Sur les autres cessions à l'avenir, à ma connaissance il n'y a pas dans l'immédiat d'autres cessions en vue. Enfin, tout cela peut toujours arriver selon les opportunités, mais pour 2015 en tout cas, il n'y en a pas en vue.

Oui, Monsieur BLANCHARD.

Monsieur BLANCHARD
Oui, je voulais confirmer ce qu'a dit Monsieur DASSÉ tout à l'heure. Le report d'investissement, cela peut être pour une faible part ce que vous avez appelé des retards de factures, mais il s'agit essentiellement quand même d'affectés, « non engagés » et donc d'un effet de tuilage d'une année sur l'autre et c'est cela la partie importante. On l'a déjà dit et on l'a redit, mais c'est toujours une espèce de boule qu'on pousse devant soi et qui donne une certaine aisance sur l'année suivante, parce qu'on a cette respiration complémentaire. Donc, il ne faut pas toujours le présenter comme étant une merveille de gestion. C'est un phénomène contre lequel on ne peut pas grand-chose parce qu'entre la décision d'un projet, son montage, et le fait de payer, il y a toujours un décalage, mais ce n'est pas un motif de satisfaction collective à mettre particulièrement en avant.

Alors je voulais, comme cela j'aurais épuisé les sujets que je souhaitais aborder, à moins qu'au hasard de la conversation il y en ait d'autres qui arrivent : vous avez parlé des impôts directs qui ne sont qu'un tiers des recettes. C'est le mot d'« impôts directs » moi que je trouve un peu gênant, parce que VGP, c'est aussi de l'impôt direct. Donc, il y a un retour de Versailles Grand Parc. Ce n'est pas un impôt qui est perçu directement par la Commune, mais Versailles Grand Parc, c'est notre avenir. Vous l'avez assez dit, notamment quand on se réfère à l'ancienne Communauté de Communes des Coteaux de Seine qui était une intercommunalité de façade. Si Versailles Grand Parc est bien une intercommunalité avec des projets, je crois qu'il faut qu'on adhère à l'idée que ce sont aussi des impôts directs qu'on paie pour Versailles Grand Parc, parce que c'est une politique qui est menée par et pour la Commune. Et à ce propos, vous avez cité la Dotation de Solidarité Communautaire, qui représente une somme relativement importante. J'ai cru comprendre qu'il y a eu des discussions assez vives au sein de Versailles Grand Parc à propos de cette Dotation de Solidarité Communautaire. La notion de solidarité, même pour des élus issus de la même majorité, n'étant pas toujours la même suivant qu'on se situe d'un côté ou de l'autre, et j'ai cru comprendre que notamment qu'entre Saint-Cyr et La Celle Saint-Cloud, les débats ont été assez houleux, voire vifs. Mais ce n'est que des choses que j'ai entendu dire, donc je ne pourrais pas être plus précis que cela, même si cela a été repris par la presse.

Monsieur SOUDRY
Bien OK. Est-ce que j'ai répondu un peu à toutes les questions ? Oui.

Sur l'investissement, ce tuilage c'est habituel. On engage effectivement, chaque année, un peu plus d'investissement que l'on pense pouvoir réaliser parce qu'il y a toujours, en matière d'investissement qui sont des choses pluriannuelles, il y a toujours des problèmes qui interviennent et qui font qu'on va moins vite sur un sujet que sur un autre. N'empêche qu'à travers le budget, on engage notre volonté de réaliser ces investissements et on les réalise, même éventuellement avec de légers reports.

Bien, est ce qu'il y a d'autres questions ? Donc je vais vous demander de voter.

Sur ces comptes, qui votre contre ces comptes ? Donc 5.

Qui s'abstient ? Bien. Donc ces comptes sont approuvés et on va, je crois, d'après la tradition, faire venir le Maire pour lui dire que ces comptes sont approuvés.

Ça y est, on a voté, oui. Les comptes ont été approuvés. 5 voix contre.

Monsieur le Maire
Merci beaucoup pour cette approbation du compte 2014. Nous continuons avec le compte administratif 2014 du service de l'assainissement. Je repars.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances et des Affaires générales réunie le 11 juin 2014,

Conformément au code général des collectivités territoriales, décide à l'UNANIMITE des membres présents et représentés,
- *de procéder à l'élection du président pour le vote du compte administratif au scrutin public,*
- *de désigner M. Pierre SOUDRY, en qualité de président pour le vote du compte administratif.*

Considérant que M. le Maire s'est retiré conformément au code général des collectivités territoriales et a laissé la présidence à Monsieur Pierre SOUDRY, pour le vote du compte administratif de l'exercice 2014 de la Ville,

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré
A la MAJORITE des membres présents et représentés,
Pour : 30
Contre : 5 – M. BARATON, M. DASSE, Mme VIAL, Mme DELAIGUE, M. BLANCHARD

APPROUVE le compte administratif qui peut se résumer de la façon suivante :

Excédent 2013 reporté	*3 779 412,43 €*
Recettes réalisées	*32 615 830,71 €*
TOTAL RECETTES	*36 395 243,14 €*
Dépenses réalisées	*30 468 683,29 €*
TOTAL DEPENSES	*30 468 683,29 €*
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	*5 926 559,85 €*

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Solde positif 2013 reporté	*0,00 €*
Recettes réalisées	*4 918 441,92 €*
TOTAL RECETTES	*4 918 441,92 €*
Solde négatif 2013 reporté	*1 252 287,48 €*
Dépenses réalisées	*6 139 171,47 €*
TOTAL DES DEPENSES	*7 391 458,95 €*
SOLDE D'INVESTISSEMENT	*-2 473 017,03 €*
Restes à Réaliser - RECETTES	*260 107,87 €*
Restes à Réaliser - DEPENSES	*1 701 178,18 €*
SOLDE DES OPERATIONS REPORTEES	*-1 441 070,31 €*
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	*-3 914 087,34 €*

EXCEDENT NET GLOBAL 2014	*2 012 472,51 €*

APPROUVE le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières au titre de l'année 2014 telles que reportés dans le tableau en annexe du compte administratif.

AFFECTE le résultat de l'exercice 2014 au sein du budget 2015 de la manière suivante :

- *Le solde d'exécution d'investissement au compte 1068 pour un montant de 3 914 087,34€*

L'excédent net global en section de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 2 012 472,51€

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

9. COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT ET AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur le Maire
Mais c'est toujours bon le vote, Pierre comme président ? Oui c'est valable. Voilà, Jean-Christian tu peux présenter.

Monsieur SCHNELL
Bien, je vais parcourir les tableaux que vous avez en commençant par le compte de fonctionnement qui a toujours la même structure. On prend l'excédent de l'année précédente qui était positif, on rajoute les recettes de l'année qui sont essentiellement composées de la redevance que vous avez sur votre facture d'eau, une redevance de 0,38 euro par m^3, qui fait donc un total de 475 517 euros. Le solde pour arriver à 495 087 c'est un transfert de subventions d'investissement de 19 570 du compte d'exploitation au compte de fonctionnement. Donc, un total de recettes de 607 552. En face de ça, on a 294 114 euros de dépenses qui sont essentiellement des amortissements pour 253 305 qui vont être virés, on le verra plus tard, en recettes, au compte d'investissement. Les réelles dépenses de fonctionnement ne sont composées que des intérêts pour 10 836 euros et des charges diverses de fonctionnement pour 30 000 euros. Donc l'essentiel du compte d'assainissement se trouve dans l'investissement.

Passons à l'investissement. Les recettes réalisées 471 312,05 euros comprennent évidemment les 253 305 euros d'amortissement virés du compte de fonctionnement + les remboursements de TVA de l'année N-2 (76 878 euros), une petite subvention de l'Agence de l'eau pour 20 222 euros et 110 905 euros qui sont des opérations d'ordre. Donc ça donne des recettes.

Je passe aux dépenses, il y a un solde négatif reporté de 126 103 euros et les dépenses réalisées sur l'exercice 2014 est de 827 200,56 euros composées de dépenses réelles d'investissement pour 660 033 euros. Alors, c'est un chiffre assez important. En 2013, c'était aussi important. C'est plus fort que le chiffre moyen sur les années précédentes. On a eu des opérations importantes en 2014. On a travaillé sur l'assainissement des Gressets, dans le cadre de la requalification de l'ensemble de l'avenue qui sera terminée cette année, et aussi, on a eu des investissements importants sur l'Avenue de l'Abreuvoir qui a été complètement requalifiée en 2014. Accessoirement, il y a eu quelques travaux sur Cottages et Boileau. Donc c'est une grosse année en termes d'investissements réels.

Dans les dépenses, il y a aussi un remboursement d'emprunt pour 64 335 euros, il y a le transfert dont je parlais tout à l'heure de la subvention au compte de fonctionnement, plus 84 200 euros de dépenses d'ordre. Le total des dépenses, entre les dépenses réalisées et le solde négatif de 2013 est de 953 303,56 euros, ce qui comparé aux recettes de 471 312 donne un solde d'investissement négatif de 481 991,51 euros. Si on ajoute à cela les restes à réaliser en recettes, 363 543,83 euros qui sont en partie des subventions qu'on est en cours d'obtenir, mais il y a des délais administratifs, et un reste à réaliser en dépenses de 104 679,09 euros. Donc ce solde des opérations apporté est positif, 258 864,74 ce qui,

comparé au solde d'investissement de l'année propre, de 481 991,51 négatif, donne un solde d'exécution d'investissement négatif, ce qui est habituel, de 223 126,77 euros.

Quand on compare le résultat de fonctionnement, 313 438 positif, et le solde d'exécution d'investissement de 223 126 négatif, on arrive à un excédent global de 90 311,85 euros positif qu'on va affecter. On va virer 223 126,77 euros pris sur le résultat de fonctionnement positif au compte d'investissement, et on va donc garder un excédent au compte de fonctionnement de 90 311,85 euros en compte 002.

Donc, on vous demande d'approuver ce compte qui tient compte des transferts entre fonctionnement et investissement, tels que je l'ai décrit.

Pierre, je te laisse le débat et le vote.

Monsieur SOUDRY
Bien, donc merci Jean-Christian. Est-ce qu'il y a des questions sur ce compte de l'assainissement ? Oui.

Madame VIAL
Juste une petite question qui n'est pas directement en rapport, mais pour laquelle on nous a posé des questions, le nom de la Compagnie des eaux a changé. Or la dernière fois, vous nous aviez effectivement indiqué les modifications que vous faisiez, suite au changement de marché, mais je ne me souviens pas qu'on ait parlé de changement du nom de la compagnie.

Monsieur SCHNELL
Effectivement avant, c'était la SEVESC, la Société des Eaux de Versailles et de Saint-Cloud. Il y avait une confusion avec le syndicat qui s'appelle le SMG SEVESC. Il y a eu donc une décision de groupe qui est propriétaire de la SEVESC de faire pour l'activité de production d'eau sur le territoire de la SEVESC une structure nouvelle qui s'appelle SEOP (Société des Eaux de l'Ouest Parisien) qui reprend exactement l'activité qu'avait la SEVESC pour le SMG SEVESC. C'est juste un changement de nom et aussi la détermination d'un périmètre juridique, qui permet de savoir exactement ce qui se passe au point de vue financier sur cette partie de la SEVESC, qui subsiste par ailleurs aux 2 activités.

Monsieur SOUDRY
D'autres questions ? Bien, je vous propose de passer au vote. Donc qui est contre ce compte de l'assainissement ? Deux. Qui s'abstient ? Donc, ce compte est approuvé.

Monsieur le Maire
Je voudrais, en vous remerciant d'avoir voté le compte administratif de la ville et le compte administratif de l'assainissement, remercier la qualité du travail du Maire adjoint, Pierre SOUDRY, de l'équipe des finances, Benoît BONNET sous la direction du Directeur Général des Services, puis son adjointe, Angélique, qui est ici présente. Je voudrais les remercier pour la qualité de ce travail. On peut toujours, évidemment, trouver des remarques à faire, mais la réalité, c'est que les comptes sont bien tenus et j'en remercie très vivement toute l'équipe des finances. Merci, Jean-Christian pour l'assainissement, avec les services techniques.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'avis favorable de la commission des Finances et des Affaires générales réunie le 10 juin 2015,

Conformément au code général des collectivités territoriales, décide à l'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- *de procéder à l'élection du président pour le vote du compte administratif au scrutin public,*
- *de désigner M. Pierre SOUDRY, en qualité de président pour le vote du compte administratif du service de l'assainissement.*

Considérant que M. le Maire s'est retiré conformément au code général des collectivités territoriales et a laissé la présidence à Monsieur Pierre SOUDRY pour le vote du compte administratif de l'exercice 2014 du budget annexe assainissement,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l a MAJORITE des membres présents et représentés,
Pour : 33
Contre : 2 – Mme DELAIGUE, M. BLANCHARD

APPROUVE le compte administratif du budget annexe de l'assainissement qui peut se résumer de la façon suivante :

Excédent 2013 reporté	*112 465,45 €*
Recettes réalisées	*495 087,38 €*
TOTAL RECETTES	***607 552,83 €***
Dépenses réalisées	*294 114,21 €*
TOTAL DEPENSES	***294 114,21 €***
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	***313 438,62 €***

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Solde positif 2013 reporté	*0,00 €*
Recettes réalisées	*471 312,05 €*
TOTAL RECETTES	***471 312,05 €***
Solde négatif 2013 reporté	*126 103,00 €*
Dépenses réalisées	*827 200,56 €*
TOTAL DES DEPENSES	***953 303,56 €***
SOLDE D'INVESTISSEMENT	***-481 991,51 €***
Restes à Réaliser - RECETTES	***363 543,83 €***
Restes à Réaliser - DEPENSES	***104 679,09 €***
SOLDE DES OPERATIONS REPORTEES	***258 864,74 €***
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	***-223 126,77 €***

EXCEDENT NET GLOBAL 2014	***90 311,85 €***

AFFECTE le résultat de l'exercice 2014 au sein du budget 2015 de la manière suivante :
- *Le solde d'exécution d'investissement au compte 1068 pour un montant de 223 126,77€*
- *L'excédent net global en section de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 90 311,85 €*

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

10. DECISION MODIFICATIVE N° 01 DE L'EXERCICE 2015 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Monsieur le Maire
Alors, nous continuons avec la Décision modificative de l'exercice 2015. Je vais redonner la parole à Pierre. La décision modificative, c'est une petite décision modificative. Il y a quelques points qui vont vous être néanmoins communiqués.

Monsieur SOUDRY
La DM 1 de l'exercice 2015, cette fois nous passons dans les comptes de 2015. Nous arrêtons les comptes 2014 et nous plongeons dans 2015. Donc cette DM vise d'abord essentiellement à intégrer dans les comptes de 2015 les résultats de 2014 que nous venons de voir. Donc, si vous voyez page 21 cette DM, vous voyez qu'en fonctionnement, nous récupérons les 2 millions d'excédent de fonctionnement 2014 dont nous avons parlé tout à l'heure. Alors, qu'est-ce que nous allons faire avec ces 2 millions qui arrivent donc dans les comptes 2015 ? Nous allons d'abord en utiliser 181 000 en atténuation de recettes de fonctionnement, qui est la DGF qui nous a été notifiée pour 2015 et qui est encore plus faible que celle que nous avions prévue au budget, encore plus faible de 181 000 euros. Pour mémoire pour citer quelques chiffres, nous avons vu tout à l'heure dans les comptes de 2014 que la DGF de 2014 était de 5 965 000. Nous savions après les annonces du Gouvernement de réduire les concours de façon forte aux collectivités, nous savions que ce chiffre allait baisser. D'où mon alerte, tout à l'heure, sur l'évolution des concours. Nous savions qu'il allait baisser et nous avions provisionné 5,5 millions au budget initial. Donc, nous avons programmé une baisse d'environ 500 000 euros, 450 000. Mais en fait, c'est encore plus que ça, puisqu'il nous a été notifié 5 319 000. Donc, nous perdons en une année à peu près 650 000 euros sur la DGF et ceci doit se poursuivre en 2016 et 2017. Donc vous voyez qu'on est là devant une sorte de laminoir de nos ressources de dotation. Donc nous utilisons le résultat de 2014 pour déjà compenser cette baisse supplémentaire de la DGF.

Ensuite, nous mettons quelques provisions de fonctionnement, mais surtout ce qui reste après tout cela : 1 718 000, nous le virons à l'investissement pour pouvoir ajuster notre budget d'investissement de 2015, et nous l'ajustons essentiellement avec des immobilisations à hauteur de 358 000 euros qui sont essentiellement l'affectation de 300 000 euros supplémentaires pour l'opération place Berthet que nous avions, à titre provisoire, programmée à 1 million et qui sera vraisemblablement plutôt autour de 1,3 million. Donc nous versons, maintenant que nous avons tous les marchés, les 300 000 à ce titre-là, et nous versons aussi 44 000 pour la réfection d'une conduite d'électricité, un câble électrique sur l'Avenue Jean-Moulin, qui nous a causé des problèmes alors qu'il était prévu qu'il tienne normalement un peu plus longtemps et que nous avions dû remplacer au cours de cette année. Voilà, le reste ce sont des petites choses.

Donc l'essentiel de cet excédent reporté en investissement, c'est un petit peu d'investissement et le reste nous sert à réduire formellement la dette que nous avions inscrite au budget primitif, parce que nous n'en avons pas besoin, et donc nous la réduisons. Nous actons que nous ne l'activerons pas. Voilà donc l'essentiel de cette DM. Le reste des opérations est équilibré en-dessous.
Y a-t-il des questions ?

Monsieur BARATON
Oui, des explications. Les subventions reçues, cela concerne VGP pour la vidéo protection ?

Monsieur SOUDRY
Oui, les 300 000 c'est VGP pour vidéo protection, oui.

Monsieur BARATON
Cela se soustrait donc des 700 et quelque mille euros que la ville a engagés ?

Monsieur SOUDRY
Tout à fait, cela vient en recettes …

Monsieur BARATON
… et les 500 000 euros ce sera pour le reste, mais c'est VGP qui le prend à sa charge ?

Monsieur SOUDRY
En gros, si on résume le financement de la vidéo protection, VGP accorde une subvention de 30 euros par habitant, ce qui nous fait pour nous un peu plus de 600 000 euros de montant à consacrer par VGP à la vidéo protection chez nous. Ce montant, il va d'abord servir à financer les dépenses propres de VGP. Enfin, il y a 2 sortes de dépenses propres de VGP : il y a des dépenses qu'il prend de toute façon lui-même et qui ne sont pas refacturées. Mais il y a des dépenses comme l'acquisition des caméras et les mâts qui sont des dépenses prises en charge par VGP, mais sur cette enveloppe. Et pour tout cela, on n'a pas encore le bilan définitif, mais il y en a à peu près pour 300 000 euros, et donc le solde des 600 et quelques, une fois déduite la partie prise par VGP, financée par VGP, revient à la ville en recettes des tranchées qu'elle a faites des 700 000. Voilà tout à fait.

Monsieur BARATON
D'accord. Deuxième chose, c'est pour comprendre les opérations patrimoniales, les 21 000 qui passent d'un compte sur l'autre. Qu'est-ce que c'est ?

Monsieur SOUDRY
Oui, avant de passer à ça, je voulais dire, ce qu'on a évoqué tout à l'heure, en dessous des 300 000 dans les recettes, il y a les 196 000. C'est là que se trouve la cession de Bois Fontaine et donc pas en 2014.

Monsieur BARATON
D'accord.

Monsieur SOUDRY
Alors, les opérations patrimoniales, ça ne change rien à rien. Personnellement, je n'ai pas bien compris ce que c'était, mais il faut le faire et c'est comme ça. Voilà. Cela ne change rien. Et recettes = dépenses, c'est les mystères de la comptabilité publique.

Monsieur BARATON
Et une dernière chose, vous avez dit effectivement dans le chapitre 23 qu'on allait affecter grosso modo 350 000 euros ou 340 000 euros à la place Berthet. Moi, il y a une chose qui m'interpelle, c'est qu'il y a eu 2 marchés qui sont passés. Le montant de ces marchés TTC, ça fait à peu près 1 050 000 euros, donc il y a à peu près 300 000 euros dont vous avez dit que les marchés étaient passés, mais ce ne sont pas des marchés… Ce n'est pas passé par appel d'offres alors ?

Monsieur SOUDRY
Une petite précision : pour la place Berthet, ce n'est pas 350, c'est 300. Dans les 358, il y a 300 pour la place Berthet, 44 pour le câble de l'Avenue Jean-Moulin, et le reste ce sont des petites opérations. Voilà. Donc pour la place Berthet, il y a donc une provision de 1,3 million. Je pense qu'on y reviendra tout à l'heure parce que je crois que ça fait l'objet d'une question très précise. Voilà.

Monsieur BARATON
Et puis une dernière chose, je voulais savoir est-ce qu'il y avait le Maire ou des Maires-adjoints le 14 avril lorsqu'il y a eu la grande manifestation de l'AMIF pour effectivement regretter les baisses des dotations de l'État ?

Monsieur le Maire
On passe son temps à envoyer des courriers au Ministère de l'Intérieur, au Premier Ministre, au Préfet pour manifester notre mécontentement, et cela c'est évident. Des réunions de l'AMIF, il y a eu des réunions de l'UMY, il y a eu le Congrès de l'Association des Maires de France (AMF), et puis je crois que nous contribuons au cœur je dirais, pas des pleureuses malheureusement, mais en tout cas des plaignants pour protester contre cette action durable de l'État de désengagement permanent. Non seulement d'ailleurs de désengagement, mais aussi une action qui consiste à se délester de dépenses supplémentaires au détriment des communes, parce qu'il faut bien voir que tout ce qui a trait aux normes, on va en parler tout à l'heure, la réforme des rythmes scolaires, ce sont des réformes que nous n'avons pas demandées, qui représentent des coûts supplémentaires, tu as dû le dire tout à l'heure et au moment où les dotations de l'État diminuent. Donc La Celle Saint-Cloud, comme beaucoup de communes, évidemment se…, mais autant dire que l'État n'entend pas en tout cas les plaintes des élus locaux.

Alors, est ce qu'il y a d'autres questions sur la DM ? Il n'y en a pas d'autres ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Deux. Des abstentions ? Trois. C'est donc approuvé. Merci.

On va passer à la DM de l'assainissement. Jean-Christian.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du 17 décembre 2013 adoptant le budget primitif de la Ville,

Suite à l'avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires générales réunie le 10 juin 2015,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A la MAJORITE des membres présents et représentés,
Pour : 30
Abstentions : 3 – M. BARATON, M. DASSE, Mme VIAL
Contre : 2 – Mme DELAIGUE, M. BLANCHARD

DECIDE

De procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires indiquées ci-dessous dans le cadre de la décision modificative n°1 de l'exercice 2015 du budget principal de la Ville qui s'élève à un montant global de 6 400 998.72 €, et dont la balance générale peut se résumer comme dans le tableau ci-dessous.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	*MONTANT*	*RECETTES*	*MONTANT*
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	*2 630,00*	*Chapitre 74 - Dotations subventions et participations*	*-181 000,00*
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	*50 000,00*		
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	*1 778 848,51*	*002 - Excèdent de fonctionnement 2014*	*2 012 478,51*
Total Dépenses Fonctionnement	***1 831 478,51***	***Total Recettes Fonctionnement***	***1 831 478,51***

INVESTISSEMENT			
DEPENSES	*MONTANT*	*RECETTES*	*MONTANT*
Chapitre 21 - Immobilisations incorporelles	*15 825,00*	*Chapitre 13 - Subventions reçues*	*300 000,00*
Chapitre 23 - Immobilisations en-cours	*358 500,00*	*Chapitre 024 - Produit des cessions d'immobilisation*	*196 000,00*
		Chapitre 16 - Emprunt et dette assimilées	*-1 900 517,51*
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	*21 000,00*	*Chapitre 041 - Opérations patrimoniales*	*21 000,00*
		Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	*1 778 848,51*
Restes à réaliser 2014	*1 701 178,18*	*Restes à réaliser 2014*	*260 107,87*
Chapitre 001 - Solde d'investissement reporté	*2 473 017,03*	*Compte 1068 - Affectation du résultat*	*3 914 081,34*
Total Dépenses Investissement	***4 569 520,21***	***Total Recettes Investissement***	***4 569 520,21***

TOTAL DEPENSES	***6 400 998,72***	***TOTAL RECETTES***	***6 400 998,72***

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

11. DECISION MODIFICATIVE N° 01 DE L'EXERCICE 2015 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur SCHNELL
Vous avez vu que les résultats 2014 de l'assainissement dégageaient un excellent fonctionnement pour les recettes de 90 311,85 euros. On va le reprendre pour le réaffecter de la façon suivante : on vire à la section d'investissement 75 000 euros et on garde le solde 15 311,85 euros en fonctionnement. Donc en investissement, on va retrouver dans le compte « Immobilisation en cours », les 75 000 euros qui sont affectés à des petits projets complémentaires sur les travaux d'assainissement. Voilà, c'est la seule chose à dire. Donc les totaux des dépenses et recettes de l'investissement passent de 75 000 euros à 551 982,45 euros.

Monsieur le Maire
Merci Jean-Christian. Est-ce qu'il y a des interventions ? Des demandes de parole ? Il n'y en a pas ? Nous votons. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé. Merci.

Alors, nous quittons un peu le sujet finances quand même qui était un des points très importants de ce conseil, de cette séance pour continuer donc la liste des délibérations, la mise à jour de la liste des emplois ouvrant droit à un logement de fonction.
C'est Laurence qui nous la présente.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,
Vu la délibération du 17 décembre 2013 adoptant le budget primitif de la Ville,
Suite à l'avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires générales réunie le 10 juin 2015,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A la MAJORITE des membres présents et représentés,
Pour : 33
Contre : 2 – Mme DELAIGUE, M. BLANCHARD
DECIDE

De procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires indiquées ci-dessous dans le cadre de la décision modificative n°1 de l'exercice 2015 du budget principal de la Ville qui s'élève à un montant global de 751 982,45 €, et dont la balance générale peut se résumer comme dans le tableau ci-dessous.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Chapitre 011 - Charges à caractère générale	15 311,85 €		
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	75 000,00 €	002 - Excèdent de fonctionnement 2014	90 311,85 €
Total Dépenses Fonctionnement	**90 311,85 €**	**Total Recettes Fonctionnement**	**90 311,85 €**

INVESTISSEMENT			
DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Chapitre 23 - Immobilisations en-cours	75 000,00 €	Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	75 000,00 €
Restes à réaliser 2014	104 679,09 €	Restes à réaliser 2014	363 543,83 €
Chapitre 001 - Solde d'investissement reporté	481 991,51 €	Compte 1068 - Affectation du résultat	223 126,77 €
Total Dépenses Investissement	**661 670,60 €**	**Total Recettes Investissement**	**661 670,60 €**

TOTAL DEPENSES	**751 982,45 €**	**TOTAL RECETTES**	**751 982,45 €**

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

12. MISE A JOUR DE LA LISTE DES EMPLOIS OUVRANT DROIT A UN LOGEMENT DE FONCTIONS

Madame AUGERE
Oui. Donc je vais vous parler de la mise à jour des emplois ouvrant droit à un logement de fonction. Traditionnellement, les collectivités attribuent des logements de fonction à certains agents municipaux pour tenir compte des missions qui leur sont confiées dans le cadre de leur emploi, de leurs responsabilités en matière de sûreté, de sécurité et pour compenser les contraintes de présence nécessaires au bon fonctionnement des services et des équipements municipaux.

Le décret n°2012-752 du 9 mai 2012 a réformé la réglementation des emplois et des logements de fonction liés à l'Administration de l'État, et a modifié les conditions d'attribution de ces logements. Donc du coup, il faut absolument que nous, collectivité locale, on se mette en conformité avec la réglementation liée aux collectivités d'État. En application de ce principe de parité, les dispositions de ce décret sont donc applicables aux agents des collectivités territoriales à compter du 1er septembre 2015. Ce décret redéfinit le régime de la concession par nécessité absolue de service et remplace celui de la concession pour utilité de service par un régime de convention d'occupation à titre précaire, avec astreintes.

La concession de logement pour nécessité absolue de service : elle peut être accordée par nécessité absolue de service lorsque l'agent ne peut pas accomplir normalement son service, sans être logé sur son lieu de travail ou à proximité, notamment pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de responsabilités. Il doit exister donc un lien indissoluble entre le logement d'une part, le lieu d'exercice et les caractéristiques des fonctions d'autre part. La concession de logement est consentie à titre gratuit, la gratuité des charges locatives courantes afférentes au logement : eau, électricité, chauffage, gaz, assurance habitation, taxes et impôts, est supprimée.

La convention d'occupation précaire avec astreintes : Ce dispositif est réservé aux emplois tenus d'accomplir un service d'astreintes et qui ne remplissent pas les conditions ouvrant droit à la concession d'un logement pour nécessité de service. La convention est consentie moyennant le versement d'une redevance d'occupation équivalente à 50 % de la valeur locative. Les charges locatives courantes : eau, électricité, chauffage, gaz, assurance d'habitation, taxes et impôts, incombent également à l'agent logé.

Conformément à l'article 21 de la Loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale, il appartient au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à fixer la liste des emplois pouvant donner lieu à un logement de fonction. En raison de la nouvelle réglementation en vigueur, de l'évolution de certains équipements, il convient de mettre à jour la liste des emplois pouvant donner lieu à un logement de fonction. Le Comité technique, lors de sa séance du 11 juin 2014, a émis un avis favorable.

Les emplois ouvrant droit à une concession de logement pour nécessité absolue de service sont :

- le gardien de l'Hôtel de ville,
- le gardien des groupes scolaires,
- le gardien d'équipements sportifs,
- le gardien de cimetière,
- le gardien de l'équipement Jonchère.

D'une manière générale, les emplois ouvrant droit à un logement de fonction pour nécessité absolue de service comprennent les missions suivantes :

- responsabilité de gardiennage et de surveillance des biens et des locaux,
- ouverture et fermeture du site en soirée et les week-ends dans le cadre de diverses manifestations,
- contrôle d'accès,
- intervention en cas de problème de sécurité et d'imprévus en cas d'alarme.

Les emplois ouvrant droit à une convention d'occupation précaire avec astreintes :

- le Directeur Général des Services,
- le Directeur Général Adjoint,
- le Directeur des Services Techniques,
- Responsables des équipements sportifs,
- Gardien de Police municipale.

D'une manière générale, les emplois ouvrant droit à une convention d'occupation précaire avec astreintes comprennent les missions et astreintes suivantes :

- gestion des urgences en lien avec les fonctions exercées,
- réunions et commissions en soirée,
- permanence téléphonique,
- disponibilité vis-à-vis des missions de service public,
- astreintes en soirée et en week-end en fonction des manifestations programmées.

Il vous est donc demandé d'approuver la liste des emplois justifiant l'attribution de logement de fonction, ainsi que les sites et logements concernés. Vous avez en dessous la liste avec les adresses.

Monsieur le Maire
Merci Laurence. Voilà, c'est une mise aux normes si j'ose dire, une mise en conformité avec la réglementation d'un sujet qui est relativement récurrent, mais qui correspond aux nécessités de la vie locale. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question ? Ah, Monsieur BARATON.

Monsieur BARATON
Oui Monsieur le Maire. *Quid* des équipements culturels ?

Monsieur le Maire
C'est-à-dire ?

Monsieur BARATON
Eh bien ils ne sont pas cités. Ni le Carré des Arts, ni la MJC.

Monsieur le Maire
Il n'y a pas de gardien.

Monsieur BARATON
Ah d'accord.

Monsieur le Maire
Autres questions ?

Monsieur BARATON
Oui, une remarque aussi, Monsieur le Maire. Les gens logés avec convention d'occupation précaire vont payer un loyer. Ce n'est pas le problème. Le problème c'est que, et là n'y voyez aucune fixation sur quiconque...

Monsieur le Maire
Oh sûrement pas.

Monsieur BARATON
Non, non, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire
Non, sûrement pas.

Monsieur BARATON
Non, parce qu'il y a un problème parce qu'il se passe que j'ai regardé un petit peu tout le décret et ainsi de suite. Il y a quand même la taille du logement par arrêté du 22 janvier 2013, et en fait, on ne paiera pas le loyer à la surface, mais au nombre de gens qui y habitent. Il est dit que par exemple que : « Nombre de personnes occupantes : 1 ou 2, c'est un 3 pièces ; 3, c'est un 4 pièces, et au-delà de 7, c'est une pièce supplémentaire par personne à charge. Or quand un logement est sous-occupé - je ne vais pas citer d'exemple parce qu'après on va m'accuser de tous les maux de la terre - on ne fait payer donc à la

personne que le loyer auquel il devrait prétendre. C'est-à-dire qu'on va arriver à des paradoxes, c'est-à-dire qu'il y a sur la ville des pavillons sous-occupés, qui auront des loyers extrêmement faibles. Il y aura le logement place Berthet, un grand logement puisqu'on nous donne les surfaces, ce n'est pas moi qui les invente : 120 m² qui actuellement est vide depuis 7 ou 8 mois alors qu'il y a eu énormément de travaux faits à l'époque, qui est vide. Donc, si le futur occupant arrive et on lui dit il n'y a que ce logement-là, vous venez avec un enfant, il paiera l'équivalent d'un demi-trois pièces. Ça, c'est l'article… Voilà. Qui fixera le loyer ?

Monsieur le Maire
Laurence. Alors on va vous répondre.

Madame AUGERE
On ne paye pas un loyer en fonction du nombre de personnes. Les loyers sont fixés avec un prix au mètre carré, et comme il est dit là dans le texte que j'ai lu, c'est que les 50 %, la redevance c'est comparé au prix au mètre carré dans le quartier. Donc, les loyers ne sont pas calculés en fonction du nombre de personnes dans un appartement, les loyers sont calculés en fonction d'un nombre de mètres carrés. Les logements communaux, pour la plupart actuellement, sont avec des tarifs qui sont les tarifs du logement social.

Monsieur le Maire
Oui, alors Monsieur BARATON ?

Monsieur BARATON
J'ai pris cela sur le Ministère.

Monsieur le Maire
Quel Ministère ?

Monsieur BARATON
Il est dit pour les conventions d'occupation précaire : « En revanche, dans le cas d'une convention précaire d'occupation avec astreintes, la redevance à la charge du bénéficiaire sera calculée en retenant le nombre de pièces auquel a droit l'agent, conformément au tableau ci-dessus ». Ce qui veut dire que quand il y a 3 personnes dans un 7 pièces, sachant que 3 personnes cela devrait faire 4 pièces, on ne lui fera calculer le loyer que sur les 4 pièces.

Monsieur le Maire
Attendez, Laurence on peut répondre à ça ? Normalement, je ne vois pas très bien, parce que normalement … Monsieur le Directeur Général des services ?

Monsieur SENNEVILLE
Sans micro, inaudible

Monsieur le Maire
Bon on va regarder. Monsieur BLANCHARD ?

Monsieur BLANCHARD
Oui, je voulais intervenir pour dire qu'on a déjà beaucoup discuté de ce sujet en commission et que donc je n'avais *a priori* pas de commentaire à faire et qu'on allait voter pour. Simplement, il me semble que sur le sujet exposé, le bon sens veut de rester dans la situation actuelle si c'est possible. Plutôt que de partir dans un dispositif qui serait moins juste qu'il ne l'est aujourd'hui.

Monsieur le Maire
Évidemment. Merci de cette bonne remarque. Est-ce qu'il y a d'autres observations ? Pas d'autres observations ? Monsieur DASSÉ ?

Monsieur DASSÉ
Juste un détail sur la première catégorie, c'est-à-dire les logements qui correspondent à une nécessité absolue de service. On vient d'évoquer les équipements culturels. Il nous a été indiqué qu'ils n'avaient pas de gardien, mais est-ce que, par exemple, il est nécessaire d'avoir un logement de fonction pour le cimetière, parce qu'on peut supposer que les locataires du cimetière sont assez peu …

Monsieur le Maire
Effectivement, les locataires du cimetière ou plutôt, je ne sais pas s'il faut dire… Il y a les visiteurs, c'est ça Monsieur DASSÉ. Ce n'est pas que les gens qui y sont.

Monsieur DASSÉ
Sans micro, inaudible

Monsieur le Maire
Non, mais un cimetière c'est quand même une surface… On ne va pas en plaisanter trop. C'est une surface importante dans la ville, avec un patrimoine qui est mémorable, un patrimoine de mémoires et de souvenirs qui mérite d'être respecté. Et donc il est important qu'on ne laisse pas… Malheureusement, trop souvent d'ailleurs, on a vu dans la presse des détériorations de cimetière, des choses tout à fait condamnables et répréhensibles. Donc, protégeons notre cimetière. Je m'excuse, mais les occupants du cimetière ont droit à notre respect et notamment à leur protection la nuit, d'une certaine manière à la protection de la collectivité. Donc c'est important qu'il y ait des gardiens au cimetière. D'ailleurs, ces gardiens font un travail important d'entretien, de gardiennage, de jardinage, et notre cimetière est tout à fait respecté et de qualité.
Hervé, est-ce que tu veux rajouter un mot ?

Monsieur BRILLANT
Oui, les gardiens font un travail tout à fait remarquable d'entretien du cimetière. Je parle de l'entretien au niveau bien sûr des pelouses, des fleurs, des zones de refleurissement permanent à faire, et également ils participent aussi aux gros travaux que l'on fait dans le cimetière, au niveau du rajeunissement du mur. Voilà donc pour ce qui est de leur activité.

Monsieur le Maire
Et la nuit, il est important que le cimetière soit gardé, parce qu'on pourrait avoir facilement des gens qui … Mais si, mais si. Malheureusement, il y a trop de communes où il y a des choses qui sont inadmissibles. Protégeons notre cimetière, je crois que c'est important.

D'autres questions ? Monsieur BARATON.

Monsieur BARATON
Oui, Monsieur le Maire, j'aimerais que pour le prochain Conseil, on ait le montant des loyers, parce qu'il faut savoir que cela a quand même une grande importance, parce que moi, ça m'inquiète.

Monsieur le Maire
Qu'est-ce qui vous inquiète ?

Monsieur BARATON
Ce qui m'inquiète, ce sera pour les futurs recrutements parce que si on fait une estimation normale des logements, comme ce sont les grands logements, si un jour un futur directeur ou directeur-adjoint arrive sur la ville, quand on lui expliquera qu'il devra payer 1 000 euros son logement, qui correspond à la moitié de la location d'un pavillon, je pense que ce sera peut-être un petit peu décourageant. Donc, il faudrait peut-être faire attention à la fixation des loyers par rapport à tout cela. Oui, parce qu'un pavillon, un 7 pièces à La Feuillaume, ça ne se loue pas 250 euros par mois quand même. Il faut aussi de temps en temps… voilà.

Monsieur le Maire
Laurence, tu veux répondre ?

Madame AUGERE
Oui, comme vous l'avez lu sur le document, on met à jour une liste d'emplois qui ouvrent un droit. Ce n'est pas une obligation. C'est-à-dire que si on prend le premier de la liste : il y a un Directeur Général des Services nouveau qui arrive et qui n'est pas intéressé pour avoir un logement de fonction, il a le droit de refuser.

Monsieur le Maire
Bien, merci à tous. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé ? Trois abstentions. D'accord. Ah, contre, vous votez contre. Bien. Merci.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée portant diverses dispositions communes statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'article 21 de la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 modifié,

Vu le décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement,
Vu le décret n°2013-651du 19 juillet 2013 prolongeant le délai d'application pour la fonction publique territoriale, au 1er septembre 2015,

Vu l'avis favorable du Comité technique paritaire en date du 11 juin 2014,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances et des Affaires générales réunie le 10 juin 2015,

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A la MAJORITE des membres présents et représentés,
Pour : 32
Contre : 3 – M. BARATON, M. DASSE, Mme VIAL

Décide :
D'approuver la liste des emplois justifiant l'attribution de logement de fonction ainsi que les sites et logements concernés listés ci-dessous :

Sites et logements avec Concessions de logement pour nécessité absolue de service

Site	*Adresse*	*Type de logement*	*Surface (m2)*
Hôtel de Ville	*13 avenue Gustave Mesureur*	*F3*	*50*
Groupe scolaire Pierre et Marie CURIE	*2 avenue des prés*	*F3*	*75*
Groupe scolaire Jules FERRY	*2 avenue des Bois Blancs*	*F4*	*91*
Groupe scolaire Louis PASTEUR	*1-3 avenue A.Dutreux*	*F3*	*50*
Groupe scolaire Henry DUNANT	*43 avenue M.de Hirsch*	*F3*	*66*
Groupe scolaire Morel de VINDE	*43 allée des sablons*	*F3*	*59*
Parc Omni sports DUCHESNE	*51 avenue L.R. Duchesne*	*F5*	*85*
Parc Omni sports DUCHESNE	*51 avenue L.R. Duchesne*	*F3*	*55*
Gymnase Corneille	*10 C avenue P. Corneille*	*F4*	*70*
Stade GUIBERT	*4 avenue de la Malmaison*	*F3*	*86*
Cimetière	*25 avenue Pompadour*	*F3*	*58*

Cimetière	*25 avenue de la Pompadour*	*F4*	*77*
Equipement petite enfance Jonchère	*2-10 avenue de la Jonchère*	*F4*	*102*

Logements avec convention d'occupation précaire avec astreinte

Logement	*Adresse*	*Type de logement*	*Surface (m2)*
Logement DGS	*2 avenue de Circourt*	*F5*	*120*
Logement DGA	*1 B avenue Ed.Blanc*	*F7*	*122*
Logement DST	*1 C avenue Ed. Blanc*	*F7*	*122*
Logement policier municipal	*27 avenue G. Mesureur*	*F4*	*77*
Logement responsable des équipements sportifs	*26 avenue de la Jonchère*	*F4*	*64.16*

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

13. DEMANDE DE SUBVENTION - ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE

Monsieur le Maire
Demande de subvention, Association Prévention Routière, c'est Hervé ?

Monsieur BRILLANT
Donc l'Association de Prévention Routière a été créée en 1949 et elle est reconnue d'utilité publique depuis 1955. Elle a pour objet l'étude et la mise en œuvre de toute mesure visant à améliorer la sécurité routière. Elle intervient au moyen de diverses actions : intervention dans les écoles, campagnes d'information et de sensibilisation aux dangers de la route. En 2014, l'association a été présente sur la commune, lors du Forum des associations avec les animations « Lunettes d'alcoolémie ». Elle a également participé à des séances d'éducation routière pour 6 classes de 6ème du Collège Victor Hugo. Elle a fourni gracieusement des dossiers pédagogiques à l'école Jules Ferry. En 2015, l'Association interviendra au Collège Victor Hugo pour de nouvelles séances d'éducation routière auprès de 6 classes de 4ème et 6 classes de 6ème.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur le renouvellement de cette subvention pour un montant de 200 euros. Donc, équivalente à celle de l'année dernière.

Monsieur le Maire
Merci Hervé. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce sujet ? Pas d'intervention ? Des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances et des Affaires Générales réunie le 10 juin 2015,

Considérant les actions du Comité départemental des Yvelines de l'association Prévention Routière,

Considérant la demande de subvention présentée par le Comité,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide

L'attribution d'une subvention de 200 euros au Comité départemental des Yvelines de l'association Prévention Routière au titre de l'année 2015.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

14. DEMANDE DE SUBVENTION - ASSOCIATION DES AMIS DES ANIMAUX CELLOIS

Monsieur le Maire
Demande de subvention, Association des Amis des animaux cellois.

Monsieur BRILLANT
L'association Amis des Animaux Cellois a été créée en 2010 sous la présidence de Madame CHAKER qui œuvre depuis 1977 pour la protection animale sur la commune. Cette action engage de nombreux frais : stérilisation des chats errants afin de limiter la prolifération, caisses de piégeage pour capturer les animaux devant être castrés ou tatoués, recherche pour les animaux perdus, alimentation des animaux, prise en charge des soins d'urgence pour les animaux trouvés blessés. De plus, cette association apporte de l'aide aux personnes seules et hospitalisées qui doivent faire garder leur animal, ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite pour sortir l'animal régulièrement. L'association des Amis des Animaux cellois prend également en charge les animaux de familles dans la précarité qui ne peuvent plus s'en occuper et se charge de leur trouver une nouvelle famille d'accueil, évitant ainsi des nombreux animaux errants sur la commune. Pour l'année 2014, l'Association a eu une trentaine d'adhérents qui ont versé, au total, 1 065 euros de cotisations. Elle a bénéficié d'une subvention de la Mairie de 10 000 euros. Les comptes de l'association font apparaître 10 071,40 euros de dépenses pour l'année 2014.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur le renouvellement de cette subvention pour un montant de 10 000 euros.

Monsieur le Maire
Alors Hervé, il faut quand même que tu expliques que cette association fait un très gros boulot sur la ville et qu'à travers une petite équipe de personnes, mais en tout cas une personne très impliquée, on règle des tas de problèmes d'animaux errants, d'animaux dangereux, etc.

Monsieur BRILLANT
Il y a 3 000 animaux errants dans la ville… qui ont été répertoriés. Non, pas errants.

Monsieur le Maire
Non, non, pas errants, parce que là on les verrait ici, dans la salle du Conseil. Il y a 3 000 animaux, c'est-à-dire 12 000 pattes quand même. Hervé, est-ce qu'on peut en dire plus ?

Monsieur BRILLANT
Donc, les dépenses sont essentiellement des dépenses d'hospitalisation, d'intervention sur les animaux pour éviter qu'ils prolifèrent et donc leurs dépenses se sont élevées, en 2014, à 10 075 par rapport à des recettes de 11 065. Donc, budget équilibré.

Monsieur le Maire
Merci, Hervé. C'est un travail ingrat, mais qu'il faut absolument faire et dans toutes les communes. Et certaines communes qui d'ailleurs n'ont pas ce genre d'association ou de personnes impliquées, passionnées, Dolly CHAKER est passionnée par son boulot. Eh bien, c'est très compliqué. Gérer un chat qui erre, c'est enquiquinant, c'est dangereux. Ça pose des tas de problèmes et elle nous gère tout cela admirablement.

Monsieur BRILLANT
Tout à fait.

Monsieur le Maire
Alors, est-ce qu'il y a des questions sur les… Mais pas 3 000 errants quand même. Pas de question ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé. Merci.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable de la commission des Finances et Affaires générales réunie le 10 juin 2015,

Considérant les actions de la protection animale effectuées par cette association sur l'ensemble du territoire de la commune,

Considérant la demande de subvention présentée par l'association Amis des Animaux Cellois,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide

L'attribution d'une subvention de 10000 euros à l'association Amis des Animaux Cellois au titre de l'année 2015.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

15. DEMANDE DE SUBVENTION POUR FINANCER L'ACHAT D'URNES TRANSPARENTES

Monsieur le Maire
Demande de subvention pour financer l'achat d'urnes transparentes. Hervé ?

Monsieur BRILLANT
En application de l'article L63 du Code électoral, les bureaux de vote doivent être équipés d'urnes transparentes. À cet effet, une subvention forfaitaire est versée aux communes pour l'achat des urnes dans la limite de 190 euros l'urne. La Commune de La Celle Saint-Cloud investit chaque année de scrutin dans l'achat de plusieurs urnes électorales : 6 en 2014 et 6 en 2015.

Donc, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de Monsieur le Préfet des Yvelines pour financer l'achat d'urnes électorales pour l'année 2014 et 2015.

Monsieur le Maire
Merci Hervé. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur BARATON.

Monsieur BARATON
Simplement une petite remarque, je n'ai pas très bien compris. La subvention est forfaitaire dans la limite de 190 euros par urne. Les 190 euros, c'est quoi ? C'est le prix de l'urne ? C'est le prix de la subvention ?

Monsieur BRILLANT
Sans micro, incompris

Monsieur BARATON
D'accord.

Monsieur le Maire
Voilà, c'est dit. Merci Hervé. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances et des Affaires générales réunie le 10 juin 2015,

Considérant la nécessité de procéder au remplacement des urnes électorales détériorées

Considérant que les communes peuvent bénéficier d'une subvention forfaitaire pour l'achat de ces urnes d'un montant maximum de 190 euros par urne,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès des services de l'Etat pour financer l'acquisition d'urnes électorales pour les années 2014 et 2015

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

16. CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION D'UNE AGENCE POSTALE COMMUNALE

Monsieur le Maire
Cela, c'est beaucoup plus important. Vous savez, que malheureusement nous avions des inquiétudes qui se sont confirmées sur le désengagement de La Poste dans le quartier de Bendern, sur la place de Bendern au motif d'une baisse de fréquentation qui est réelle. Il y a une vraie baisse de fréquentation, mais nous avons pensé qu'il fallait garder quelque chose sur la place Bendern. Et donc, nous avons réfléchi à la création de cette agence postale qui permet aussi d'assurer, d'être un lien avec les gens du quartier. Une Poste, une agence postale, c'est important, c'est du lien social, ce sont des personnes âgées qui viennent parler un peu de leur situation, Ce sont des gens qui n'ont pas l'occasion de beaucoup quitter le quartier, qui ont l'occasion de rencontrer des personnes à leur écoute. Et donc, nous avons pensé qu'il était très important de reconstituer cette agence. On s'est battu d'abord pour garder l'agence postale de La Poste et puis La Poste nous a objecté des chiffres en baisse régulière, mais baisse régulière ne veut pas dire qu'il n'y a plus personne. C'est cela. Il y a encore du monde qui vient à cette Poste. Et donc, nous avons souhaité maintenir cette Poste dans des conditions de coût d'ailleurs extrêmement raisonnables, puisque l'organisme

de La Poste va financer la quasi-totalité des coûts de fonctionnement de cette agence, mais c'est nous qui en aurons la responsabilité directe. Hervé, pardon d'avoir été un peu long.

Monsieur BRILLANT
Il y a un an à peu près, La Poste nous a informés de cette baisse de fréquentation, et donc a manifesté son désir de réduire la voilure de ce bureau, avec la fermeture de ce bureau. C'était une situation effectivement inacceptable pour justement toutes les personnes qui ne pouvaient pas se déplacer dans le quartier de Bendern. Donc nous avons étudié pendant plusieurs mois d'autres solutions, et ce qu'on a retenu c'est une agence postale communale dont vous avez la convention sous les yeux, sur la table qui, disons, indique toutes les missions de cette agence postale, avec la responsabilité de la Mairie pour le personnel, qui sera néanmoins sous le contrôle fonctionnel de La Poste et en relation quotidienne avec La Poste. Donc, il n'y a rien de particulier. Si vous avez des questions à poser sur cette convention ?

Monsieur le Maire
Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur BRILLANT
C'est une convention qui prendra effet au mois de septembre 2015. Il faut savoir qu'actuellement, La Poste est fermée pour, justement, une restructuration du DAB, le Distributeur Automatique des Billets qui va avoir des fonctionnalités beaucoup plus importantes, qui permettra aux gens de faire des virements, de gérer de beaucoup plus près leur compte. Par contre, toute l'activité postale sera maintenue au même endroit qu'actuellement.

Monsieur le Maire
Les agents seront formés par La Poste. Hervé ?

Monsieur BRILLANT
Oui, tout à fait. En septembre, il y a une formation de prévue pour les 2 agents, les 2 personnes qui seront affectées à ce bureau.

Monsieur le Maire
À titre alternatif, elles ne seront pas là en même temps.

Monsieur BRILLANT
Tout à fait. Actuellement, il n'y a qu'une seule personne au bureau. Donc, ce sera toujours une personne.

Monsieur le Maire
Qui veut intervenir ? Monsieur BARATON ?

Monsieur BARATON
Oui, Monsieur le Maire. Malheureusement, quand l'année dernière, nous avions dit qu'elle allait fermer, c'était un état de fait. Comme elle était fermée, il y avait de moins en moins de monde. Comme il y avait de moins en moins de monde, ils l'ont fermée. Je ne reviens pas là-dessus. Plusieurs choses effectivement : vous venez de parler du DAB, parce que là je crois que c'est une nécessité. On s'était battu à l'époque, en 2001, pour qu'il y ait un Distributeur Automatique de Billets…

Monsieur le Maire
Je me suis battu.

Monsieur BARATON
La deuxième remarque, c'est : « Qui va financer les travaux ? »

Quant à la troisième remarque, si j'ai bien compris la convention, ça fait donc 18 heures par semaine de présence, c'est-à-dire un demi-temps plein. Un mi-temps si vous voulez. Ce sera donc un employé communal ? oui, non ?

Monsieur le Maire
Posez vos questions, Monsieur BARATON et on vous répondra après.

Monsieur BARATON
Non parce que, sauf erreur de ma part, un employé communal, même à mi-temps, c'est plus que 1 000 euros par mois de compensation, ça veut dire que la ville va faire un effort financier.

Monsieur le Maire
Posez vos questions, on vous répondra. C'est tout.

Monsieur BARATON
Oui, et puis date d'ouverture ?

Une intervenante
Il l'a dit, il a dit septembre.

Monsieur BARATON
D'accord.

Monsieur le Maire
Bien. Hervé, tu as tous les éléments ?

Monsieur BRILLANT
Oui, donc nous avons un budget de personnel de 1 000 euros par mois pour l'agence communale.

Monsieur BARATON
Chargés ?

Monsieur BRILLANT
Ce sont des vacataires et donc ils rempliront les 18 heures d'ouverture.

Monsieur le Maire
Voilà, c'est un personnel vacataire qui va assurer cette présence sous la responsabilité fonctionnelle de La Poste, qui sera présent. La rémunération sera versée par la ville et la ville se fera rembourser pratiquement à 99% auprès de La Poste. Et d'ailleurs, La Poste va intervenir au moment des travaux qui sont en cours. Donc en fait, il est hors de question de créer un emploi public, un emploi titulaire. Hors de question ! Donc ce sont des vacations pour un personnel qui cumulera avec une retraite. C'est un complément de retraite et notre souhait, c'était de chercher des gens connaissant un peu le quartier, impliqué dans le quartier, capables de faire un peu plus qu'un travail de postier, mais d'abord d'assurer une vraie présence, de ne pas un jour être là et le lendemain ne pas être présent, d'être là et puis de suivre un peu les problèmes des personnes, essentiellement les prestations liées à l'activité postale, mais parfois un peu plus. Monsieur BLANCHARD.

Monsieur BLANCHARD
D'abord, je regrette que ce sujet arrive comme cela, annoncé en début de Conseil municipal, on n'a pas à voter, je suppose ?

Monsieur le Maire
Urgence.

Monsieur BLANCHARD
On n'a pas voté là-dessus. Urgence, non, là, ce n'est pas très sérieux parce que ça fait des années qu'on en parle, ça fait au moins un an que vous nous dites qu'on approche une solution. Vous aviez bien ça en tête et vous saviez à peu près vers quoi on allait.

Ce que je souhaite rappeler, c'est que cette Poste, tout le monde l'a vue régresser avec le temps, comme le disait Monsieur BARATON. Au début, c'était fermé un jour par-ci par-là, puis après, les horaires ont été modifiés, puis ensuite ce sont les paquets qui ne sont plus arrivés, ni les recommandés, ce qui veut dire qu'il était assez normal qu'on constate que l'activité diminue. On trouve une solution, heureusement ! Parce que c'est mieux que de fermer, mais moi je crains qu'on ne constate, de la même manière qu'auparavant, qu'il y ait un sous-emploi. Pourquoi est-ce qu'on ne fait pas revenir les recommandés et les paquets dans La Poste ? Avant, c'était là qu'ils étaient livrés pour les habitants de Beauregard, c'était beaucoup plus commode que de descendre à la grande Poste. Je trouve un peu regrettable qu'on nous propose cela aujourd'hui, sans qu'on ait pu le regarder complètement. J'ai très peur que ce soit une mauvaise solution et je souhaite prendre date puisqu'on ne va pas avoir notre mot à dire. Je souhaite prendre date pour valider qu'il n'y a pas de régression dans les années à venir par rapport à ça. On a l'impression qu'on a mis un taquet dans quelque chose qui était en train de s'éroder et on peut craindre que le taquet s'émousse avec le temps et que ça s'érode à nouveau. Il n'y a pas de volonté derrière ça. On maintient un petit quelque chose sans grande ambition.

Monsieur le Maire
Monsieur BLANCHARD pardonnez-moi, c'est quand même surprenant votre remarque. Il y a une baisse réelle de la fréquentation. On s'est battu pour garder jusqu'au dernier moment cette Poste.

Monsieur BLANCHARD
Sans micro, inaudible.

Monsieur le Maire
Attendez, je termine. On met en place une solution de substitution et vous êtes contre. Oui, vous pouvez être contre cette agence postale communale, c'est votre choix. Nous, on fait le choix de créer cette agence postale communale. Je peux vous dire qu'on s'est battu, on y a passé des heures et des heures. Je parle, sous le contrôle des Maires-adjoints qui ont négocié avec La Poste pour mettre en place une solution viable. C'est une solution viable, c'est une solution de substitution. Évidemment, si La Poste avait décidé de rester, vous imaginez bien qu'on ne lui aurait pas proposé de partir contre cette agence postale, évidemment pas. Voilà, mais vous savez, Monsieur BLANCHARD, on peut critiquer. Là, vous votez contre si vous le voulez, mais nous, nous le faisons dans l'intérêt …

Monsieur BLANCHARD
Sans micro, inaudible.

Monsieur le Maire
Non, mais je n'en sais rien, mais vous dites que vous êtes opposé. Très bien. Non, mais si vous votez pour, tant mieux ! Mais vraiment, on s'est battu pour maintenir cette agence. Ça a été difficile, parce que La Poste, malheureusement, s'occupe de beaucoup trop d'autres choses que d'activités postales et ça, on peut le déplorer parfaitement, mais on s'est battu pour reconstituer. Hervé, tu veux rajouter quelque chose ?

Monsieur BRILLANT
D'autres solutions ont été évoquées avec La Poste, mais c'est vraiment la convention qui nous a semblé la plus fiable pour l'avenir.

Monsieur le Maire
Monsieur BLANCHARD ?

Monsieur BLANCHARD
Je m'insurge, Monsieur le Maire, contre votre manière de présenter les choses. Vous dites qu'on est contre la solution que vous proposez. C'est une manière de dire : « Vous voyez, ils sont contre tout ce qu'on peut proposer ». Non, ce contre quoi on est contre, c'est la suppression de La Poste et des services. Pourquoi, si La Poste est ouverte, on n'a pas les anciens services qu'il y avait auparavant ? Pourquoi ? Les gens seront là, ils pourront répondre aux besoins. Et on nous dit : « Eh bien non, on a déjà déporté le service. Donc il ne va pas revenir ». Il y a quand même quelque chose qui cloche là-dedans. Et le coût ne serait pas supérieur et vous le savez bien. Donc on a l'impression qu'on est dans une mécanique qui est enclenchée et qui vise à diminuer encore le service et à constater au bout d'un moment que ça coûtera trop cher, que ça ne fonctionnera pas bien, et on finira par dire : « Allez à la grande Poste, elle n'est pas très loin. Ça ne gênera que ceux qui ont de la difficulté à se déplacer ».

Monsieur le Maire
Monsieur BLANCHARD, je vais quand même dire sur ce point : venez voir comment ça se passe ! Les services publics…

Monsieur BLANCHARD
Sans micro, inaudible.

Monsieur le Maire
Mais attendez… C'est un Gouvernement quand même qui est plutôt de votre préférence.

Monsieur BLANCHARD
Sans micro, inaudible.

Monsieur le Maire
Non, non, mais si je le dis, les services publics diminuent. L'État se désengage partout ! L'État se désengage, on se bat contre ça. Moi je passe mon temps à me battre contre ça depuis des années. L'équipe, tout le monde ici, on se bat contre ça. Mais il y a un moment donné, quand La Poste dit « On s'en va, on est parti», ça y est, il n'y a plus personne, ça fait tellement de temps qu'ils le disent, on se bat pour les conserver et ils s'en vont, qu'est-ce que vous faites ? On fait quoi ? On laisse, voilà, une dent creuse ? Un trou béant à Beauregard ? C'est ça le sujet, c'est ça. Et donc pour éviter de laisser un endroit sans rien, sans Poste, on a été obligés... En se battant pour avoir un refinancement, parce que le financement de La Poste il existe quand même. Il va nous permettre de couvrir les coûts de fonctionnement, mais ça été une bagarre impitoyable, incroyable, et allez voir ailleurs, je pourrais vous donner plein d'exemples de services publics qui s'en vont.

Je crois que c'est vrai que c'est un peu parfois la différence entre l'opposition et puis le fait d'être aux manettes si j'ose dire. C'est vrai qu'on peut dire, et si j'étais à votre place, je dirais probablement la même chose. Je dirais que ce n'est pas bien, ils sont partis. Le problème, c'est qu'on ne pouvait rien faire. Ils partaient et quand c'est la direction générale de La Poste qui décide, qu'est-ce que vous voulez qu'on fasse ? On a écrit au Préfet, on a écrit à la Direction générale de La Poste. On a pris des retards et, à un moment donné, ils partent et puis voilà. Alors la question, nous notre choix d'élus locaux, c'est de dire : « Il y a un problème d'intérêt général qui est posé dans la ville ». On substitue ce qui s'en va par une structure qui va durer, il n'y a pas de raison qu'elle ne dure pas et, à la limite, qui apportera davantage de services qu'avant. Déjà parce qu'elle ne sera pas fermée un jour sur deux, c'est malheureusement le cas de La Poste Bendern aujourd'hui. Elle est fermée trop souvent, parce que pour des raisons X et Y ou Z, il n'y a personne et donc on n'ouvre pas. Là, je peux vous dire qu'on aura un agent qui sera là et qui sera présent. Oui, Monsieur BARATON.

Monsieur BARATON
Je n'ai pas tout compris. D'abord on n'a pas répondu à ma question : « Qui finance les travaux ? Et quel est le montant ? »
Deuxièmement, est-ce qu'on a la certitude que le distributeur de billets sera réintégré. La seule chose qu'on sait, c'est que cela va durer 2 ans puisque la convention est revue au bout de 2 ans, et je n'ai toujours pas compris la personne qui va y travailler va dépendre de qui administrativement parlant ?

Monsieur le Maire
De la Mairie. Il faut que vous compreniez, il y a 2 lignes hiérarchiques, Monsieur BARATON : il y a une ligne hiérarchique et il y a une ligne fonctionnelle.

Monsieur BARATON
J'ai compris.

Monsieur le Maire
Bien, donc ça va.

Monsieur BARATON
Donc, ça veut dire que c'est donc quelqu'un qui va être formé par La Poste, mais qui dépendra de la Mairie, et alors si jamais cette personne-là est malade, l'après-midi, la Mairie envoie quelqu'un d'autre ? C'est comme cela que ça marche ? Non, mais je me renseigne.

Monsieur le Maire
Pierre va vous répondre parce que moi j'y perds mes arguments.

Monsieur SOUDRY
Oui, donc en fait très clairement, le personnel est du personnel payé et donc fourni par la Mairie. Simplement, La Poste le forme et le suit, lui assure une formation permanente. La Mairie paie les personnes et les met en place. Il y aura 2 personnes de mises en place qui alterneront une semaine l'une, une semaine l'autre, sachant que, justement, si l'une des deux est indisponible pendant une semaine, l'autre pourra prendre la place. Donc *a priori*, on aura quelqu'un de beaucoup plus fiable que la situation actuelle où il y a un seul agent de La Poste, et quand il n'est pas là, il ferme. Voilà. Sinon, ce genre d'agence postale n'est quand même pas nouveau. Il y a quand même un certain nombre d'endroits où existent des agences postales communales et qui, en général, ne marchent quand même pas trop mal. Donc, ce n'est pas du tout forcément une régression, certainement pas, par rapport à ce qu'on a aujourd'hui.

Monsieur le Maire
Merci Pierre. Monsieur DASSÉ.

Monsieur DASSÉ
Une première question de détail, mais qui peut avoir son importance. Il s'agit des amplitudes d'ouverture. Les horaires nous sont indiqués à la page 7 du projet de convention, et il est indiqué en semaine une période d'ouverture de 14 heures à 17 heures. Pour les personnes qui exercent une activité professionnelle, chacun pourra convenir du fait que La Poste, en réalité, enfin cette agence postale sera difficilement accessible.

Monsieur le Maire
Ils iront à La Poste centrale. Il n'y a pas de changement par rapport aux horaires actuels.

Monsieur DASSÉ
Oui, je le sais bien, mais est-ce qu'on ne peut pas imaginer peut-être une période d'ouverture de 15 heures à 18 heures, étendre à 18 heures pour permettre à un plus grand nombre de personnes de venir.

Monsieur le Maire
Hervé étudie ça de très près, il va nous répondre. Il va vous répondre.

Monsieur DASSÉ
Je pense qu'il y a peut-être quelque chose à creuser là-dessus, ça, c'était la première observation. Et deuxième observation, je me permets de reposer la question sur le financement des travaux qui sont effectués ou qui vont être effectués dans les locaux. Qui prend en charge ? Merci.

Monsieur le Maire
C'est la commune, avec un refinancement par La Poste. C'est-à-dire que La Poste nous paiera. Là, les travaux sont de l'ordre de 5 000 à 6 000 euros et La Poste doit nous payer 3 000 à 4 000 euros. Voilà. Il y aura une toute petite différence à la charge de la commune, mais ça vaut la peine. De toute façon, nous sommes quasiment… pas propriétaires, mais de fait, avec le bail, on est propriétaire des lieux. Donc, nous avons une responsabilité de propriétaire et il n'est pas anormal que des travaux d'accessibilité, par exemple, des travaux de rafraîchissement de La Poste soient réalisés par la commune. Ça nous coûtera très peu d'argent.

Quant aux horaires, s'il s'avère qu'il faut les décaler un petit peu vers le haut ou vers le bas, on le fera. Je pense que c'est tout l'intérêt d'avoir maintenant une équipe que nous connaissons bien, qui sera sur place et avec laquelle on aura des contacts directs pour savoir quand viennent les gens. Si les gens viennent un peu plus tard, on décalera les horaires un peu plus tard. S'ils viennent très tôt, on essaiera de faire plus tôt, on va s'adapter. Je crois que c'est du pragmatisme qu'il faudra avoir pour que ça fonctionne dans l'intérêt des gens, et c'est l'intérêt des gens qui est en cause en l'espèce. Monsieur BLANCHARD.

Monsieur BLANCHARD
D'abord une question : qu'en est-il de La Poste d'Élysée 2 ? Parce qu'elle a été un petit peu menacée, peut-être moins pour le moment. Donc, j'aimerais bien savoir s'il y a un projet du même type, parce qu'elle est quand même un petit peu confrontée dans une moindre mesure au même problème, mais ça pourrait arriver.

Et deuxième chose, je ne suis pas procédurier d'habitude, mais je vois dans la note, en quelque sorte, que vous nous aviez fournie qu'on parle d'une délibération du Conseil municipal en date du 23 juin. Est-ce qu'on peut avoir des délibérations qui n'ont pas… c'est écrit au début. Est-ce qu'on peut avoir un vote en conseil, alors que cela n'a pas été prévu auparavant ? Je m'interroge un peu là-dessus et d'ailleurs il n'y a pas de projet de délibération annexé à la note.

Monsieur le Maire
Si, si.

Monsieur BLANCHARD
Pardon, je ne l'avais pas vu.

Monsieur le Maire
Non, mais il a été déposé sur table.

Monsieur BLANCHARD
Mais est-ce qu'on peut voter un …

Monsieur le Maire
Oui, une délibération c'est fait pour être ou votée ou rejetée.

Monsieur BLANCHARD
Sans avoir été inscrit à l'ordre du jour auparavant ?

Monsieur le Maire
Puisque je vous l'ai proposé en début de séance.

Monsieur BLANCHARD
Oui, l'ordre du jour doit nous parvenir 3 jours francs avant le Conseil municipal.

Monsieur le Maire
Oui, mais de façon …

Monsieur BLANCHARD
Oui, mais je n'irai pas vous intenter un procès là-dessus. Oui, vous l'avez déjà proposé à d'autres. Non, ce n'est pas très sérieux quand même. On a un sujet très important qui débarque comme ça en Conseil municipal, vous nous faites des procès d'intention parce que vous sous-entendez qu'on va voter contre ce projet. Moi je voterai ni pour, ni contre. Je refuserai de participer au vote. C'est beaucoup plus simple parce que vous nous mettez une espèce de marché en main en cours de Conseil municipal, sur un sujet sensible qu'on n'a pas eu le temps d'examiner auparavant.

Monsieur le Maire
Alors sur votre question, attendez. Ah oui, Élysée. Oui, justement ça fait partie des heures et des heures de discussion qu'avec Pierre on a eues, et puis Hervé.

Un intervenant sans micro
Inaudible

Monsieur le Maire
Non, mais non, heures de discussion pour ... Pourquoi vous prenez forcément mal ce qu'on vous propose ? Non, mais je veux dire. Bien entendu qu'on s'est battu pour le reste. Allez, imaginez qu'on crée une agence postale communale et que 3 mois après La Poste nous dise : « On ferme Élysée 2 » ou après tout La Poste centrale, ça serait évidemment un très très mauvais calcul. C'est la raison pour laquelle on a voulu exiger des engagements de la part de La Poste pour qu'il y ait un maintien, un maintien qui n'est pas prévu dans l'éternité des temps, bien entendu, mais le maintien dans les années qui viennent des autres structures. Donc en réalité, on a un peu renforcé, d'une certaine manière, le partenariat avec La Poste, et honnêtement, c'est une petite affaire 1 000 euros par mois, financée par La Poste, qui nous permet de maintenir une vraie structure sur le quartier de Bendern. C'est un intérêt pour le quartier. On l'a voulu dans l'esprit et dans l'intérêt du quartier. Qu'aurions-nous entendu, et pour de bonnes raisons, si on avait laissé fermer cette structure, qu'il n'y avait plus rien sur le quartier. Alors, c'est vrai que cela n'a pas été présenté en commission, mais il y a eu des discussions - Hervé je voudrais que tu en parles de ces discussions - qui ont été très longues et puis, à un moment donné, il faut se décider. Voilà, on l'évoque ce soir. Si on ne le votait pas ce soir, il faudrait attendre le mois de septembre-octobre pour avoir une délibération qui prenne effet en novembre. Donc pendant septembre, octobre, novembre, on n'aurait pas de Poste. Ce n'est pas un bon truc. Alors c'est vrai qu'au prix de vos critiques que j'assume parfaitement, on vous présente ce soir cette délibération pour qu'en septembre, La Poste soit ouverte à Bendern.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? Je vous remercie. C'est approuvé.

Un intervenant sans micro
Inaudible

Monsieur le Maire
Ah, vous ne prenez pas part au vote. Pardon. Donc 2, 2 non-participations. C'est cela ? D'accord.

Merci. Nous passons aux affaires sociales. Vie sociale et famille, avec le rapport annuel d'accessibilité 2013. C'est Sylvie qui le présente.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 33 voix (le groupe Ensemble à gauche ne prend pas part au vote)

Décide :

- *D'autoriser le maire à signer la convention ci-jointe relative à l'organisation d'une agence postale communale.*

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

VIE SOCIALE ET FAMILLE

17. RAPPORT ANNUEL D'ACCESSIBILITE 2013 PRESENTE ET DEBATTU EN COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE LE 4 DECEMBRE 2014

Madame d'ESTEVE
La Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a rendu obligatoire la création d'une Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CCAPH) dans les communes de plus de 5 000 habitants.

Le Conseil municipal, le 1er juillet 2008, a créé la CCAPH. Suite aux élections dernières de 2014, par arrêté municipal en date du 5 novembre 2014, le Maire a nommé les 25 membres de cette commission. L'une des missions de cette Commission Communale d'Accessibilité, puisque maintenant nous l'appelons CCA, est d'établir un rapport annuel. Ce rapport annuel a été d'abord présenté et ensuite débattu lors de cette commission, le 4 décembre 2014. Vous avez dans l'annexe le rapport annuel d'accessibilité complet. Si vous en êtes d'accord, je vais vous faire un petit compte-rendu synthétique de ce que vous avez dans l'annexe. Donc on parle bien du rapport annuel 2013.

En ce qui concerne la mise en accessibilité de l'espace public, une vingtaine de places de stationnement ont été mises aux normes. 5 nouvelles places ont été créées. Des travaux d'aménagement et de requalification avec prise en compte des normes PMR et respect de la chaîne d'acheminement ont été effectués, notamment avenue Pigault-Lebrun, les espaces extérieurs du théâtre municipal, et dans le Parc de la Grande Terre, avec la mise en place d'agrès spécifiquement dédiés aux PMR. En ce qui concerne la mise en accessibilité des établissements recevant du public, il y a eu de nombreuses mises aux normes. Je retiendrai quelques-unes : le théâtre qui a été, vous le savez, entièrement rénové, création d'ascenseurs. Au centre social, aménagement d'un rez-de-chaussée en bibliothèque jeunesse, amélioration des accès et de l'accueil, toilettes du marché de la place du Jumelage remises aux normes. En ce qui concerne la Résidence Renaissance, les 2 ascenseurs ont été remis aux normes. Dans deux groupes scolaires Dunant et Curie, des blocs sanitaires ont été remis aux normes pour les personnes handicapées, ainsi que des

salles de classe et des alarmes-incendie rénovées et remises aux normes. Je rajouterai qu'il y a eu aussi l'aménagement du parvis du Collège Victor Hugo.

En ce qui concerne l'accueil du public handicapé, pour les accueils de loisirs, 10 enfants handicapés ont été accueillis dans les accueils de loisirs de la ville. Pour la crèche familiale, 2 enfants en situation de handicap ont été accueillis. En ce qui concerne le centre social, 11 personnes en situation de handicap accueillies.

Pour les affaires culturelles, soutien à diverses manifestations. Je pense notamment au Téléthon et aux Virades de l'espoir. Dans les écoles il y a, vous le savez, 12 enfants qui sont accueillis en CLIS Ferry, ainsi que 5 qui ont été accueillis à l'école Curie. Une dizaine d'enfants ont été répartis et disposent d'une aide d'une AVS. Nous avons eu des stagiaires porteurs de handicap dans les services de la ville, ainsi que nous avons sur la ville 19 agents qui sont porteurs de handicap dont 1 au CCAS. Nous avons eu la formation aussi de personnel pour l'accueil des enfants porteurs de handicap. Ces formations ont concerné 31 personnes. Il y a eu aussi des demandes de mobiliers ou d'aménagements spécifiques. Il y a eu aussi le Protocole d'Accueil Spécifique qu'on appelle le PAS, qui a été mis en place à tous les services municipaux pour accueillir au mieux les enfants atteints de handicap.

Et vous avez aussi dans votre document, dans votre rapport, le recensement de l'offre de logement accessible aux personnes handicapées. Aujourd'hui, 31 logements sont actuellement identifiés comme accessibles. Je complèterai en vous parlant de l'agenda d'accessibilité programmé, même si c'est en dehors du rapport annuel 2013. Vous le savez, cet agenda d'accessibilité programmé permet et donne une représentation de la politique d'accessibilité menée sur le territoire et les modalités d'élaboration de l'agenda. En ce qui concerne la procédure de l'Ad'AP, c'est comme ça que ça s'appelle, nous devons déposer et nous déposerons un dossier avant le 27 septembre 2015. Ce dossier donc comporte, effectivement, la présentation de la politique d'accessibilité qui est menée sur notre territoire, notamment avec une concertation de commerçants et d'associations des personnes handicapées. Cette réunion a eu lieu d'ailleurs dans cette salle, ici, le 16 juin dernier. Nous devons informer donc la Commission Communale d'Accessibilité, la CCA, chose qui sera faite le 30 juin prochain. Nous transmettrons au Préfet, qui statuera dans les 4 mois, après examen de cette proposition consultative. Et nous mettrons en œuvre les travaux d'accessibilité dans le respect du calendrier. Voilà ce que je pouvais vous dire en ce qui concerne l'Ad'AP et ce rapport annuel d'accessibilité 2013.

Il vous est demandé de prendre acte de ce rapport annuel d'accessibilité 2013, tout en sachant que lors de la Commission Vie Sociale et Famille, ce rapport a eu un avis favorable à la majorité.

Monsieur le Maire
Merci Sylvie. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur DASSÉ.

Monsieur DASSÉ
Merci. Puisque nous parlons d'accessibilité, notre groupe souhaiterait que nous ne perdions pas de vue également les problèmes d'accessibilité de la gare. On en parle assez régulièrement. Cette passerelle est quasiment un affront pour les Personnes à Mobilité Réduite, et nous souhaiterions qu'il y ait une intervention déterminée ou une nouvelle intervention de la ville envers la Direction des gares et des connexions, puisque c'est comme cela qu'elle s'appelle, de la SNCF. Je crois qu'en 2015, il nous fait vraiment résoudre ce problème d'accessibilité de la gare. Merci.

Monsieur le Maire
Merci. Autres questions ? Monsieur BLANCHARD.

Monsieur BLANCHARD
Oui, vous avez indiqué que l'accessibilité aux toilettes de la place du Jumelage avait été remise aux normes, mais j'ai cru comprendre que ces toilettes ne sont accessibles à personne depuis quelques semaines.

Monsieur le Maire
Sylvie ?

Madame d'ESTEVE
Alors, là il s'agit du rapport annuel 2013. Donc ce que vous me dites là aujourd'hui je vais demander aux services. On est en 2015. Donc je vais demander aux services effectivement de regarder le souci et le problème que vous me signalez maintenant.

Monsieur le Maire
On va regarder. Autres questions ? Il n'y en a pas d'autres ? Donc, on prend acte.

Un intervenant sans micro
Inaudible

Monsieur le Maire
Écoutez, je ne sais pas, Jacques tu veux dire. Jacques ?

Monsieur FRANQUET
Les gares franciliennes font l'objet d'un schéma d'accessibilité. La SNCF est, comme toutes les institutions, conduite à respecter la Loi, avec des dérogations qui ont été attribuées dans le cadre de l'ordonnance récente aussi. En tout cas, le plan d'accessibilité des gares franciliennes est déposé depuis des années et nous sommes inscrits dedans en tant que gare de La Celle Saint-Cloud depuis 2 à 3 ans. On avait protesté et re-protesté par des lettres multiples jusqu'au Président de la SNCF et plutôt au niveau du STIF, parce que c'est le STIF qui gère ça, comme vous le savez. Donc voilà, nous sommes actuellement dans une programmation 2019. Il faut savoir que ça va être des travaux très très lourds, ça va s'étaler sur plus d'un an au total probablement, puisque ce n'est pas simplement mettre un ascenseur à la place d'escaliers, c'est la gare qui va être complètement refondue pour que l'accessibilité générale des Personnes à Mobilité Réduite et autres soit vraiment conforme à la réglementation. C'est donc une refonte complète. Donc ça va s'étaler probablement sur un an, avec une période d'été, probablement avec une interruption complète de trafic. C'est pourquoi d'ailleurs je pense que la programmation a été couplée avec une autre qui est également prévue sur notre ligne, qui est le renforcement du viaduc de Marly qui, comme vous le savez peut-être, est une construction de type Eiffel qui devient un peu fragile à la base. Déjà les rames actuelles sont obligées de ralentir quand ils passent sur ce viaduc avant d'arriver à la gare de Marly, et donc comme en plus, à terme, on devrait bénéficier de rames de nouvelle génération, ce qu'on appelle les Franciliens qui sont les Z50 000, actuellement il y a une procédure, avec enquête publique, etc., mais qui est prévu aussi d'aboutir normalement en 2019. Donc vous voyez, on aurait des travaux couplés sur 2 segments de notre ligne, qui permettraient de limiter autant que possible les effets sur la population.

Monsieur le Maire
Merci, merci Jacques. On prend acte. Donc on ne vote pas, mais en tout cas on prend acte.
Alors ensuite, subvention CPEA pour l'année 2015. Donc, c'est Valérie.

Vu l'article 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu l'article L 2143-3 du Code Général des collectivités territoriales relatif aux Commissions Communales pour l'Accessibilité (C.C.A.),

Vu la délibération communale du 1er Juillet 2008 instituant la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CCAPH),

Vu l'examen du rapport annuel d'accessibilité communale 2013 en séance du 4 décembre 2014 de la C.C.A.,

Vu l'avis favorable émis à la majorité par les membres de la Commission Vie Sociale et Famille réunis le 11 juin 2015

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport annuel d'accessibilité 2013 ci-joint.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

18. SUBVENTION VERSEE POUR L'ANNEE 2015 AU COMITE POUR LA PROMOTION DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE (CPEA), AU TITRE DE LA PREVENTION SPECIALISEE : SOLDE

Madame LABORDE
Le CPEA mène des actions de prévention spécialisée qui s'adressent plus particulièrement aux jeunes de 15 à 25 ans. Des interventions peuvent cependant être mises en place en direction de plus jeunes, si cela est nécessaire, en relation avec les familles. En partenariat étroit avec les autres acteurs sociaux de la commune, l'équipe du CPEA a pour mission l'accompagnement éducatif individuel de jeunes, afin de favoriser leur insertion dans la vie sociale et professionnelle, et donc leur autonomie, leur expression et leur information. Le CPEA bénéficie d'un agrément de prévention spécialisée depuis mars 2000, dans le cadre du schéma départemental mis en place par le Conseil départemental. Il exerce, sous contrat, une mission publique rattachée aux champs d'intervention de l'A.S.E. (aide sociale à l'enfance). À ce titre, le Conseil départemental finance à hauteur de 70% les actions retenues par ces services, la ville complétant ce financement dans le cadre d'un contrat tripartite.

L'équipe est actuellement composée d'un mi-temps de chef de service et de 3 éducateurs spécialisés, un temps partiel de secrétariat est également affecté à la prévention spécialisée. La prévention spécialisée repose sur le principe de la libre adhésion des jeunes et le respect de leur anonymat. C'est donc une intervention sociale tout à fait singulière, dans le sens où elle travaille sans mandat nominatif. C'est une action sur des milieux fréquentés par les jeunes, sans mandat individuel posé préalablement, et ces actions tendent à aider les jeunes à reconstruire leur personnalité au moyen d'une relation éducative et ainsi rétablir le lien avec l'environnement familial et social. Pour l'année 2015, considérant que par arrêté en date du 16 avril 2015, le Conseil départemental a attribué au CPEA une dotation globale de fonctionnement de 231 872 euros, considérant que la ville participe au financement du CPEA à hauteur de 30% de la dotation globale de fonctionnement, soit 69 562 euros, considérant que, par la délibération en date du 24 mars 2015, la ville a accordé au CPEA un acompte de 37 175 euros, il est proposé de lui attribuer le solde de la subvention, soit 32 387 euros.

Monsieur le Maire
Merci Valérie. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame VIAL.

Madame VIAL
J'aurais aimé savoir si on a une idée… Je crois qu'on peut dire qu'on accueille une soixantaine de jeunes. Cela dépend des années peut-être ? Et est-ce qu'il existe un rapport d'activités qui indique le devenir de ces jeunes, le nombre de jeunes qui retrouvent une

activité ? Quel est le taux de rotation ? Quels sont les nouveaux jeunes qu'on accueille chaque année ?

Monsieur le Maire
Merci. Valérie ?

Madame LABORDE
Je n'ai pas sur moi le rapport d'activités qui, bien évidemment, existe puisque c'est une association. Donc, on a un rapport d'activités qui est extrêmement bien fait et très précis. Comme je l'avais dit en commission, il y a à peu près une centaine de jeunes qui sont suivis. C'est beaucoup plus important que ce que vous dites, et il y a un retour qui est … Alors le retour est difficile, puisque ce sont des jeunes qui sont complètement déstructurés. Certains repartent, soit vers des formations longues, mais qui parfois s'arrêtent, elles n'ont de long que leur nom. Par contre, des CDD et cette année, on a par exemple 2 jeunes : un qui a été mis dans une pizzeria du Chesnay, qui travaille là-bas, et un autre qui a été présenté dans une formation, qui a été emmené par les éducateurs pour une formation loin de Paris, formation qu'il demande. Donc ce qu'il faut savoir, c'est que ces jeunes sont suivis pour essayer d'abord de leur redonner une structure par rapport à eux-mêmes, par rapport à la ville, par rapport aux institutions. Et c'est le gros travail qui est de les ramener vers les institutions, de leur redonner confiance pour aller vers les assistantes sociales, voilà. C'est déjà le premier travail qui est fait, et puis ensuite de travailler avec eux un projet dans lequel ils soient acteurs, vraiment, et qui leur permette de retrouver confiance en eux et de redémarrer. Voilà. Je n'ai pas sur moi le dossier, mais je m'engage à vous donner ces renseignements.

Monsieur le Maire
Merci. Valérie. Oui, Madame VIAL.

Madame VIAL
Et est-ce qu'on pourrait avoir connaissance du rapport d'activités.

Monsieur le Maire
Eh bien oui.

Madame VIAL
Je vous remercie.

Monsieur le Maire
Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole. Non ? Je mets aux voix donc. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé.

Vu la convention tripartite (Département, Commune, CPEA) signée le 25 octobre 2010, relative à la mise en œuvre d'actions de Prévention Spécialisée dans le département des Yvelines, étant précisé qu'il est convenu dans cette convention un versement en deux temps : 50% à la fin du premier trimestre, 50% à la fin du troisième trimestre,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour son application et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques et notamment son article 1er,

Vu l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Vie Sociale et Famille réunie le 11 juin 2015,

LE Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE

D'autoriser Monsieur le Maire à accorder au C.P.E.A., le solde de la subvention municipale 2015, d'un montant de 32 387 €, au titre de la prévention, spécialisée.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

19. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2015 AUX ASSOCIATIONS A OBJET SOCIAL

Monsieur le Maire
Attribution de subventions aux associations à objet social C'est Georges.

Monsieur LEFEBURE
Alors chaque année, la ville contribue à l'exercice de la vie associative, notamment en attribuant des subventions de fonctionnement. L'effort en direction des associations se traduit également par des mises à disposition de locaux, le bénéfice de prestations techniques, et un accès aux différents vecteurs de communication.
Il est demandé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur les attributions de subvention aux associations dans le tableau qui suit.

Monsieur le Maire
Merci Georges. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur DASSÉ.

Monsieur DASSÉ
Merci. Plusieurs observations sur ces différentes attributions de subventions.
Tout d'abord, en termes de méthode, nous avons en Commission, non pas des affaires sociales, mais en Commission je crois des finances, évoqué la possibilité d'examiner, j'allais dire d'un seul bloc, l'ensemble des demandes de subventions de façon à en avoir une appréciation générale et de pouvoir établir des priorités. Ce point nous a semblé important. Alors il n'est sans doute pas évident à faire puisque chaque association a sa vie, et bon, il peut y avoir des ajustements etc. Mais ne pourrait-on pas tendre justement vers un examen global, à un moment donné, de l'ensemble des demandes de subvention ? Ça, c'était la première observation qui, en réalité, est une proposition.

Par rapport aux demandes de subvention qui nous sont présentées ce soir, il y en a une qui nous pose problème et, pour ce qui me concerne, je n'ai strictement rien contre le scoutisme, bien évidemment au contraire même, mais il s'agit de l'association des Scouts d'Europe. Au-delà de la réputation de cette organisation, on peut quand même considérer que les Scouts d'Europe ne sont pas une école d'ouverture vers le monde, une école de sensibilisation à la diversité de notre société, et une école tout simplement de tolérance et de modernité. Et en plus vous voyez là, à la différence des autres organisations de scouts, il s'agit de deux demandes de subvention : une pour les garçons, une pour les filles, alors que nous sommes nombreux autour de cette table à nous battre au quotidien pour assurer l'égalité homme-femme dans les entreprises. C'est une observation. Nous sommes très réservés, voire contre cette attribution de subvention aux Scouts d'Europe.

Et ensuite, dernière observation, alors c'est un simple constat, mais lorsqu'on regarde, en termes de proportion, il y a 63 % des montants attribués qui sont affectés à des organisations à caractère religieux. Ça ne peut qu'interpeller 63 % sur le total de ces montants. Alors il s'agit d'associations, d'organisations toutes catholiques. Quelle sera votre attitude lorsque d'autres associations proches d'autres religions feront des demandes similaires ? Voilà. Mais 63 %, quand même, ça interpelle. Merci beaucoup.

Monsieur le Maire
Catholiques, je n'en sais rien. Qui y répond ? Georges ? Sylvie ? Sylvie.

Madame d'ESTEVE
Monsieur DASSÉ, je vous dirais que nous n'avons pas reçu d'autres demandes, que ces demandes sont récurrentes effectivement, chaque année, que nous donnons 16 euros par jeune. En ce qui concerne, vous parliez par exemple des garçons pour les Scouts d'Europe, il y a 45 Cellois puisqu'on parle bien de jeunes Cellois et donc on multiplie 16 euros par le nombre d'enfants. Pour l'instant, nous n'avons eu que ce genre de demande. Nous n'avons pas eu d'autres demandes de subventions.

Monsieur le Maire
Alors Pierre. Attendez.

Monsieur SOUDRY
Je voulais tout simplement un petit peu réagir sur les 63 %. Ce chiffre me paraît quand même un peu faux parce que c'est 63 % parmi les subventions qui vous sont présentées aujourd'hui. Si on regarde l'ensemble des subventions à caractère… à la limite, on ne vous aurait présenté aujourd'hui que les subventions des Scouts, vous auriez dit il y a 100%. Donc, il faut relativiser et mettre ce poids par rapport à l'ensemble des subventions à caractère social, notamment y compris le CPEA qu'on vient de voir tout à l'heure, etc. Donc c'est juste une petite remarque sur les 63 %.

Monsieur le Maire
Merci. Sylvie. Est-ce que tu veux terminer sur l'explication ?

Madame d'ESTEVE
Je ne sais pas si mon explication conviendra à Monsieur DASSÉ, mais en tout cas, je vais vous en donner une. J'ai ici, sous les yeux, les subventions que nous avons données à caractère social au cumul : nous avons donné sans compter le CPEA pour quasiment 27 000 euros. Donc effectivement, comme le disait Monsieur SOUDRY, à comparer à ce qui vous est présenté ce soir.

Monsieur le Maire
Monsieur BLANCHARD ?

Monsieur BLANCHARD
Tout d'abord je remercie Monsieur DASSÉ pour son intervention, puisque c'est un sujet qu'on évoque chaque année dans les mêmes termes. Ce qui apparaît très nettement, c'est justement comme on n'a qu'un petit morceau de l'ensemble des propositions de dotation, ça fait ressortir un aspect spécifique pour l'ensemble des demandes qu'il y a aujourd'hui, mais on réitère notre demande qu'on fait tous les ans, et à chaque fois vous nous dites : « Oui, on va essayer de faire » et puis là, on a ces subventions-là, on en a passé d'autres, on n'a pas évoqué le sujet, mais c'est toujours la même chose et à chaque conseil, on a des demandes de subventions. On n'a pas de vision claire d'une volonté de la Commune en matière de subventions de décider éventuellement, d'en supprimer pour certaines, ou d'en amplifier pour d'autres en fonction de priorité qu'on s'est donnée.
En ce qui concerne les Scouts d'Europe, là aussi c'est un sujet qu'on évoque depuis de nombreuses années, et nous demandons une nouvelle fois un vote séparé pour cette partie-là, puisque nous ne voterons pas la subvention aux Scouts d'Europe.

Monsieur le Maire
Absolument, on fera un vote séparé. Ce que je veux dire sur ces subventions, c'est vrai qu'on le demande chaque année, on relance les associations, et puis les associations qui ont des petits moyens avec des bénévoles qui font pour le mieux, mais quand il s'agit de remplir 3 pages de demande administrative, c'est très compliqué. Et c'est un peu dommage parce qu'on a des courriers, on leur demande de s'inscrire le plus tôt possible dans l'année dans les demandes de subvention. Ensuite parce qu'il faut les étudier les demandes de

subvention, on ne répond pas à 100% des demandes. On les étudie, on les instruit. Les services de la Mairie les instruisent, le Maire-adjoint donne un avis. Nous en décidons en équipe ensuite, et donc c'est vrai que c'est un petit peu agaçant d'avoir chaque année des… Mais c'est comme ça, c'est un petit peu le rythme de la vie associative. Les associations, ce ne sont pas des entreprises. C'est vraiment des petites structures avec des tout-petits moyens et avec des gens qui essaient de faire de leur mieux. Et parfois, il y a des associations qui oublient tout simplement de demander la subvention. Et on retrouve en fin d'année, voire l'année suivante quelqu'un qui dit : « Je suis désolé, j'ai complètement oublié ». « Oui, oui, mais pourquoi tu n'es pas venu plus tôt ? ». « Non j'ai oublié » voilà ou « Untel était malade et on n'a pas pu faire la demande ». C'est cela la vie associative, vous le savez bien. Monsieur BLANCHARD ?

Monsieur BLANCHARD
Oui, on a évoqué ce sujet-là en commission, avec une proposition qui semblait consensuelle, qui consistait à dire aux associations : « Cette année, vous l'avez demandée trop tard, on ne va pas vous embêter à cause de cela, mais l'année prochaine, la règle sera stricte ». Et si la subvention est importante pour l'association, *a priori*, elle devrait y penser. Alors je sais bien qu'on cultive un électorat derrière ça, mais…

Monsieur le Maire
Non, non, non. C'est vrai en rigueur comptable Monsieur BLANCHARD, mais le clientélisme, pardon c'est un peu facile. Franchement !

Bien, on va dissocier. On va faire deux votes. J'appelle donc sur les associations Guides et Scouts d'Europe, il y en a deux, garçons et filles, c'est comme cela, des garçons et filles, voilà. Est-ce qu'il y a des votes contre ? 5. Des abstentions ? C'est donc approuvé. Et sur les autres associations, est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé. Merci.
Alors, le soir après la Classe, École des Arts. Qui présente ? Anne-Sophie ?

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment son article L2121-29,

Vu le Budget Primitif 2015 voté le 16 Décembre 2014,

Considérant la volonté de la Ville à s'associer à la réussite de la vie associative,

Vu l'avis favorable à la majorité des membres de la Commission Vie Sociale et Famille du 11 juin 2015

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

1° A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide d'attribuer les subventions suivantes :

Nom de l'Association	*Montant subvention 2015*
Association Cadres et Emploi (A.C.E.)	*400,00 €*
Association celloise pour le don de sang bénévole	*450,00 €*
Association Aumônerie des Jeunes	*600,00 €*
Association des Scouts et Guides de France	*1 330,00 €*
Association des Scouts unitaires de France	*1 300,00 €*
C.L.L.A.J. de Versailles	*1 000,00 €*
Réseau d'échanges réciproques de savoirs (RERS)	*650,00 €*

2° A la MAJORITE des membres présents et représentés,
Pour : 30
Contre : 5 – M. BARATON, M. DASSE, Mme VIAL, Mme DELAIGUE, M. BLANCHARD

Décide d'attribuer les subventions suivantes :

Nom d l'Association	*Montant subvention 2015*
Association Guides et scouts d'Europe (AGSE)	*720,00 €*
Association Guides et scouts d'Europe (AGSE)	*320,00 €*

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

20. LE SOIR APRES LA CLASSE : « L'ÉCOLE DES ARTS »

Madame MARADEIX
Que se passe-t-il donc le soir après la classe ? Eh bien, dans le cadre du soir après la classe, la ville, en partenariat avec le Carré des Arts, met en place des cours d'initiation aux pratiques artistiques et culturelles. Ces ateliers sont destinés aux enfants, résidents, et scolarisés à La Celle Saint-Cloud, du CE1 en CM2, à raison d'une séance par semaine pendant l'année scolaire, prioritairement aux enfants qui n'y ont jamais été inscrits.

Le nombre d'enfants par atelier peut varier selon l'activité, entre 8 et 15, sans dépasser 24 enfants au total. La participation financière des familles est de 98,45 euros pour la saison 2015-2016. Deux des ateliers ci-dessous seront proposés selon la disponibilité des professeurs :

- Théâtre, Musique, Dessin ou peinture.

Monsieur le Maire
Merci Anne-Sophie. Est ce qu'il y a des demandes de questions ou d'interventions ? Il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Subvention à l'APESEB. C'est Bernadette.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Considérant que « L'école des arts » se déroule dans le cadre des activités « du Soir après la classe »,

Considérant que ces ateliers s'adressent aux enfants de La Celle Saint Cloud, scolarisés dans la commune du CE1 au CM2 à raison d'une séance par semaine pendant l'année scolaire,

Considérant qu'il s'agit d'une reconduite de convention entre la ville et le Carré des Arts

Considérant que la participation par enfant à ces ateliers est fixée à 98,45 € pour la saison, à raison d'une séance par semaine,

Vu le projet de convention,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Vie Sociale et Famille réunie le 11 juin 2015

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DÉCIDE :

- *d'approuver les propositions d'activités de « l'École des arts » pour le Soir après la classe durant l'année scolaire 2015 / 2016;*
- *d'arrêter le montant de la participation des familles à 98.45 €,*
- *d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention correspondante.*

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

21. SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE LA SECTION INTERNATIONALE (APESEB)

Madame GRELU
La subvention à l'association des parents d'élèves de la section internationale (APESEB) gère les sections internationales de l'école élémentaire Louis Pasteur, du Collège Louis Pasteur, ainsi que du Lycée Pierre Corneille. Cette association propose également des cours d'anglais associatifs pour les enfants bilingues d'une part qui n'ont pas l'âge d'être admis en section internationale, elle est ouverte à partir du CE2, et pour les enfants non anglophones d'autre part, qui veulent découvrir la langue ou renforcer leur compétence. Par ailleurs, en 2014-2015, un des professeurs intervient dans le cadre des nouvelles activités périscolaires. La demande de subvention est de 600 euros pour 2015. Elle était de valeur égale en 2014.

Monsieur le Maire
Merci Bernadette. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur BLANCHARD ?

Monsieur BLANCHARD
Oui, nous avons été un peu surpris en voyant cette demande de subvention d'une association qui est examinée avec un statut particulier apparemment, en s'interrogeant en même temps sur le fait qu'il s'agit d'une subvention à une association de parents d'élèves pour un sujet spécifique qui correspond à un nombre limité d'élèves par définition. On n'a pas bien compris pourquoi ça arrivait dans ces termes-là, en Conseil municipal ? Est-ce que c'est une demande classique ? Est-ce que c'est une demande particulière ?

Monsieur le Maire
Bernadette, tu veux …

Un intervenant sans micro
Inaudible

Madame GRELU
Si, si. Voilà, vous avez la valeur en 2014, c'était déjà 600 euros.

Monsieur le Maire
Oui, tous les ans on attribue une petite…

Un intervenant sans micro
Inaudible

Monsieur le Maire
Oui, oui. Sophie tu veux rajouter ? Tu veux expliquer peut-être un peu ?

Madame TRINIAC
Chaque année, on vote la subvention pour l'APESEB en délibération dans ce cadre-là. C'est sur le scolaire.

Monsieur le Maire
Merci. Pas d'autres questions ? Monsieur BARATON ?

Monsieur BARATON
Pour, mais il y a quand même cette espèce d'ambigüité d'une association qui va travailler dans des établissements publics. C'est-à-dire que la ville met à disposition des salles de classe, sauf erreur de ma part. Moi je trouve qu'il y a quand même une ambigüité quelque part. Ce n'est pas la première fois que je le dis. Je l'avais dit il y a 2 ou 3 ans déjà.

Monsieur le Maire
Alors Sophie va répondre, mais moi je crois que s'agissant des langues et pour des initiatives de parents d'élèves, ce n'est pas choquant que nous les soutenions, au contraire. C'est une chance de plus qu'on donne à des enfants de pratiquer l'enseignement linguistique. Il y a l'école élémentaire, mais il n'y a pas que l'école élémentaire, il y a le collège qui le fait. Le collège, ce n'est pas des locaux de la ville. Il y a le lycée, le lycée ce n'est pas des locaux de la ville. C'est la Région, le Département de la Ville qui contribuent tous à essayer de favoriser un tout petit peu l'enseignement linguistique. Il y a des moments où il faut prendre des risques, presque être un peu audacieux.

Madame TRINIAC
Oui, et puis il n'y a aucune ambigüité dans la mesure où c'est en partenariat avec l'Éducation Nationale et que, chaque année, s'il y a des statuts à revoir, c'est revu avec l'inspection académique. Donc il n'y a vraiment aucune ambigüité sur le fonctionnement de l'association et sur son rôle.

Monsieur le Maire
Merci Sophie. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé.

Accompagnement des projets pédagogiques des écoles publiques. Donc c'est Fleur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de subvention faite par l'APESEB pour l'année 2015,

Considérant que l'activité de l'APESEB est de nature à renforcer l'offre éducative des écoles de La Celle Saint-Cloud et à offrir une ouverture culturelle internationale,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Vie Sociale et Famille réunis le 11 juin 2015,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE

D'attribuer à l'APESEB une subvention de 600€ (six cent euros).

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

22. ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS PEDAGOGIQUES DES ECOLES PUBLIQUES

Madame McGREGOR
Accompagnement des projets pédagogiques des écoles publiques. La ville de La Celle Saint-Cloud soutient financièrement depuis de nombreuses années les projets pédagogiques des écoles dans les classes de grande section de maternelle et les élémentaires. Ce dispositif permet aux enseignants de faire intervenir des artistes afin de les aider dans la réalisation d'activités artistiques, plastiques, théâtrales et musicales.
Considérant que pour leur bonne réalisation, les projets pédagogiques des écoles de la ville nécessitent un soutien financier de la ville, on vous demande d'approuver le maintien de l'accompagnement des projets pédagogiques dans les écoles publiques de la ville, et d'autoriser le Maire à signer avec des artistes ou des prestataires des conventions d'intervention dans les écoles de la ville.

Monsieur le Maire
Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Vie Sociale et Famille, réunis le 11 juin 2015,

Considérant que pour leur bonne réalisation, les projets pédagogiques des écoles de la Ville nécessitent un soutien financier de la Ville,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE

D'approuver le maintien de l'accompagnement des projets pédagogiques dans les écoles publiques de la Ville,

D'autoriser le Maire à signer avec des artistes ou des prestataires des conventions d'intervention dans les écoles de la Ville.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

23. ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS PEDAGOGIQUES DE L'ECOLE PRIVEE SAINTE-MARIE

Madame McGREGOR
Les accompagnements des projets pédagogiques de l'École Privée Sainte-Marie. La ville de La Celle Saint-Cloud soutient financièrement depuis de nombreuses années les projets pédagogiques des écoles pour les classes de grande section de maternelle et les élémentaires de l'école Sainte-Marie. Ce dispositif permet aux enseignants de faire intervenir des artistes, afin de les aider dans les réalisations d'activités artistiques, plastiques, théâtrales, musicales. Pour l'année 2014-2015, l'école a développé des ateliers de théâtre avec la compagnie Volubilis.

Considérant que pour la bonne réalisation des projets pédagogiques, l'École Sainte-Marie, nécessite un soutien financier de la ville, on vous propose de décider d'approuver le maintien de l'accompagnement des projets pédagogiques pour l'École Sainte-Marie et d'autoriser le Maire à signer avec des artistes ou des prestataires des conventions d'intervention pour cette école.

Monsieur le Maire
Merci. Des questions ? Pas de question ? Des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé ? Deux abstentions.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Vie Sociale et famille, réunis le 11 juin 2015,

Considérant que pour leur bonne réalisation, les projets pédagogiques de l'école Sainte-Marie nécessitent un soutien financier de la Ville,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A la MAJORITE des membres présents et représentés,
Pour : 33
Abstentions : 2 - . Mme DELAIGUE, M. BLANCHARD

DECIDE

D'approuver le maintien de l'accompagnement des projets pédagogiques pour l'école Sainte-Marie.

D'autoriser le Maire à signer avec des artistes ou des prestataires des conventions d'intervention pour cette école.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

24. PARTICIPATION AU TARIF CIRCUIT SPECIAL 126-1 SEGPA.

Madame DOMINICI
Le circuit scolaire 126-1 dessert le Collège de la Quintinye à Noisy-le-Roi, et notamment la section d'enseignement adapté à destination des enfants rencontrant de grandes difficultés scolaires SEGPA. Aucun collège de La Celle Saint-Cloud ne disposant de SEGPA, les enfants cellois affectés dans cette section doivent se rendre à Noisy-le-Roi. La ville de La Celle Saint-Cloud organise un transport depuis la gare de Louveciennes jusqu'au collège, qui dessert également deux arrêts à Bougival et huit à la Celle Saint-Cloud. Ce circuit est subventionné par le STIF et le Conseil départemental. Il reste à la charge de la famille un montant annuel de 98,10 euros. Depuis de nombreuses années, la ville prend en charge ce delta afin d'assurer la gratuité de ce transport pour les familles. Pour rappel, en 2014-2015, la prise en charge par la ville représente 1 863,90 euros. Il s'agit donc de maintenir la gratuité des transports.

Monsieur le Maire
Merci Birgit. Est ce qu'il y a des questions ? Pas de question ? Des votes contre ? Abstention ? C'est approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de délégation de compétences en matière de services spéciaux de transports publics routiers réservés aux élèves proposée par le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) et signée par le Maire conformément à la délibération du Conseil Municipal n°2011-02-24 du 24 mai 2011,

Vu le règlement régional des circuits spéciaux scolaires,

Considérant qu'il y a lieu de fixer le tarif de la carte de transport scolaire,

Considérant que la Ville de La Celle Saint-Cloud prend en charge le coût résiduel du transport pour les familles,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Vie Sociale et Famille, réunis en date du 11 juin 2015,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE

De maintenir la gratuité de la carte de transport SCOL'R pour les familles et de prendre en charge le coût restant dans le cadre du marché attribué à la société Keolis une fois les subventions du STIF et du Conseil départemental déduites pour les années 2015-2016 et 2016-2017.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

25. TARIFS ET MODALITE DE TARIFICATION DU TRANSPORT DU PETIT BEAUREGARD/BEL EBAT POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2015/2016

Madame DOMINICI
La ville a mis en place, il y a plusieurs années, un ramassage scolaire qui concerne les enfants résidant au domaine du Petit Beauregard, qui fréquentent le Groupe Scolaire Henri Dunant. Il est envisagé de l'étendre aux enfants résidant à Bel Ebat et au Puits-d'Angle, scolarisés dans ce même groupe scolaire à partir de septembre 2015, suivant les résultats du test effectué en juin 2015. La participation des familles est facturée mensuellement de septembre à juin et forfaitairement. Ce forfait est calculé sur une base d'un prix/jour multiplié par le nombre de jours d'école : lundi, mardi, jeudi, vendredi, sur l'année et divisé par 10. Pour rappel, le tarif pratiqué en 2014-2015 est de 2,40 euros par jour et par enfant. Il est proposé pour l'année scolaire 2015-2016 de fixer le tarif de ce transport à 1,30 euro par trajet et par enfant, pour une utilisation partielle, matin ou soir, ou un ou deux jours par semaine ; 1,90 euro par jour et par enfant pour une utilisation complète et 95 centimes par jour à partir du deuxième enfant en utilisation complète. Ces tarifs seront applicables à partir du 1er septembre 2015.

Monsieur le Maire
Merci Birgit. Des questions ? Monsieur BLANCHARD ?

Monsieur BLANCHARD
Je regrette simplement qu'il ait fallu une mobilisation très forte des parents d'élèves l'année dernière, alors que l'abandon complet de ce service était proposé, pour finir par arriver, en ramant beaucoup, à une solution qui, d'après ce qu'on m'indique, est relativement satisfaisante.

Monsieur le Maire
Elle n'est pas relativement satisfaisante, elle est très satisfaisante. Sophie ou Birgit, vous voulez dire en quoi elle est très satisfaisante ? Jacques pardon, parce que Jacques a fait un énorme boulot, je voudrais le dire. Il est facile de dire, voilà, avec un peu de dédain, mais non, Jacques, il a fait un énorme travail, avec Sophie et les parents de Petit Beauregard.

Monsieur FRANQUET
Dans le cadre de ma délégation transport, on va dire, puisque c'est un problème de transport qui s'est posé, on s'est retrouvé devant une équation qui était, l'année dernière, impossible au niveau financier et d'autres niveaux. Dans le passé, le car de 50-55 places était plein. Certains anciens me disent qu'il y avait même, à un moment, deux cars. Au moment où il y a eu cette protestation, effectivement, qu'on a tout à fait comprise, il y avait 25 élèves pour cette année et les prévisions allaient vers 20. Le prix d'un car ne change pas, qu'il y ait 0 ou 20, ou 50 personnes, tout le monde le sait. Donc il a fallu que vraiment, on se mobilise pour trouver des solutions dans différentes directions. D'une part, revoir le STIF qui, vous savez, ne veut pas financer ce transport malgré cet enclavement de quartier, malgré le fait que les enfants sont obligés de passer sur l'autoroute, dans des conditions qui sont quand même assez dangereuses pour les maternelles en particulier, etc. La règle du STIF, elle est inflexible, c'est 3 km mesurés du domicile à l'école et individuellement en plus. On a fait refaire l'enquête par le STIF, réponse toujours négative. Le Conseil départemental subventionne. La Mairie, bien sûr, subventionne largement ce transport, mais néanmoins, en ayant des difficultés pour converger. On a réussi d'une part, en négociant avec le transporteur KÉOLIS qui couplait avec le SEGPA le soir et le Collège Victor Hugo le matin, a des tarifs qui sont nettement en dessous, je peux vous dire de la concurrence, au niveau du prix d'un car par jour. Vous savez qu'il y a un accompagnant, donc il fallait aussi prendre en compte cela. Après, on a constitué un groupe de travail avec des parents d'élèves - je ne sais pas s'il y en a dans la salle - qui ont été tous remarquables, avec également la copropriété de Petit Beauregard, qui s'est impliquée à fond également, au départ et on s'est dit, il faut ouvrir le service à d'autres, pour vraiment qu'on remonte le nombre d'enfants. C'est ce qu'on a fait, on est allé voir Bel Ebat. Le Président également s'est très bien mobilisé sur le sujet et on a ouvert une enquête d'ailleurs qui a été faite par les parents eux-mêmes dans les 500 bulletins scolaires de Dunant, une enquête organisée par les délégués de parents, pour sonder sur l'utilisation. On a ouvert aussi au service partiel, ce qui n'était pas le cas avant, et ça a permis justement de beaucoup contribuer à l'équilibre de ce service. Comme on a sondé tout le monde, il y a des gens du secteur Puits-d'Angle qui se sont montrés intéressés. Et on a offert le mois de juin gratuit aux familles qui n'avaient pas encore l'habitude du service. Vous imaginez les parents de Bel Ebat ou d'autres : « Mon enfant, est-ce qu'il va vraiment être bien accompagné jusqu'à l'école, etc. ? » Ils ont rapidement vu que c'était le cas, ils ont essayé ça, c'est en cours encore. J'ai compté 44 enfants l'autre matin, dans le car. On a des prévisions qui sont de cet ordre-là pour l'année prochaine et c'est ce qui a permis de proposer ces tarifs.
Ces tarifs, avec les réductions pour familles nombreuses que vous avez vues, cela fait :

- 21 % de moins pour une famille qui a un enfant dans le car.
- 2 enfants : 41 % de moins et on a entre 10 et 15 familles qui ont deux enfants dans le car.
- pour le partiel, c'est 50 % de réduction puisqu'auparavant, même s'ils n'utilisaient que le matin, ils devaient contribuer pour le total.

Voilà. C'est un peu plus compliqué à gérer, mais enfin, je pense qu'on a une solution qui est satisfaisante et je crois que les parents peuvent en témoigner.

Monsieur le Maire
Merci Jacques et merci Sophie. Ça a été excellemment négocié. Oui, Monsieur BARATON ?

Monsieur BARATON
Ça pose quand même le problème du mercredi.

Monsieur le Maire
Pourquoi ? Il n'y a pas de rotation le mercredi. Jacques ?

Monsieur FRANQUET
On a tout à fait ouvert la solution à tout le monde, enfin aux parents. Le mercredi a été sur la table comme d'autres, avec tous les éléments. Le mercredi, ça veut dire qu'il faut payer le car mercredi. Par exemple la subvention du Conseil départemental, c'est forfaitaire, il faut que ce soit à temps plein, mais que ce soit quatre jours ou cinq jours par semaine, il n'y a

pas plus de subventions. Donc ça revenait un petit peu plus. Les parents ont décidé entre eux. Comme ils étaient organisés déjà avec du covoiturage pour le mercredi, parce que la difficulté, c'est le mercredi midi, ce n'est pas le mercredi matin. C'est une autre heure, c'est beaucoup plus complexe à organiser. D'un commun accord avec les parents, il n'y a aucune revendication pour le mercredi. S'il y en a une, on l'examinera et on essaiera de la traiter.

Monsieur le Maire
Merci beaucoup Jacques. D'autres questions ? Il n'y en a pas ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstention ? C'est donc approuvé. Bravo.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Vie Sociale et Famille, réunis le 11 juin 2015,

Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs 2015-2016 pour le circuit spécial 126-2,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE

De fixer les tarifs de ce transport à:

- 1,30€ par trajet et par enfant pour une utilisation partielle (matin ou soir ou 1 ou 2 jours par semaine),

- 1,90€ par jour et par enfant pour une utilisation complète (matin et soir le lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire),

- 0,95€ par jour à partir du 2ème enfant en utilisation complète.

De facturer la participation des familles forfaitairement sur une base d'un prix jour multiplié par le nombre de jours d'école (lundi, mardi, jeudi et vendredi) sur l'année et divisée par 10 (de septembre à juin).

D'appliquer ces tarifs à partir du 1er septembre 2015.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

26. CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE BOUGIVAL AUX FRAIS DE RESTAURATION DES ENFANTS SCOLARISES A LA CELLE SAINT-CLOUD ET MODIFICATION CORRESPONDANTE DE LA DELIBERATION SUR LES TARIFS 2015/2016 DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Madame LABORDE
Selon les termes des articles R531-52 et R531-53 du Code de l'Éducation, les collectivités fixent les tarifs de la restauration scolaire qu'elles fournissent. Par ailleurs, la Charte de gestion des élèves hors commune, signée entre les communes de Bougival et de La Celle Saint-Cloud le 3 juillet 2014, rappelle le principe de la libre fixation des tarifs périscolaires appliqués aux familles ayant fait le choix de scolariser leur enfant hors commune. La commune de La Celle Saint-Cloud fixe annuellement par délibération de son Conseil municipal, le tarif des repas de la restauration scolaire et notamment celui applicable aux familles hors commune. La commune de Bougival souhaite prendre en charge une partie du coût des repas des familles bougivalaises, dont les enfants sont scolarisés à La Celle Saint-Cloud. Compte tenu des difficultés rencontrées par la commune de Bougival pour mettre en place une participation directe auprès des parents bougivalais, la commune de Bougival

sollicite la mise en place d'une double facturation : une facturation pour les parents, prise en charge déduite, et une facturation à la commune de Bougival, correspondant au montant de sa prise en charge. Une convention doit donc être signée en ce sens et la délibération fixant les tarifs de restauration scolaire pour l'année 2015-2016 doit être modifiée pour la partie concernant le tarif des repas enfants hors commune.

Monsieur le Maire
Merci, Valérie. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur BLANCHARD ?

Monsieur BLANCHARD
Enfin, vous êtes arrivés à un accord, c'est très bien. Les choses étaient très mal engagées il y a quelques mois. Bien sûr, on votera ce projet de délibération.

Monsieur le Maire
Madame VIAL ?

Madame VIAL
Oui, nous pensons aussi que cette convention est une très bonne chose. Néanmoins, nous nous posons quand même une question, puisqu'on nous avait indiqué au mois de décembre dernier que les dérogations pour les enfants de Bougival ne seraient plus accordées, en particulier pour les enfants de la Jonchère qui fréquentent l'École Morel de Vindé et on voudrait savoir quelle est la politique de la ville en ce domaine, sachant que l'École Morel de Vindé est en fermeture conditionnelle de classe ? Dès qu'on a une fermeture conditionnelle, forcément, les effectifs sont au maximum puisqu'on est à la limite.

Monsieur le Maire
Sophie ?

Madame TRINIAC
Quand on s'est vu à la Commission, effectivement je vous avais dit qu'on n'avait pas de demande de dérogation de la part de Bougivalais pour Morel. En fait, les dérogations étaient étudiées par la ville de Bougival, qui a refusé les quelques dérogations qui ne sont pas très nombreuses de mémoire, pour l'élémentaire Morel. Refusées par la ville de Bougival, nous les avons aussi refusées derrière.

Monsieur le Maire
Merci Sophie. D'autres questions ? Il n'y en a pas ? Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstention ? C'est approuvé.

Nous passons à l'animation de la ville avec une première délibération sur le tarif des sports et c'est Daniel.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu le code de l'Education et notamment ses articles R531-52 et R531-53,

Vu la délibération n°2015.01.12 du 24 mars 2015 fixant les tarifs 2015/2016 pour la restauration scolaire,

Considérant que la commune de Bougival souhaite prendre en charge une partie du coût du repas des familles bougivalaises dont les enfants sont scolarisés à La Celle Saint-Cloud,

Considérant que la commune de Bougival rencontre des difficultés pour mettre en place une participation directe auprès des parents bougivalais, et sollicite une double facturation,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Vie Sociale et Famille, réunis le 11 juin 2015,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE

D'autoriser le Maire à signer une convention avec la commune de Bougival qui établit les modalités de mise en place d'une double facturation: une facturation pour les parents (prise en charge déduite) et une facturation à la commune de Bougival, correspondant au montant de sa prise en charge.

De modifier la délibération 2015.01.12 du 24 mars 2015 uniquement pour la partie concernant la tarification des repas enfants hors commune afin que les modalités d'application des tarifs visées dans la convention soient appliquées comme suit :

RESTAURATION SCOLAIRE	*TARIF*
Repas Enfants Bougivalais hors commune pour les familles ayant un quotient familial inférieur à 793,21 € (tranche 1 du barème)	*4,10 €*
Repas Enfants Bougivalais hors commune pour les familles ayant un quotient familial supérieur à 793,21 € (tranche 1 du barème)	*5,90 €*
Participation de Bougival aux repas Enfants Bougivalais hors communes	*2,00 €*

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

ANIMATION DE LA VILLE

27. TARIFS SPORTS 2015/2016

Monsieur TURCK
Oui, comme chaque année, juin, c'est la période de révision des tarifs sportifs. Il n'y en a pas énormément, mais ça correspond bien entendu aux saisons sportives. La Commission d'animation de la ville réunie le 8 juin 2015 a émis un avis favorable sur les tarifs proposés par le secteur sport.
Il est demandé aux membres du Conseil municipal de fixer pour la saison 2015-2016 les tarifs suivants :

- entrée et location piscine,
- location des autres équipements sportifs, gymnases et stades,
- remplacement de badges de portail automatique du stade Duchesne ou d'une clé spéciale Gymnase Victor Hugo,
- inscription à l'activité École des Sports.

Petit détail, vous avez des tableaux avec les nouveaux tarifs. À noter dans ces tarifs qu'il y a une légère augmentation de 1,42 % sur l'ensemble des tarifs, sur la totalité, sur le global. Quand on parle de moyenne, évidemment, c'est qu'il y a du plus et il y a du moins, donc nous avons favorisé plutôt les Cellois à travers la gratuité des casiers. À partir du mois de septembre, les casiers seront gratuits, comme le font maintenant pas mal de piscines, parce qu'il est toujours compliqué de sortir 20 centimes. Cela dit, ces 20 centimes, je suis navré, mais il faut bien qu'on les récupère quelque part et on ne les a pas récupérés spécialement sur les Cellois, mais sur les non-Cellois, de façon à continuer et à quasiment finir de généraliser l'écart entre le tarif cellois et non-cellois à 17,5 % en moyenne. On est maintenant à peu près pareil sur toute la ligne, pour tous les tarifs.

Deuxièmement, on organise aussi une baisse du montant des cartes bancaires à 5 euros au lieu de 10 euros. C'est assez important parce que ça n'a pas l'air comme ça, mais deux

entrées par exemple pleines, on ne peut pas faire une carte bancaire parce que ça ne fait pas 10 euros. Donc en mettant à 5 euros, quelqu'un qui a deux entrées peut payer avec sa carte bancaire. Le but de l'opération, c'est de ramener aussi de la clientèle parce que cela va se dire assez vite : « A la Celle Saint-Cloud, on peut payer avec 5 euros ». D'un côté, ça génère quelques petits frais supplémentaires, mais on doit les compenser très rapidement, avec des entrées supplémentaires aussi.

Et puis, on a une nouvelle activité, qui est l'Aquaphobie. L'Aquaphobie, parce qu'on m'avait posé la question plusieurs fois, ce sont des gens qui ont peur de l'eau, tout le monde a compris. On a déjà une quinzaine de personnes qui se sont inscrites pour le mois de septembre. Ça intéresse beaucoup nos maîtres-nageurs, ça les sort un petit peu de leur activité habituelle qui est de surveiller les bassins et ne faire que cela. En fait, eux, ils veulent faire quelque chose de constructif et apprendre à des gens à faire face à la peur de l'eau, pour eux, c'est quelque chose d'important. Voilà dans l'ensemble.

En ce qui concerne les autres tarifs, une petite augmentation sur le tarif de location de la piscine pour le Lycée Corneille, mais qui avait déjà une réduction très importante et 1,5%, vous le voyez sur les tableaux, pour l'École des Sports, avec une activité à 33,50 euros, vu les activités que nous offrons, ce n'est pas vraiment cher, quand il y a du cheval, etc., du poney. Voilà sur l'ensemble des tarifs pour le sport.

Monsieur le Maire
Merci Daniel. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur BARATON ?

Monsieur BARATON
Oui, je parle sous le contrôle de Pierre SOUDRY. Pour calculer une augmentation, on fait bien le rapport du nouveau prix sur l'ancien –1. On a bien le pourcentage. Moi j'ai fait les calculs.

Monsieur le Maire
Pourquoi -1 ?

Monsieur BARATON
Si parce que le rapport ça vous donne 1 quelque chose, donc le pourcentage, c'est en enlevant 1, vous avez le pourcentage direct. Moi j'ai fait le calcul :

- les adultes, ça augmente de 3,1 %,
- pour le tarif réduit des familles et ainsi de suite, 4,5 %,
- pour les familles nombreuses, 9,3 %,
- pour la dernière heure, 6,6 %,
- pour la carte 10 entrées, 3 %,
- la carte 10 entrées, tarif réduit, 4,7 %,
- la carte de 10 entrées, 9,2 %,
- la carte individuelle 15 heures, 4,5 %,
- 2 % sur un lot trimestriel, mais annuellement, ça baisse. Voilà.

Je me suis peut-être trompé dans mes calculs, c'est possible.

Une intervenante (sans micro)
T'as pas pris en compte les 20 centimes.

Un intervenant (sans micro)
Je pense que les casiers, la suppression des casiers…

Monsieur BARATON
Attendez. Qu'est-ce que c'est que ces 20 centimes ? Attendez, vous ne pouvez pas justifier une augmentation et nous dire « C'est beaucoup moins à cause des casiers ». On sait très bien que quand quatre gamins vont à la piscine, ils ne prennent qu'un seul casier. Attendez,

on ne peut pas mettre le prix du casier comme une espèce de… on ne peut pas le compter dans le tarif, ce n'est pas possible.

Monsieur le Maire
Si c'est possible.

Monsieur BARATON
Mais non, Monsieur le Maire. Non ce n'est pas vrai, c'est une explication intolérable.

Monsieur TURCK
On est bien obligé de répercuter quelque part cette perte. Quand, l'année dernière, on était à 4,90 pour une entrée adulte plein pot, on sera à 5,05.

Monsieur BARATON (sans micro)
Eh bien ça fait 3,01 % d'augmentation.

Monsieur TURCK
Attention, j'ai dit tout à l'heure que cela faisait 1,42, mais sur l'ensemble, sur tous les tarifs. Il faut tout prendre.

Monsieur BARATON (sans micro)
Le seul qui devrait augmenter c'est le tarif...

Monsieur le Maire
Attendez Monsieur BARATON, attendez. Laissez répondre Monsieur TURCK et après…

Monsieur TURCK
Oui, il faut tout prendre, tous les tarifs, tout ce qu'il y a. On prend tous les tableaux, ça ne fait que 1,42. Il y a des choses qu'on ne bouge pas parce qu'il y a la concurrence et tout ça, il faut faire attention, mais on reste néanmoins quand même dans la moyenne des tarifs des piscines aux alentours. On se renseigne quand même.

Monsieur le Maire
Ce n'est pas très cher. Monsieur BARATON ?

Monsieur BARATON
Monsieur le Maire, le seul tarif qui pourrait augmenter, c'est celui annuel puisque quand vous prenez une carte annuelle, vous y allez au moins deux fois par semaine, c'est-à-dire une centaine de fois et vous payez 173 euros. Donc cela ferait 1,73 euro l'entrée, et là cela passe seulement à 1,70 euro. On se demande pourquoi. Moi je dis que tous les autres tarifs augmentent des chiffres que je viens de donner.

Monsieur le Maire
Mais non.

Monsieur BARATON
Bon ben je dis une ânerie, Monsieur le Maire, certainement. Monsieur Pierre SOUDRY, si vous voulez faire les calculs, n'hésitez pas.

Monsieur le Maire
Non, mais c'est Monsieur Daniel TURCK ou Monsieur Pierre SOUDRY ?

Monsieur BARATON
Non, non, je sais compter.

Monsieur SOUDRY
Les calculs, effectivement si tu compares ligne à ligne, ça peut faire ça, mais ce qui est important, c'est que globalement, sur l'ensemble des tarifs, compte tenu de la suppression

de la ligne casier et de l'augmentation donnée, ça fait 1,42% sur l'augmentation de la recette piscine. Donc c'est conforme à l'augmentation globale. Après, on peut faire des nuancements, redéplacer la grille tarifaire en mettant plus les uns et les autres. Cela est autre chose.

Monsieur BARATON
Mais attendez, le casier n'est pas…

Monsieur le Maire
Attendez, Monsieur BARATON. Il faut savoir que d'abord, la question des 20 centimes, ce n'est pas rien, c'est enquiquinant. En plus, les casiers ne marchent pas bien. Il faut bien voir les choses. Ce n'est pas assez bon.
L'idée de Daniel TURCK, l'idée qu'il a présentée avec le service des sports, c'était de dire : « On supprime cette histoire des 20 centimes ». Moi je suis un peu utilisateur de la piscine et je vois bien qu'à chaque fois, il y a des gens qui viennent demander : « Je n'ai pas 20 centimes, il faut alors, avec un billet de 10 euros, de 20 euros, faire des pièces de 20 centimes ». C'est très compliqué. Donc l'idée, ça a été de réintégrer les 20 centimes dans le tarif. L'augmentation moyenne des tarifs et des recettes de la ville est de 1,4 %. C'est très raisonnable. Daniel, tu veux compléter ?

Monsieur BARATON
Je voudrais dire encore un mot. Ça veut donc dire que maintenant, vous faites payer à tout le monde le casier. Voilà. C'est ça, la vérité. Si, le casier devient payant pour tout le monde. Mais si, mais si.

Monsieur le Maire
Daniel, explique-toi clairement.

Monsieur TURCK
Cela dit, il faut quand même savoir qu'il y a, de tête et de mémoire, 64 % des utilisateurs de la piscine qui se servent du casier quand même. C'est important.

Monsieur le Maire
Daniel, on ne fait pas une erreur. Cela a été étudié. On ne va pas y passer la nuit franchement. Oui, Monsieur BLANCHARD ?

Monsieur BLANCHARD
Moi je dois dire que j'ai un peu de mal à m'y retrouver. Je ne sais pas comment on peut arriver à une augmentation de 1,42 %. En comparant des tarifs d'une année donnée, avec un volume d'usagers donné, à des tarifs qu'on modifie l'année suivante avec un volume qu'on ne connaît pas. Alors arriver à 1,42, chapeau, parce que ça, c'est complètement impossible. On additionne et après on redivise, mais ça ne veut rien dire parce que ce sont des volumes qui sont différents suivant les différents…

Monsieur le Maire
L'hypothèse se fait sur le même volume. Pierre ? On a 100 000 entrées par an, c'est cela à peu près ?

Monsieur BLANCHARD
Oui, par ailleurs, question qu'on pose chaque année, quand on arrive sur ces tarifs : est-ce qu'on pourrait avoir les statistiques d'utilisation de la piscine ? Quand même, on confond encore une fois le fond et la forme. La piscine, elle est faite d'abord pour que des gens y aillent. Donc, ce qui est important, c'est de savoir si elle est bien utilisée, après, on fait peut-être un tarif en fonction de ça.

Monsieur le Maire
On va essayer de vous répondre. Daniel, donne-nous les chiffres que tu as, s'il te plaît.

Monsieur TURCK
Oui, en nombre d'entrées, mais on les a tous les ans, donc on devrait les avoir tous les ans. Enfin, je ne sais pas.

Monsieur le Maire
Oui, mais est-ce que tu veux donner ?

Monsieur TURCK
En 2013 par exemple, il y avait 109 543 entrées. En 2014, 102 968. Oui, là il y a une baisse, mais elle est très explicable puisqu'au mois de juillet-août 2014, l'été a été un enfer pour les gens qui utilisent la piscine. On a eu une baisse de fréquentation parce que j'ai d'autres courbes qui font qu'en réalité, si on enlève le mois de juillet-août, on est en augmentation sur les autres mois. Mais juillet-août, là cette année, en 2014, on a eu une baisse sérieuse à cause du temps. Cette année, là on commence à accéder à des températures de 30° à partir de la semaine prochaine. On va peut-être avoir beaucoup de monde cette année. Il faut savoir quand même qu'en 2013, on avait battu des records de la piscine en juillet-août. Mais à quelque peu près, on est, allez, au-dessus de 100 000, entre 100 et 105 000 en moyenne.

Monsieur le Maire
Je crois qu'à l'époque d'ailleurs où on avait chiffré un petit peu le coût de fonctionnement de la piscine, au moment de sa création, on était parti sur une base de 60 à 70 000.

Monsieur TURCK
Ou 80 000, mais enfin bon…

Monsieur le Maire
80 000, on est passé très largement au-dessus. Jean-Claude, tu t'en rappelles ?

Monsieur TURCK
C'était 80 000.

Monsieur le Maire
Bien, autre question ? Oui Monsieur BARATON ?

Monsieur BARATON
Oui, par rapport à la délibération, je maintiens ce que j'ai dit au niveau de mes augmentations. Et ça, je demande à ce que vous regardiez les chiffres. Alors après, on peut les habiller comme on veut. Le casier n'étant pas obligatoire, on ne peut comparer que des montants à l'identique.
Deuxièmement, je voudrais savoir, puisque l'Aquaphobie arrive, vous dites que pour les maîtres-nageurs, ainsi de suite, la somme perçue va transiter comment ?

Monsieur le Maire
Poursuis ta question parce que…

Monsieur BARATON
Ça veut dire : « Est-ce que le maitre-nageur est salarié de la ville pour cette activité-là sur un certain nombre d'heures, ou si c'est le maître-nageur qui perçoit directement la somme qui est votée ? »

Une intervenante
C'est un tarif municipal.

Monsieur le Maire
Alors Daniel ?

Monsieur TURCK
C'est un tarif municipal, c'est marqué.

Monsieur le Maire
Tarif municipal. Oui, évidemment, c'est la ville. C'est encaissé par la régie de la ville. Honnêtement, ce sont des questions qu'on devrait poser en commission, pas en Conseil municipal. On perd des heures sur des micro-sujets. Mais oui, des micro-sujets, Monsieur BARATON.

Je vais vous proposer de voter sur cette délibération. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé, merci.

Alors, voyage à Beckum. Anne-Sophie. Un peu de fraîcheur dans ce monde de brutes.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Animation de la Ville du 8 juin 2015,

Vu les délibérations du 24 juin 2014 fixant les tarifs des entrées piscine, de la location des équipements sportifs, des inscriptions aux activités de l'Ecole des Sports et du remplacement des badges du stade Duchesne et des clés du gymnase Victor Hugo,

Considérant qu'il y a lieu de réviser l'ensemble de ces tarifs,

Le conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A la MAJORITE des membres présents et représentés,
Pour : 30
Contre : 5 – M. BARATON, M. DASSE, Mme VIAL, Mme DELAIGUE, M. BLANCHARD

DECIDE :

D'appliquer à compter du 1er septembre 2015, les tarifs relatifs au secteur Sport proposés dans les tableaux suivants :

Entrées et location piscine
Location des autres équipements sportifs (gymnases, stades)
Remplacement d'un badge du portail automatique du stade Duchesne ou d'une clé spéciale du gymnase Victor Hugo
Inscription à l'activité « Ecole des Sports »

	Cellois (1)	*Non Cellois*
Adultes	*5,05 €*	*5,95 €*
Moins de 3 ans ; Accès vestiaires pour adultes accompagnateurs ; Centres de loisirs et centre social de La elle Saint-Cloud	*Gratuit*	
Tarif réduit (1) pour : *Enfants de 3 à 16 ans, Plus de 60 ans,* *Demandeurs d'emploi, RMIstes, étudiants,* *Adultes Familles nombreuses (3 enfants et plus),*	*3,40 €*	*4,00 €*
Enfants Familles nombreuses (3 enfants et +) (1	*2,35 €*	*2,75 €*
Dernière heure	*2,45 €*	
Carte de 10 entrées (validité 2 ans)	*40,70 €*	*47,90 €*
Carte de 10 entrées Tarif Réduit (validité 2 ans) (1)	*28,80 €*	*33,90 €*

Carte de 10 entrées (validité 2 ans) Enfants Familles nombreuses (3 enfants et +) (1)	*20,60 €*	*24,15 €*
Carte individuelle de 15 heures (validité 2 ans)	*34,70 €*	*40,80 €*
Forfait individuel trimestriel (carte ave photo)	*63,00 €*	*74,00 €*
Forfait individuel annuel (carte avec photo)	*170,00 €*	*199,90 €*
Reproduction d'une carte magnétique perdue ou endommagée	*5,50 €*	
Forfait individuel trimestriel AQUAPHOBIE	*125,00 €*	*147,00 €*
1 séance ponctuelle d'AQUAPHOBIE	*15,00 €*	

VESTIAIRE (casiers à code) GRATUIT

(1) Sur présentation d'un justificatif (datant de moins de 3 mois pour le domicile et pour les demandeurs d'emploi et Rmistes).
- Les tarifs unitaires ne sont valables que le jour d'achat.
- L'utilisation des abonnements 10 entrées et 15 heures est cadrée par un règlement.
- Paiement par carte bancaire possible à partir de 5€.

TARIFS DE LOCATION PISCINE :

Deux tarifs de base :
- 1 ligne d'eau pour 40mn dans l'eau = 34,00€
- 1 maître-nageur (Surveillant ou Enseignant) pour 40mn dans l'eau = 25,00€
Une déclinaison de ces tarifs est pratiquée en fonction du temps de la séance (dans l'eau) et du nombre de lignes d'eau utilisées (chiffres arrondis au 1/10è), en appliquant :
- une minoration de 5% par ligne d'eau supplémentaire,
- une minoration du prix du MNS Surveillant, de 40% pour la location d'une seule ligne, et de 20% pour la location de 2 lignes.

Selon le tableau suivant :

Nombre de ligne d'eau	Sans surveillance du bassin			Bassin surveillé (= + 1 MNS, avec -40% du MNS pour 1 ligne et -20% du MNS pour 2 lignes)		
	40mn dans l'eau	45mn dans l'eau	1H dans l'eau	40mn dans l'eau	45mn dans l'eau	1H dans l'eau
1 ligne d'eau	34,0 €	38,3 €	51,0 €	49,0 €	55,1 €	73,5 €
2 lignes (= 2x1ligne-5%)	64,6 €	72,7 €	96,9 €	84,6 €	95,2 €	126,9 €
3 lignes (= demi grand bassin) ou bassin de loisirs (= unité d'accueil pour 1 classe de 34 élèves max.) (-10%)	91,8 €	103,3 €	137,7 €	116,8 €	131,4 €	175,2 €
4 lignes (-15%)	115,6 €	130,1 €	173,4 €	140,6 €	158,2 €	210,9 €
5 lignes (-20%)	136,0 €	153,0 €	204,0 €	161,0 €	181,1 €	241,5 €
Bassin entier (= 6 lignes) (-25%)	153,0 €	172,1 €	229,5 €	178,0 €	200,3 €	267,0 €
Mise à disposition d'un maître-nageur	25,0 €	28,1 €	37,5 €			

Des réductions sont appliquées pour les catégories d'utilisateurs suivantes :

- Les organismes de formations liées aux métiers de Maîtres-nageurs, ou les associations de natation proches de la ville, en dépannage pour les licenciés FFN et FFESSM = 50% des tarifs de base (ex. : 25,50€ la ligne pour 1h non surveillée)

- Les associations sportives celloises proposant des activités aquatiques pour des adhérents non licenciés FFN = 42% des tarifs de base (soit 43,40€ la séance d'aquagym de 3/4h dans le petit bassin non surveillé) ; (La séance de Plongée de 2h dans le grand bassin est facturée au même prix qu'1 séance d'aquagym)

- Les collèges de la ville : uniquement le prix du MNS surveillant pour 1 classe dans 3 lignes de 2m maximum (= 28,10€ pour 1 séance de 3/4h)

- Le lycée Corneille = 47% des tarifs de base (soit par exemple 25,90€ la ligne surveillée pour 45mn)

- Gratuité pour les scolaires du 1er degré cellois et l'IME.

Redevance trimestrielle pour l'exercice d'une activité libérale d'enseignement de la natation (par convention) pour les Maîtres-nageurs municipaux	*55,00 €*

TARIFS DE LOCATION DES GYMNASES ET STADES :

Associations hors activités principales et organismes privés locaux	*Tarif horaire, pour 1 salle (ou 1 terrain) + vestiaires*	*102,00 €*
Associations et organismes privés hors commune pour activités principales		*125,00 €*

TARIFS DE REMPLACEMENT DES MOYENS D'ACCES AUX EQUIPEMENTS :

BADGES du portail du stade Duchesne	*Pour les responsables d'associations*	*17,50 €*
CLES spéciales du gymnase Victor Hugo		

INSCRIPTION A L'ECOLE DES SPORTS : le trimestre =	*35,50 €*

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

28. VOYAGE A BECKUM – MANDAT SPECIAL -REMBOURSEMENT DE FRAIS

Madame MARADEIX

Comme chaque année, une délégation du Conseil municipal est invitée par le Maire de Beckum à participer au Pütt-Tage, qui aura lieu du vendredi 4 au lundi 7 septembre 2015 à Beckum, voyage compris. Cet événement qui réunit les délégations des villes jumelées avec Beckum, La Celle Saint-Cloud, Heringsdorf et Grodków, permet de consolider les liens d'amitié entre les villes et à travers les différentes rencontres prévues avec les délégations officielles, d'initier des projets d'échange entre les habitants de nos communes.

Ont fait part de leur souhait de faire partie de la délégation : Messieurs et Dames TEYSSIER, BRILLANT, TURCK, Madame GRELU, Madame LABORDE, Monsieur

LEVASSEUR, Madame DOMINICI, Madame OJEDA-COLLET, Monsieur BARATON. Je crois qu'on doit rajouter Monsieur DELAPORTE. Non ? Voilà.
Je vous fais grâce de la suite, en quoi ce mandat spécial donne droit à divers remboursements.

Monsieur le Maire
Merci Anne-Sophie.

Madame MARADEIX
Oui, si je peux me permettre, je demanderais à tous ces participants éventuels de donner, par le biais de Laurent, une réponse définitive avant le 10 juillet et de nous faire savoir s'ils viennent accompagnés ou pas, parce que Beckum doit réserver des chambres d'hôtel et en cette période pour le Pütt-Tage, elles sont très demandées. Donc avant qu'il n'y ait plus de chambre disponible, il souhaiterait avoir la liste des participants et surtout s'il faut des chambres doubles ou simples pour être un peu...

Monsieur le Maire
Merci Anne-Sophie, merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres candidats pour le Pütt-Tage ?

Madame MARADEIX
Ou des qui se désistent.

Monsieur le Maire
Non ? Très bien. Alors on met aux voix. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstention ? C'est approuvé. Merci Anne-Sophie.

Tarifs de la saison culturelle. C'est Florence.

Vu l'article L-2123-18 du Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'invitation du Maire de Beckum à participer au Pütt-Tage,

Considérant qu'il convient de désigner les représentants de la commune à ces manifestations liées au jumelage,

Vu l'avis favorable émis par la Commission d'animation de la ville réunie le lundi 8 juin 2015,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DÉCIDE

De donner mandat spécial à Mmes et MM. TEYSSIER, BRILLANT, TURCK, GRELU, LABORDE, LEVASSEUR, DOMINICI, OJEDA-COLLET et M. BARATON pour représenter la ville au Pütt-Tage à Beckum, qui se tiendra du vendredi 4 septembre au lundi 7 septembre 2015.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

29. FIXATION DES TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE 2015-2016

Madame NAPOLY
Nous allons vous demander d'approuver le tableau des tarifs de la saison culturelle. Vous avez pu remarquer qu'on a trois tarifs qu'on peut appeler A, B, C, qui sont, pour le tarif plein, à 22, 26 et 32 euros, montant qui est fixé en fonction du prix d'achat du spectacle et

éventuellement, pour certains, on peut avoir pris en compte des frais annexes de location, qui parfois s'ajoutent aux prix des spectacles. On a fait le choix d'augmenter de 1 euro les tarifs A et C, pour plus de simplicité au niveau de notre billetterie, et l'année prochaine, on augmentera le tarif B.
Le tarif jeune à 10 euros est inchangé. C'est un élément essentiel de notre politique culturelle, de même que celui du jeune public à 7 euros.
Alors, on a une décote d'environ 20% arrondie pour le tarif réduit et d'environ 30 % pour le tarif abonné.
Les Conférences du monde de l'Art sont à 8 euros, en augmentation de 50 centimes.
Pour le cinéma, la nouveauté consiste en la création d'une carte d'abonnement cinéma, où on pourra acheter 10 places en même temps, pour la somme de 4,80 euros la place. Voilà pour l'essentiel de la délibération.

Monsieur le Maire
Ok. Merci Florence. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur DASSÉ ?

Monsieur DASSÉ
Merci. Plusieurs observations et propositions en réalité. En commission, nous avons évoqué l'opportunité de créer un tarif réduit de dernière minute, comme on peut l'observer dans un certain nombre de théâtres, petits ou grands. Je sais bien qu'il y a sans doute matière pour la création de ce type de tarif, tarif réduit de dernière minute, c'est-à-dire un tarif accessible le jour même de la représentation, ou éventuellement la veille et le jour même, de façon à remplir les places qui seraient éventuellement vacantes. Je sais bien qu'il faut essayer de convaincre le comptable public pour la création de ce tarif réduit de dernière minute, mais c'est sans doute quelque chose qui peut valoir le coup.

Ensuite, la seconde observation que notre groupe souhaitait faire, c'est de s'étonner en quelque sorte de l'existence d'un tarif unique, quel que soit l'emplacement du spectateur dans la salle. La qualité de vue n'est pas la même chose dès lors qu'on est dans l'orchestre ou sur les gradins, tout au fond. Ne pourrait-on pas imaginer des tarifs différenciés en fonction des emplacements dans la salle, comme ça se fait, chacun le sait bien, dans plein de théâtres et d'autres institutions culturelles.

Puis enfin dernière petite observation, c'est parfois une proportionnalité entre le coût du spectacle et le tarif de ce spectacle, le tarif pour le public, parfois un petit peu… par exemple pour la tranche de tarif de 26 euros, on a des spectacles qui coûtent à la ville 8 546 euros et des spectacles, toujours pour la même catégorie de tarifs, qui coutent 5 803 euros. Il y a parfois une proportionnalité peut-être à revoir ou à travailler pour les éditions ultérieures. Voilà quelques observations que nous souhaitions faire.

Monsieur le Maire
Merci. Florence ?

Madame NAPOLY
Juste en un mot, le tarif réduit, effectivement, on en a parlé en commission, on va y réfléchir. On n'est pas totalement convaincu que ça apporte quelque chose en termes de fréquentation, mais on va quand même se poser largement sur la question et notamment en faisant une étude avec des théâtres similaires au nôtre, dans leurs zones de référence, et qui mettraient en place ce type d'action, parce qu'on ne peut pas se comparer à un théâtre parisien. On ne fait pas la même chose.

Ensuite, sur le tarif différencié, le tarif différencié, c'est surtout valable quand les angles de vue sont très différents. Ce n'est pas vraiment le cas dans notre théâtre. Pour le moment, je sais que c'est quelque chose qui tient à cœur de Jean-François BARATON. Je ne sais pas. On n'est pas convaincu non plus que cela change grand-chose sur la fréquentation.

Et sur les écarts de tarifs, on ne peut pas les multiplier à l'infini, ça n'a pas grand intérêt. Je ne pense pas non plus que cela change grand-chose pour les spectateurs. Il faut savoir que

de toute façon, plus les tarifs sont élevés... Il vaut mieux faire des salles vides avec des petits cachets, que des salles pleines avec des gros achats de spectacles. Il faut aussi accrocher nos tarifs à la recette qui nous est procurée. C'est relativement complexe. En plus c'est un peu comme la piscine, on est quand même un produit commercial et on est un produit culturel. Donc on a un objectif, c'est de faire venir le plus de gens possibles de La Celle Saint-Cloud. Nous, nous orienter par exemple sur nos places de dernière minute, avec un partenariat qu'on essaie de renforcer, c'est difficile, mais avec des structures sociales de la ville qui pourraient effectivement bénéficier de ces places ; ça nous intéresse davantage. Ce sont plutôt ces pistes-là qu'on explore.

Monsieur le Maire
Bonnes pistes. Merci Florence. S'il n'y a pas d'autres questions, on passe au vote. Des votes contre ? Abstention ? C'est donc approuvé.

Nous passons maintenant aux affaires techniques, aménagement et patrimoine… Pardon, les subventions aux associations culturelles. C'est Georges.

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable des membres de la Commission d'Animation de la Ville réunie le lundi 8 juin 2015,

Considérant qu'il faut arrêter la saison culturelle et fixer les tarifs des places de théâtre, de conférences et de cinéma,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A la MAJORITE des membres présents et représentés,
Pour : 30
Abstentions : 5 – M. BARATON, M. DASSE, Mme VIAL, Mme DELAIGUE, M. BLANCHARD

DECIDE

D'autoriser monsieur le Maire à fixer les tarifs suivants :

SPECTACLES :

Date	*Spectacle*	*Prix de cession*	*Prix des places*			
			Tarif plein	*Tarif réduit*	*Tarif abonné*	*Tarif jeune*
jeudi 24 septembre 2015	*Couturière Père et manque*	*Gratuit*	*0 €*	*0 €*	*0 €*	*0 €*
vendredi 2 octobre 2015	*La Gloire de mon Père*	*2 150 € NET*	*22 €*	*18 €*	*15 €*	*10 €*
vendredi 9 octobre 2015	*Pygmalion*	*13 610 €*	*32 €*	*27 €*	*23 €*	*10 €*
vendredi 6 novembre 2015	*Prosper et Georges*	*4 959 € TTC*	*22 €*	*18 €*	*15 €*	*10 €*
vendredi 20 novembre 2015	*Un fil à la patte*	*9 516 € TTC*	*32 €*	*27 €*	*23 €*	*10 €*
vendredi 27 novembre 2015	*Phone Tag*	*3 920 € NET*	*22 €*	*18 €*	*15 €*	*10 €*
vendredi 4 décembre 2015	*Si Guitry m'était conté*	*8 546 € TTC*	*26 €*	*22 €*	*18 €*	*10 €*

vendredi 11 décembre 2015	*Caroline Vigneaux*	*5 803 € TTC*	*26 €*	*22 €*	*18 €*	*10 €*
vendredi 15 janvier 2016	*Le mec de la tombe d'à côté*	*8 335 €*	*26 €*	*22 €*	*18 €*	*10 €*
vendredi 29 janvier 2016	*Le château de ma Mère*	*2 150 € NET*	*22 €*	*18 €*	*15 €*	*10 €*
vendredi 5 février 2016	*Noël au balcon*	*8 282 €*	*26 €*	*22 €*	*18 €*	*10 €*
vendredi 19 février 2016	*Le cercle des illusionnistes*	*13 010 € TTC*	*32 €*	*27 €*	*23 €*	*10 €*
vendredi 11 mars 2016	*Spectacle magie*	*4 509 € TTC*	*22 €*	*18 €*	*15 €*	*10 €*
vendredi 18 mars 2016	*Et pendant ce temps, Simone veille*	*5 803 € TTC*	*26 €*	*22 €*	*18 €*	*10 €*
vendredi 8 avril 2016	*Didier Lockwood*	*5 803 € TTC*	*26 €*	*22 €*	*18 €*	*10 €*
vendredi 24 juin 2016	*Le Barber Shop Quartet*	*4220 € TTC*	*0 €*	*0 €*	*0 €*	*0 €*

Spectacles Jeune public :

Date	*Spectacle*	*Prix de cession*	*Prix des places*		
			Tarif plein	*Tarif réduit*	*Tarif abonné*
Mercredi 14 octobre 2015	*Les AffreuzZz*	*1 419 € TTC*	*7 €*	*5 €*	*5 €*
mercredi 18 novembre 2015	*Contes d'hiver*	*1 372 € TTC*	*7 €*	*5 €*	*5 €*
mercredi 2 décembre 2015	*Peter, Pan, Pirate !*	*2 506 € TTC*	*7 €*	*5 €*	*5 €*
mercredi 16 décembre 2015	*Mozart*	*2 650 € TTC*	*7 €*	*5 €*	*5 €*
mercredi 20 janvier 2016	*Des rêves dans le sable*	*2 000 € NET*	*7 €*	*5 €*	*5 €*
mercredi 9 mars 2016	*Morceaux en sucre*	*1 899 € TTC*	*7 €*	*5 €*	*5 €*
mercredi 23 mars 2016	*Hauts les nains*	*3 165 € TTC*	*7 €*	*5 €*	*5 €*
mercredi 13 avril 2016	*La petite fille qui avait perdu son cœur*	*2 000 € NET*	*7 €*	*5 €*	*5 €*

Spectacles pour les scolaires :

Du lundi 2 au mardi 10 novembre 2015	*La louve et l'enfant*	*5 000 € NET*	*Offerts aux scolaires*
jeudi 12 et vendredi 13 mai 2016	*Les rêves de Jessica*	*5 064 € TTC*	

TARIFS ET ABONNEMENTS TOUT PUBLICS

Tarif A
Tarif plein : 32 €
Tarif réduit : 27 € (demandeurs d'emploi, séniors, groupe de 10 personnes minimum, familles nombreuses, abonnés aux spectacles Tout-public, Pass Ciné-Théâtre et personnes handicapées
Tarif abonnement : 23 €

Tarif B
Tarif plein : 26 €
Tarif réduit : 22 € (demandeurs d'emploi, séniors, groupe de 10 personnes minimum, familles nombreuses, abonnés aux spectacles Tout-public, Pass Ciné-Théâtre et personnes handicapées
Tarif abonnement : 18 €

Tarif C
Tarif plein : 22 €
Tarif réduit : 18 € (demandeurs d'emploi, séniors, groupe de 10 personnes minimum, familles nombreuses, abonnés aux spectacles Tout-public, Pass Ciné-Théâtre et personnes handicapées
Tarif abonnement : 15 €

Abonnement : 4 spectacles au choix au tarif abonnement

Tarif jeune : 10 € (moins de 21 ans et étudiants)

Tarifs et abonnement jeune public :
Tarif unique : 7 €
Tarif réduit : 5 € (abonnés jeune public et groupes)
Abonnement unique : 20 € pour 4 spectacles au choix

CONFERENCES

Conférences « Le Monde de l'art » et autres : Tarif unique : 8 €

CINEMA

Tarif normal : 7 €
Tarif réduit : 5,50 € (étudiants, séniors, familles nombreuses, personnes handicapées, séances du lundi, demandeurs d'emploi, abonnés théâtre, Pass Ciné-Théâtre)
Tarif spécial : 4 € (enfant de moins de 14 ans)

Groupes scolaires élémentaires de la commune, adhérents Sésame : 2 €
Centres de loisirs, Printemps du Cinéma, ouverture de la saison et groupes scolaires Collèges et lycées : 3,50 €
Lycées adhérents de l'ACRIF : 2,50 € par élève

Carte d'abonnement cinéma non nominative valable de septembre à 2015 à juin 2016 :
Carte magnétique rechargeable : 2 €
Recharge de 10 places d'abonnement : 48 € (4,80 € la place)

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

30. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS CULTURELLES DE LA VILLE

Monsieur LEFEBURE
Suite et fin pour aujourd'hui du petit tableau des subventions culturelles, ce coup-ci. Je ne vais pas tout vous rappeler parce que c'est la même introduction. Il est simplement demandé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur les attributions de subventions aux associations - je vais les citer pour une fois - associations de jumelage, Culture et Bibliothèque pour tous, Union nationale des combattants, Souvenir Français.

Monsieur le Maire
Merci Georges. Des questions ? Pas de question ? Des votes contre ? Abstention ? C'est approuvé.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'avis favorable des membres de la Commission d'Animation de la Ville réunie le lundi 8 juin 2015,

Considérant que ces associations jouent un rôle primordial dans l'animation culturelle de la Ville,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE

D'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2015 :

Association de Jumelages : 1000 €

Association Culture et Bibliothèque pour tous : 1 800 €

Union nationale des Combattants : 550 €

Souvenir Français : 550 €

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

AMÉNAGEMENT ET PATRIMOINE

31. RAPPORT D'ACTIVITE 2013 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA BOUCLE DE LA SEINE (SIABS)

Monsieur SCHNELL
Le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale, le SIABS, adresse chaque année au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, arrêté par l'organe délibérant de ce dernier. Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire en Conseil municipal.

Le rapport d'activité 2013 du Syndicat intercommunal d'assainissement de la Boucle de la Seine :

- liste les communes membres du syndicat,
- rappelle la vocation du syndicat,
- précise les travaux réalisés en 2013 ainsi que leur coût réel,
- fournit un tableau synthétique du compte administratif 2013,
- et rappelle la participation financière des communes pour l'exercice 2013.

Ce rapport sera présenté au Conseil municipal lors de sa séance du 23 juin 2015 et vous l'avez effectivement dans les annexes. Et je suis prêt à répondre à des questions, si vous en avez, sur ce rapport.

Monsieur le Maire
Merci Jean-Christian. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Est-ce qu'il y a des votes contre, des abstentions ? C'est donc approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le rapport d'activité 2013 du SIABS,

La Commission Aménagement et Patrimoine réunie le 10 juin 2015 ayant pris acte du rapport,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport d'activité 2013 du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine ci-joint.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

32. ADHESION A LA CHARTE QUALITE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

Monsieur SCHNELL
Soucieuse de favoriser les projets visant à diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par des polluants classiques, et dans le but d'améliorer la qualité de réalisation et de rénovation des réseaux d'assainissement, l'Agence de l'Eau Seine Normandie limite ses subventions depuis le 1er janvier 2015 aux seuls travaux réalisés sous charte qualité. Afin de pouvoir continuer à bénéficier des aides versées par l'Agence de l'Eau, dans le cadre des travaux d'assainissement réalisés chaque année par la ville, il est demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser le Maire à engager la ville de La Celle Saint-Cloud à réaliser des travaux d'assainissement selon les prescriptions de la charte nationale qualité des réseaux d'assainissement.

Monsieur le Maire
Merci Jean-Christian. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Engagement de la ville pour le schéma directeur d'accessibilité, Jean-Christian, pour les transports. Pour les points d'arrêt bus, pardon.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Charte nationale qualité des réseaux d'assainissement,

Vu l'avis favorable des membres de la Commission Aménagement et Patrimoine réunie le 10 juin 2015,

Considérant que l'Agence de l'eau Seine-Normandie limite ses subventions depuis le 1er janvier 2015 aux seuls travaux réalisés sous charte Qualité,

Considérant qu'afin de pouvoir continuer à bénéficier des aides versées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie dans le cadre des travaux d'assainissement réalisés chaque année par la ville il convient de travailler sous charte Qualité et d'adhérer à la Charte Nationale Qualité des Réseaux d'assainissement,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide

D'Autoriser Monsieur le Maire à engager la ville de La Celle Saint-Cloud à réaliser les travaux d'assainissement selon les prescriptions de la Charte Nationale Qualité des réseaux d'assainissement annexée à la présente.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

33. ENGAGEMENT DE LA VILLE DE LA CELLE SAINT-CLOUD DANS LE SCHEMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITE - AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (SDA-ADAP) CONCERNANT LES POINTS D'ARRET BUS

Monsieur SCHNELL
Donc la délibération est sur table. Le Syndicat du Transport d'Ile-de-France (STIF) a établi un réseau de lignes prioritaires en matière d'accessibilité, au regard des critères parus dans l'ordonnance du 26 septembre 2014, relative à la mise en œuvre des agendas d'accessibilité programmée (ADAP). Pour rappel, cette ordonnance permet de prolonger le délai pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP) dont font partie les lignes de transport.

En tant que pilote du schéma directeur d'accessibilité (SDA) en Ile-de-France, le STIF est chargé de transmettre au Préfet, au plus tard le 26 septembre 2015, le schéma directeur d'accessibilité, agenda d'accessibilité programmée (SDA-ADAP) concernant les points d'arrêt bus prioritaires des lignes, ce rapport étant cosigné des maîtres d'ouvrage que sont les communes. Dans ce cadre, la commune doit s'engager par délibération, valant signature du SDA-ADAP, sur la planification des travaux de mise en conformité des arrêts de bus situés sur ces lignes dites prioritaires au sein de son territoire.

En ce qui concerne la commune, six arrêts sont concernés, qui font donc partie des lignes prioritaires pour lesquelles la mise aux normes de deux d'entre eux a été programmée en 2015. Il s'agit des arrêts Élysée et Berthet en 2015, et il est prévu en 2016-2017 de faire les arrêts Pasteur, Amade, Saint-François et Vindé.

Pour conclure ce sujet, en ce qui concerne les lignes non prioritaires, la 30 en particulier, il reste un arrêt qui n'est pas en conformité pour l'accès PMR. Quand on aura fait ces six-là et celui de la ligne 30, on aura fait tous les arrêts de la ville.

Monsieur le Maire
Merci Jean-Christian. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur BARATON ?

Monsieur BARATON
Oui, évidemment on votera cette délibération, mais vous mettez un arrêt Berthet, c'est lequel ?

Monsieur le Maire
Alors, c'est ça la question ? Jean-Christian.

Monsieur SCHNELL
L'arrêt Berthet actuel n'est pas en conformité et c'est lui qu'on mettra en conformité. Il sera très légèrement déplacé par rapport à la position d'aujourd'hui, de quelques mètres. C'est celui-ci qui est en cause, parce que les deux arrêts qu'on crée sont créés d'entrée de jeu en conformité, ils ne sont pas concernés.

Monsieur le Maire
Par définition, ils seront mis aux normes tout de suite ? Une autre question ?

Monsieur BARATON
Et celui qui sera Avenue de la Jonchère ?

Monsieur SCHNELL
Il y a un arrêt Berthet qui reste un arrêt Berthet qui est très légèrement déplacé sur la place. Il y aura un arrêt Étang-Sec et un arrêt appelé sur la Jonchère, qui s'appellera Vindé-Berthet, en face de l'arrêt Vindé existant, qui sera lui aussi rebaptisé Vindé-Berthet. C'est cet arrêt-là et l'arrêt Étang-Sec qui seront mis aux normes d'entrée de jeu.

Monsieur BARATON
Sans micro - Inaudible

Monsieur SCHNELL
Pareil, je l'ai dit, c'est le Vindé qui est ici.

Monsieur BARATON
Sans micro - Inaudible

Monsieur SCHNELL
Avenue de la Jonchère ?

Monsieur BARATON
Sans micro - Inaudible

Monsieur SCHNELL
Ça, ce n'est pas pour les subventions. Ça, c'est pour un schéma de mise en accessibilité des arrêts existants.

Une intervenante sans micro
C'est un schéma directeur d'aménagement.

Monsieur SCHNELL
Des arrêts existants. C'est un autre sujet.

Monsieur le Maire
Bien, pas d'autres questions ? Oui Monsieur BLANCHARD ?

Monsieur BLANCHARD
Plutôt une remarque. On le votera bien évidemment. Simplement, ce qui apparaît de manière sous-jacente, c'est qu'il y avait des obligations qui étaient faites à la commune et que là, on est dans une session de rattrapage.

Monsieur le Maire
Oh, ce n'est pas possible. Allez, on vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstention ? C'est adopté.

Vu la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu la loi du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

Vu l'ordonnance du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées, et notamment à la mise en œuvre des agendas d'accessibilité programmée, ainsi que ses décrets d'application,

Vu les articles L.1112-2-1 et suivants et R.1112-11 et suivants du Code des Transports,

Vu l'avis favorable des membres de la Commission Aménagement et Patrimoine réunie le 10 juin 2015,

Considérant que l'ordonnance du 26 septembre 2014 permet de prolonger le délai pour la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Ouvertes au Public (IOP),

Considérant que le Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF) a établi un réseau de lignes prioritaires en matière d'accessibilité, au regard des critères parus dans l'ordonnance du 26 septembre 2014,

Considérant qu'en tant que pilote du Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA) en Ile-de-France, le STIF est chargé de transmettre au préfet, au plus tard le 26 septembre 2015, le Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda d'accessibilité programmée (SDA-ADAP) concernant les points d'arrêt bus prioritaires, cosigné des maitres d'ouvrages (les communes),

Considérant que, dans ce cadre, la commune doit s'engager par délibération valant signature du SDA-ADAP sur la planification des travaux de mise en conformité des arrêts de bus situés sur ces lignes dites prioritaires au sein de son territoire,

Considérant que six arrêts sont concernés sur la Celle Saint-Cloud : Elysée, Pasteur, Amade, Berthet, St François et Vindé,

Considérant que les travaux de mise aux normes des arrêts Elysée et Berthet sont programmés en 2015,

Considérant que les travaux de mise aux normes des quatre autres arrêts sont planifiés en 2016 et 2017,

Considérant l'engagement du STIF de subventionner à hauteur de 75% la mise en accessibilité des points d'arrêts desservant une ligne prioritaire,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide

D'Autoriser Monsieur le Maire à :

- s'engager sur le maintien de l'accessibilité des points d'arrêts déjà accessibles des lignes de bus dites prioritaires,

- s'engager sur le calendrier et le financement des points d'arrêts non accessibles des lignes de bus dites prioritaires dans la limite d'un reste à financer de 4 000 € hors taxes par arrêt,

- signer le Schéma directeur d'accessibilité - Agenda d'accessibilité programmée (SDA-ADAP) concernant les points d'arrêt bus (SDA-ADAP),

- solliciter du STIF les subventions relatives à la mise aux normes accessibilité des points d'arrêts des lignes prioritaires et non prioritaires.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

34. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA CREATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS

Monsieur le Maire
Demande de subvention au Conseil départemental pour la création d'un terrain multisports. Valérie.

Madame LABORDE
Afin de compléter son offre en matière d'équipements sportifs et de loisirs, et afin de répondre à une demande formulée par les jeunes Cellois, la municipalité a souhaité que soit créé un terrain multisports sur le plateau de basket existant avenue de Bauffremont. Ce terrain destiné à la pratique du sport en accès libre sera composé d'une structure en métal, d'un revêtement synthétique et de divers équipements permettant l'exercice de différentes activités sportives. Le coût global du projet est estimé à 78 500 euros HT. Les crédits nécessaires à la réalisation de ce dernier sont inscrits au budget primitif communal 2015, sur une ligne spécifique dédiée à cette opération, ainsi que sur la ligne aménagement de voiries.
Il est proposé aux membres du Conseil municipal de rendre un avis favorable sur la demande de subvention qui sera adressée au Conseil départemental des Yvelines, ainsi que sur toute autre demande de subvention qui pourrait intéresser ce projet.

Monsieur le Maire
Merci Valérie, pour ce beau projet. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur BARATON ?

Monsieur BARATON
Je ne vais pas revenir sur le projet. Les gens ne pensent pas du tout que ce soit à cet endroit que vous allez faire quelque chose, mais pensent que c'est sur le terrain rouge. Mais enfin, passons.

Simplement une chose, premièrement, cette décision n'est pas passée en commission, mais on la votera quand même.

Deuxième chose, vous dites que le coût global est 78 500 euros, ce qui doit faire 94 200 euros. Je rappelle que lorsque c'est passé au budget, d'abord, vous avez eu beaucoup de mal à retrouver cette somme, vous avez dit 80 000 euros. Donc quand j'avais dit que cela ne coûterait pas loin de 100 000 euros, j'étais certainement plus près de la vérité. Et pourquoi est-ce qu'on prend des crédits sur… Si, Monsieur le Maire, c'est enregistré, vous pouvez réécouter. Et pourquoi est-ce qu'on prend sur la ligne voirie ? Je ne comprends plus très bien là ?

Monsieur le Maire
Quelle est votre question, Monsieur BARATON ?

Monsieur BARATON
On dit que des crédits sont pris sur la ligne voirie.

Monsieur le Maire
Alors votre question, c'est sur quelle ligne on finance ?

Monsieur BARATON
Non, vous dites « Il y avait 80 000 euros dans le budget », ça va coûter 94 200 a priori. Comme il y avait 80 000 euros, vous trouvez donc 13 000 et quelques ailleurs, c'est bien cela ? Et donc vous le prenez sur de la voirie.

Monsieur le Maire
Jean-Christian… Oui, c'est ça.

Monsieur SCHNELL
Le coût exact va être celui qui résultera en particulier du choix du matériel qu'on va installer. Donc on ne sait pas encore trop. Effectivement, si on prend ce qu'il y avait sur la ligne terrain PMR, il n'y avait pas tout à fait assez parce qu'on en profite pour faire quelques aménagements juste autour. Il y a notamment un accès PMR, il y a eu un escalier à reprendre, il y a quelques aménagements autour du terrain qu'on a pris sur la ligne voirie, parce que cela s'apparente au cheminement autour du terrain lui-même.

Monsieur le Maire
Merci Jean-Christian. D'autres questions ? Oui ?

Monsieur BARATON
Plus une remarque. On a voté le budget en décembre 2014. Il est quand même dommage de demander une subvention maintenant, subvention au Département qui sera donc examinée je ne sais pas quand. Je trouve que les demandes de subvention devraient être faites au premier conseil de l'année, parce que dans le fond, là c'est retardé encore. Une demande de subvention, ce n'est pas quelque chose de très compliqué. À partir du moment où vous avez mis une somme…

Monsieur le Maire
C'est pour une raison extrêmement simple, c'est que le projet n'était pas suffisamment finalisé. On l'a prévu au budget, mais il n'était pas suffisamment finalisé pour qu'on le présente, avec une demande de subvention au Conseil général, au Conseil départemental. Maintenant, il est plus clair. Jean-Christian, c'est cela ?

Monsieur SCHNELL
J'ajouterai que ça ne retarde pas le projet du tout. Le temps de la réalisation du projet, c'est surtout le temps de commande du matériel.

Monsieur le Maire
Merci. Monsieur BLANCHARD ?

Monsieur BLANCHARD
Merci. Oui, on votera bien évidemment cette demande de subvention. Je voulais simplement rappeler qu'il y a une demande importante et récurrente d'un terrain de foot en synthétique, un vrai terrain de foot. Je pense qu'il serait souhaitable, on en a déjà discuté, vous nous avez dit que vous n'y étiez pas opposé, mais comme d'habitude en éludant un peu. C'est un projet qui devra voir le jour à un moment ou à un autre parce que vraiment, la demande est très forte. Je voulais savoir si vous avez un peu avancé sur cette idée-là ou si ce ne sera pas dans ce mandat que cela se fera ?

Monsieur le Maire
Vous verrez bien. En tout cas, le sujet, Monsieur BLANCHARD, qui est en cause là ce soir, c'est le terrain avenue Bauffremont. Et je peux vous dire, et Valérie peut le confirmer, qu'il y a une demande extrêmement forte depuis des années. Des jeunes du coin qui étaient en demande de ce terrain synthétique, de multisports, ils sont en demande depuis des années. C'est un vrai projet. Valérie, tu veux en parler ?

Madame LABORDE
Vu l'heure, je vais être très brève. Vous dites que les gens ne s'attendent pas à ce que ce soit sur ce terrain de Bauffremont que soit mis ce multisports. Je ne sais pas qui sont les gens. Ce que je peux vous dire, c'est que c'est un travail qu'on fait avec les jeunes sur place, en lien avec le CPEA, avec le centre social, etc. et que tous ceux-là savent parfaitement bien où se situe ce terrain. Par ailleurs, le terrain qui est à côté fera probablement l'objet… Il y a

actuellement une étude qui est faite avec la SIEMP, qui devrait peut-être participer pour la réfection du terrain. Reste, à nous, à voir quelle sera la demande précise l'année prochaine, une fois que le premier terrain sera fait. Ce projet est demandé depuis 2007 et vous le savez mieux que moi. On arrive enfin à quelque chose, on va faire participer les jeunes sur ce terrain. On a demandé dans le MAPA que des jeunes soient participants pour la mise en place des structures, donc on va faire travailler des jeunes dessus. Par ailleurs, on va essayer de mettre au point des réunions pour que ces jeunes s'approprient ce terrain, savoir comment le respecter, savoir comment l'utiliser. Je pense que c'est un vrai projet qui, à mon sens, devrait plutôt susciter pas mal d'enthousiasme, que de se dire que ce n'est pas là qu'ils l'attendent. Si par hasard c'est ça que vous entendez, je pense que ça vaut la peine de leur dire que c'est à côté, mais qu'il y a vraiment quelque chose qui est fait et si on s'y met tous, ce projet devrait être assez enthousiasmant pour eux.

Monsieur le Maire
Merci beaucoup Valérie. Nous allons voter. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstention ? C'est donc approuvé.

Autorisation de déposer un dossier de déclaration pour la fermeture de l'escalier d'accès à l'infirmerie. Jean-Claude. La piscine Corneille

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret du 16 décembre 1999 fixant les règles de la comptabilité publique s'appliquant aux subventions,

Vu le programme de subvention du conseil départemental des Yvelines,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au conseil départemental des Yvelines pour la création d'un terrain multisports.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

35. AUTORISATION DE DEPOSER UN DOSSIER DE DECLARATION PREALABLE POUR LA FERMETURE DE L'ESCALIER D'ACCES A L'INFIRMERIE DE LA PISCINE CORNEILLE

Monsieur TEYSSIER
La ville entreprend la fermeture de l'escalier d'accès à l'infirmerie de la piscine Corneille. Ces travaux ont pour but de ne plus laisser s'installer des personnes extérieures à l'établissement qui ont pris l'habitude de manger ou fumer en laissant l'endroit sale après leur départ. Il faut rajouter aussi par rapport à la sécurité, c'est une issue de secours, donc il ne faut surtout pas qu'elle soit encombrée, etc. Une porte munie d'une barre anti-panique sera posée afin de conserver la fonction d'issue de secours de cet escalier. Les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux sont prévus au budget primitif communal 2015 (le montant, c'est 15 000 euros).

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver ce projet et de permettre à Monsieur le Maire de déposer la déclaration des travaux pour la piscine Corneille, qui sera étudiée par le service de l'urbanisme.

Monsieur le Maire
Merci Jean-Claude. Des questions ? Pas de question ? Des votes contre, abstention ? C'est approuvé.

Autorisation de déclaration préalable pour les travaux de pose de gaine de ventilation. Jean-Claude.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le POS,

CONSIDERANT que la ville entreprend la fermeture de l'escalier d'accès à l'infirmerie de la piscine Corneille.

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux sont prévus au Budget Primitif communal 2015,(15.000 €)

Vu l'avis favorable émis par les membres de la commission aménagement et patrimoine réunis le 10 juin 2015,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré
A l'UNANIMITE.des membres présents et représentés,

Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de déclaration préalable pour la fermeture de l'escalier d'accès à la piscine Corneille.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

36. AUTORISATION DE DECLARATION PREALABLE RELATIVE AUX TRAVAUX DE POSE DE GAINE DE VENTILATION

Monsieur TEYSSIER
Là tout simplement, c'est parce que la réglementation a évolué et on a interdiction d'ouvrir les fenêtres dans les laveries, d'où une obligation de ventilation. La ville entreprend la pose de gaines de ventilation dans les offices des établissements scolaires suivants : élémentaire Pasteur, maternelle Pierre et Marie Curie, maternelle Morel de Vindé. Ces gaines courront en façade. Elles permettront d'évacuer la vapeur d'eau des laveries et répondront ainsi à des problèmes d'hygiène et de sécurité. Les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux sont prévus au budget primitif 2015. L'ordre de grandeur, c'est 45 000 euros.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver ce projet et de permettre à Monsieur le Maire de déposer la déclaration des travaux pour la pose des gaines en façade des bâtiments - élémentaire Pasteur, maternelle Pierre et Marie Curie, maternelle Morel de Vindé - qui sera étudiée par le service de l'urbanisme.

Monsieur le Maire
Merci Jean-Claude. Des questions, pas de question ? Des votes contre, abstention ? C'est approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le POS,

Considérant que la ville entreprend la pose de gaines en façade des bâtiments élémentaire Pasteur, maternelle Pierre et Marie Curie, maternelle Morel de Vindé.

Considérant que les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux sont prévus au Budget Primitif communal 2015, (45.000 €)

Vu l'avis favorable émis par les membres de la commission aménagement et patrimoine réunis le 10 juin 2015,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de déclaration préalable pour la pose de gaines en façade des bâtiments élémentaire Pasteur, maternelle Pierre et Marie Curie, maternelle Morel de Vindé.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

37. AUTORISATION DE DEPOSER UN DOSSIER DE DECLARATION PREALABLE POUR LA RENOVATION DE LA COUVERTURE ET LE RAVALEMENT DES FAÇADES DU CENTRE SOCIAL ANDRE JOLY

Monsieur TEYSSIER
La ville entreprend la rénovation de la couverture et le ravalement des façades du centre social André Joly. Ces travaux renforceront l'isolation thermique du bâtiment. Les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux sont prévus au budget primitif communal 2015.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver ce projet et de permettre à Monsieur le Maire de déposer la déclaration des travaux pour la rénovation de la couverture et le ravalement des façades du centre social André Joly, qui sera étudiée par le service de l'urbanisme.

Monsieur le Maire
Merci. On vote sur cette déclaration de travaux. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Oui Monsieur BARATON ?

Monsieur BARATON
Oui, c'est inscrit au budget communal 2015, mais on nous a dit en commission que ce ne serait pas fait en 2015. Pourquoi ?

Monsieur TEYSSIER
Parce qu'actuellement, le montant est de 110 000 euros HT pour la toiture et 55 000 HT pour le ravalement. C'est vrai que la toiture sera faite sur 2015…

Monsieur le Maire
On le fait en deux temps, oui.

Monsieur TEYSSIER
… la toiture, et le ravalement ne sera fait que lorsque la toiture sera terminée. Ça va automatiquement décaler le ravalement par rapport à la toiture.

Monsieur BARATON
Donc c'est une modification par rapport à ce qu'on nous a dit en commission alors ?

Monsieur TEYSSIER
Non. Si on arrive à réaliser l'ensemble sur l'exercice, on le fera, mais il faut envisager les deux solutions.

Monsieur le Maire
On va donc voter sur cette délibération, c'est la déclaration de travaux. Ensuite, il y a la demande de subvention. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstention ? C'est approuvé.

Alors, la demande de subvention pour la réserve parlementaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le POS,

Considérant que la ville entreprend la rénovation de la couverture et le ravalement des façades du centre social André Joly.

Considérant que les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux sont prévus au Budget Primitif du CCAS 2015,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la commission aménagement et patrimoine réunis le 10 juin 2015,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de déclaration préalable pour la rénovation de la couverture et le ravalement des façades du centre social André Joly.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

38. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ACTION PARLEMENTAIRE DANS LE CADRE DE LA RENOVATION DE LA COUVERTURE DU CENTRE SOCIAL ANDRE JOLY

Monsieur TEYSSIER
La ville a sollicité la rénovation de la couverture et le ravalement des façades du centre André Joly. Ces travaux renforceront l'isolation thermique du bâtiment et amélioreront son insertion urbaine. Ils concerneront dans un premier temps la rénovation de la couverture, puis dans un second temps le ravalement par la pose d'une isolation thermique par l'extérieur. La nouvelle couverture sera constituée, après dépose de la couche bitumineuse existante et conservation du support de couverture bac acier, d'un isolant laine de roche d'une épaisseur de 80 mm, d'un pare-vapeur et d'une couverture de zinc. Gouttières et bandes de rives seront également remplacées. La rénovation de l'ensemble de la couverture est estimée à 110 000 euros. Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget primitif communal 2015, sur une ligne spécifique dédiée.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver cette demande de subvention au titre de la dotation d'action parlementaire sur le programme 122-ACTION 01 à adresser à Madame le Sénateur Marie-Annick DUCHÊNE, ainsi que toute autre demande de subvention pouvant intéresser ce projet. Le financement ne doit pas dépasser 50 % du montant hors taxes de travaux et la participation minimale de la ville doit être de 20 % du total des financements publics.

Monsieur le Maire
Merci Jean-Claude. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question ? Des votes contre ? Abstention ? C'est approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret du 16 décembre 1999 fixant les règles de la comptabilité publique s'appliquant aux subventions,

Vu le programme de subvention au titre de la dotation d'action parlementaire sur le programme 122- action 01, à adresser à Madame le Sénateur Marie-Annick Duchêne,

Considérant que la ville entreprend la rénovation de la couverture et le ravalement des façades du centre social André Joly situé place du Jumelage éligible à ce programme.

Considérant que les crédits nécessaires à la demande de subventions sont prévus au Budget Primitif du CCAS 2015 ; l'estimation des travaux étant d'un montant de 110.000 HT pour la rénovation de l'ensemble de la couverture,

Considérant que le financement sollicité au titre de cette action ne doit pas dépasser 50 % du montant HT des travaux et la participation minimale de la ville doit être de 20% du total des financements publics,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la commission aménagement et patrimoine réunis le 10 juin 2015,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande d'aide pour la rénovation de la couverture et le ravalement des façades du centre social André Joly.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

39. DÉCISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire
Alors, on passe aux décisions municipales. Laurence, merci.

Madame AUGERE
Décision municipale 2015.08, il est décidé d'accepter de notre assureur la somme de 936 euros.
Décision municipale 2015.09, il est décidé d'accepter de la SMACL la somme de 1 300,97 euros.
Décision municipale 2015.10, il est décidé de régler au Cabinet d'avocats associés la somme de 694,70 euros.
Décision municipale 2015.11, il est décidé de régler au Cabinet d'avocats LEPORT & ASSOCIÉS la somme de 896,93 euros.

Décision municipale 2015.11bis, la régie de recettes instituée auprès du service culturel dénommée Régie de recettes spectacles encaisse les recettes provenant des droits d'entrée aux spectacles, ainsi que les produits des évènements liés aux fêtes de la ville.
Décision municipale 2015.13, il est décidé de régler à Maître GANNAT la somme de 328,56 euros.
Décision municipale 2015.14, il est décidé de régler au Cabinet LAZARE la somme de 1 104 euros.
Décision municipale 2015.15, il est décidé de régler au Cabinet GOUTAL, ALIBERT ET AVOCATS ASSOCIÉS la somme de 2 808 euros.
Décision municipale 2015.16, il est décidé de régler à Maître GANNAT la somme de 206,65 euros.
Décision municipale 2015.17, la régie de recettes instituée auprès du service culturel dénommée « Régie de recettes spectacles » encaissant les recettes provenant des droits d'entrée aux spectacles recouvrés à l'aide d'une billetterie informatique pour des billets vendus à l'unité, le paiement de la billetterie pourra être également effectué au moyen d'une carte bancaire via un terminal CB.

Monsieur le Maire
Merci Laurence.

DECISION MUNICIPALE n° 2015.08 du 30/03/2015 : ACCEPTATION D'UNE INDEMNITE – REGLEMENT DU SINISTRE DU 29/01/2015– BARRIERE ENDOMMAGEE AVENUE PAUL DEROULEDE
Il est décidé d'accepter de notre assureur SMACL, la somme de 936 € TTC représentant l'indemnité due au titre du règlement du sinistre du 29/01/2015 après recours.
Visa de la sous-préfecture le 31/03/2015
Affichée le 31/03/2015

DECISION MUNICIPALE n° 2015.09 du 03/04/2015 : ACCEPTATION D'UNE INDEMNITE – REGLEMENT DU SINISTRE DU 15/10/2014– DEGAT SUR VEHICULE RENAULT MASTEUR IMMATRICULE 123 EJP 78
Il est décidé d'accepter de la SMACL, la somme de 1 300.97 € TTC représentant l'indemnité due au titre du règlement du sinistre du 15/10/2014.
Visa de la sous-préfecture le 08/04/2015
Affichée le 08/04/2015

DECISION MUNICIPALE n° 2015.10 du 07/04/2015 : REGLEMENT D'HONORAIRES AU CABINET D'AVOCATS LEPORT ASSOCIES – CONSULTATION JURIDIQUE – BAIL COMMERCIAL
Il est décidé de régler au Cabinet d' Avocats LEPORT associés, la somme de 694,70 € à titre de frais et honoraires dans le cadre de la consultation juridique relative à un bail commercial.
Visa de la sous-préfecture le 09/04/2015
Affichée le 09/04/2015

DECISION MUNICIPALE n° 2015.11 du 15/04/2015 : REGLEMENT D'HONORAIRES AU CABINET D'AVOCATS LEPORT ASSOCIES – CONSULTATION JURIDIQUE – BAIL COMMERCIAL
Il est décidé de régler au Cabinet d' Avocats LEPORT associés, la somme de 896.93 € à titre de frais et honoraires dans le cadre de la consultation juridique relative à un bail commercial.
Visa de la sous-préfecture le 17/04/2015
Affichée le 17/04/2015

DECISION MUNICIPALE n° 2015.11BIS du 05/05/2015 : REGIE DE RECETTES SPECTACLES ET EXPOSITIONS - MODIFICATIF
La régie de recettes instituée auprès du service culturel, dénommée régie de recettes Spectacles encaisse les recettes provenant des droits d'entrée aux spectacles ainsi que les produits des évènements liés aux fêtes de la ville (location de stands du vide-grenier, marché d'artistes).
Visa de la sous-préfecture le 11/05/2015
Affichée le 11/05/2015

<u>DECISION MUNICIPALE n° 2015.13 du 16/04/2015 :</u> REGLEMENT D'HONORAIRES A MAITRE GANNAT, AVOCAT – CONTENTIEUX LOCATAIRE DU CCAS
Il est décidé de régler à Maitre GANNAT, avocat, la somme de 328.56 € à titre de frais et honoraires dans le cadre d'un contentieux avec un locataire du CCAS.
Visa de la sous-préfecture le 13/02/2015
Affichée le 13/02/2015

<u>DECISION MUNICIPALE n° 2015.14 du 16/04/2015 :</u> REGLEMENT D'HONORAIRES AU CABINET LAZARE AVOCATS – CONTENTIEUX D'URBANISME
Il est décidé de régler au Cabinet LAZARE avocats, la somme de 1 104 € à titre de frais et honoraires dans le cadre d'un contentieux d'urbanisme.
Visa de la sous-préfecture le 17/04/2015
Affichée le 20/04/2015

<u>DECISION MUNICIPALE n° 2015.15 du 06/05/2015 :</u> REGLEMENT D'HONORAIRES AU CABINET GOUTAL, ALIBERT & AVOCATS ASSOCIES – CONTENTIEUX D'URBANISME
Il est décidé de régler au Cabinet GOUTAL, ALIBERT & Avocats associés, la somme de 2 808 € à titre de frais et honoraires dans le cadre d'un contentieux d'urbanisme.
Visa de la sous-préfecture le 11/05/2015
Affichée le 11/05/2015

<u>DECISION MUNICIPALE n° 2015.16 du 06/05/2015 :</u> REGLEMENT D'HONORAIRES A MAITRE GANNAT, AVOCAT – CONTENTIEUX LOCATAIRE DE LA VILLE
Il est décidé de régler à Maitre GANNAT, avocat, la somme de 206.65 € à titre de frais et honoraires dans le cadre d'un contentieux avec un locataire de la ville.
Visa de la sous-préfecture le 13/02/2015
Affichée le 13/02/2015

<u>DECISION MUNICIPALE n° 2015.17 du 27/05/2015 :</u> REGIE DE RECETTES SPECTACLES ET EXPOSITIONS - MODIFICATIF
La régie de recettes instituée auprès du service culturel, dénommée régie de recettes Spectacles encaissant les recettes provenant des droits d'entrée aux spectacles recouvrés à l'aide d'une billetterie informatique pour des billets vendus à l'unité. Le paiement de la billetterie pourra être également effectué au moyen d'une carte bancaire via un terminal CB.

Visa de la sous-préfecture le 03/06/2015
Affichée le 03/06/2015

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire
Alors, nous passons aux questions diverses. Je veux dire un mot, Jacques, pardon, sur la vidéo-protection pour que tout le monde ait l'information. Cela va être très très rapide.

Monsieur le Maire
Simplement pour dire que… Jacques, je lis, très rapide. Normalement, d'ici mi-juillet à fin juillet, on devrait disposer au total de 26 à 30 caméras en fonctionnement sur la ville et on en aura de 30 à 34 en septembre, avec ta demande de 4 caméras dômes, pour couvrir des (inaudible). On arrive à la fin de ce schéma de déploiement de la vidéo-protection et je voudrais t'en remercier.

Et puis, sur la fibre optique, je fais très vite, pardon Jean-Christian, puisqu'on va passer aux questions posées, questions écrites. Sur la fibre optique, les choses avancent maintenant très très bien. La plupart des quartiers sont en cours de déploiement. Ce sont deux choses

sur lesquelles on communiquera à la rentrée, ces deux chantiers qui ont bien avancé, qui sont maintenant quasiment achevés.

Monsieur SCHNELL
Je peux dire un mot s'il vous plaît.

Monsieur le Maire
Un mot, oui. Un tout petit mot.

Monsieur SCHNELL
Juste vous signaler que le 2 juillet, salle Caravelle, de 14 heures à 20 heures, il y a une opération portes ouvertes soutenue par Orange, où vous verrez la fibre optique dans tous ses états, avec en particulier à 18 heures 30, une petite cérémonie pour marquer avec le Directeur régional d'Orange le fait qu'on arrive à la fin du programme de déploiement horizontal sur la ville. Donc le 2 septembre après-midi.

Monsieur le Maire
2 juillet.

Monsieur SCHNELL
2 juillet après-midi, pardon.

Monsieur le Maire
Bien. On va passer tout de suite, l'heure tourne, aux questions écrites, du groupe « La Celle Qu'on Aime ». La première question écrite, Jean-Christian, tu veux la lire, ou peut-être le rappeler, et puis ensuite tu commentes ?²

Monsieur SCHNELL
Je lis la question : « *Nous souhaitons connaître les conditions d'attribution des marchés publics relatives au gros œuvre ainsi qu'à la signalisation tricolore en vue de la rénovation de la place Berthet. Nous souhaitons aussi connaître le coût de l'éclairage public, le coût des futures plantations, le coût du mobilier urbain, ainsi que celui de la signalétique ».*

Les travaux de voirie et la signalétique lumineuse tricolore ont fait l'objet d'un marché à procédure adaptée soumis aux dispositions de l'Article 28 du Code des marchés. Ce MAPA avait deux lots : un lot génie civil de voirie avec une tranche ferme et deux tranches conditionnelles, c'était l'enrobé des rues Lamartine et Guynemer, et un deuxième lot qui était la signalisation lumineuse tricolore.

Un avis d'appel public à concurrence a été transmis le 9 avril 2015 au bulletin officiel, ainsi que sur la plateforme de l'acheteur public. Le dossier de consultation des entreprises a été dématérialisé sur le site www.achatpublic.com.

La date limite de remise des offres était le 6 mai 2015. Vingt-cinq entreprises ont retiré nominativement un dossier et deux ont visité le site. Cela concernait le lot 1. Cinq entreprises finalement ont remis une offre conforme dont une pour le lot 1 et quatre pour le lot 2. L'analyse des offres a été faite par la société DIAPASON (Monsieur PATIN). Une commission d'attribution a été réunie le 18 mai pour l'attribution des marchés sur la base d'une note qui comportait un critère prix pour 60 % et trois critères techniques pour 40 %. Les marchés ont été attribués à la société EUROVIA pour le lot 1 Génie civil et voirie, et à CITEOS pour le lot 2, Signalisation lumineuse tricolore.

Voilà pour la façon dont les marchés ont été passés. En ce qui concerne les informations sur les coûts.
Le lot 1 a été traité hors taxes à 819 716,55 euros.
Le lot 2 : 38 285,60 euros.
L'éclairage public, c'est un gros poste, 159 829,70 euros HT.
Les achats des végétaux, donc des arbres essentiellement, 6 000 euros HT.

Les bancs et corbeilles 9 520 euros.
La signalétique verticale 4 580 euros.
Si on additionne ces montants pour les items que j'ai cités, on arrive à un total de 1 037 932 euros HT ou 1 245 518 euros TTC.

Monsieur le Maire
Merci. Alors question 2, Florence. Non, non, parce qu'on va répondre à vos questions, et après vous interviendrez. On va répondre à vos questions écrites…

Monsieur BARATON (sans micro)
Inaudible

Monsieur le Maire
Alors, alors, oui, on va y répondre. Non, mais attendez Monsieur BARATON, on ne va pas relancer, réouvrir un débat. Chaque fois on répond à vos questions, ensuite on ne rouvre pas un débat. Laissez-nous répondre à vos questions, après, mais Monsieur le Maire, il vous dit… Ah !

Monsieur BARATON
(Début sans micro, inaudible) il y a un marché à 38 000 euros qui passe en appel d'offres, et à 150 000 euros, c'est négocié avec qui ? Avec l'entreprise qui travaille sur la ville ?

Monsieur le Maire
Bon, Jean-Christian, tu veux répondre ?

Monsieur BARATON
Je suis désolé, donc pourquoi est-ce qu'on lance un marché avec une procédure pour 38 000 euros et que pour 150 000 euros c'est de gré à gré avec l'entreprise soumissionnaire du marché de la ville, j'aimerais savoir.

Monsieur le Maire
On va répondre et puis il y a la question ALYOS… Oui, maintenant parce que, il est minuit…

Monsieur SCHNELL
Alors ALYOS avait un contrat, c'est ancien je ne me rappelle plus la date, le projet est ancien, d'assistance à maitrise d'ouvrage pour 77 000 euros. Ils ont fait la première partie de leur travail, le diagnostic, puis ils ont fait une préparation de projets. Les projets n'ont pas été considérés comme satisfaisants, et donc l'opération a été un petit peu suspendue pour reprendre de façon différente. Et d'un commun accord, nous n'avons pas continué avec ALYOS. Donc on a payé à ALYOS 39 000 euros sur les 77 000 euros qui étaient prévus, mais ça c'est du passé. Donc voilà pour ALYOS. L'autre question c'était pourquoi…

Monsieur le Maire
Pour le marché…

Monsieur BARATON sans micro
Pourquoi 150 000 euros ne passent pas en appel d'offres et que les 38 000 euros passent en appel d'offres.

Monsieur SCHNELL
Parce qu'on a un bail et que ça rentre dans les montants maxi/mini du bail et avec…

Monsieur le Maire
C'est conforme à la réglementation du marché.

Monsieur SCHNELL
Oui. Et même dans la mesure où on a un marché avec VIOLA, on utilise VIOLA et vous pourriez dire « Pourquoi pour certaines parties de l'activité de la ville vous n'utilisez pas VIOLA ? ».

Monsieur le Maire
Bien merci, deuxième question Florence, si tu peux la lire et puis ensuite…

Madame NAPOLY
Alors vous nous demandez de préciser ce qu'il adviendra du stade Corneille dans la perspective de la mise en œuvre du PLU. Il est un peu tôt pour vous répondre. Comme vous le savez, la procédure d'élaboration en est au stade de la finalisation du diagnostic, et nous entamons la concertation préalable à l'établissement du PADD.

Ce terrain, propriété de la Commune, est actuellement occupé par le lycée avec 1 200 élèves à la prochaine rentrée, et des perspectives d'accueil encore plus importantes dans les années à venir avec pourquoi pas des classes post-bac. Une concertation doit être menée avec le rectorat, à tout le moins une confirmation de leurs objectifs sur le lycée. Si ces projets se confirment, quels seront les besoins, notamment peut-être en termes de logement étudiant ?

De son côté, le SDRIF fait peser sur ce terrain à proximité de la gare, une forte pression foncière, et comme vous le savez, nous n'avons toujours pas le porter à connaissance de l'État. L'intérêt pour la ville et pour ses habitants d'une ouverture à un programme immobilier mixant habitat intergénérationnel, centres de santé et locaux d'entreprise n'est pas non plus à écarter sans réflexion sérieuse.

Enfin, l'avenir réglementaire de ce terrain ne peut être dissocié de celui que nous choisirons pour les autres lieux stratégiques de la ville, le Triangle de la Mairie, notamment. Nous aurons donc l'occasion d'échanger sur ce sujet à la rentrée.

Monsieur le Maire
Merci Florence.

Alors, nous passons à la troisième question écrite, Jacques FRANQUET.

Monsieur BARATON (sans micro)
Inaudible

Monsieur le Maire
Non, oui, mais… Monsieur BARATON, faites un commentaire, oui allez-y !

Monsieur BARATON
Je reviens juste un petit peu sur Berthet simplement pour vous dire qu'il serait bon de signer la convention devant notaire avec la Résidence Lamartine parce que je vous signale qu'aujourd'hui, il n'y a qu'un accord, écrit certes, mais pas devant notaire. Donc on n'a pas officiellement actuellement la place devant la pharmacie. Il faut quand même le savoir. Passons ! Donc Merci Madame…

Monsieur le Maire
Non, mais attendez Monsieur BARATON, vous dites des choses, je n'ai rien compris… Jean-Christian… Non, mais, on s'arrête une seconde là-dessus puis après, on continue parce que… Allez Jean-Christian.

Monsieur SCHNELL
Ça fait partie effectivement des petites choses qui traînent depuis longtemps. Il y a eu un transfert de propriété sur une partie du terrain qui est autour de la Résidence Lamartine. Ce transfert n'est pas effectivement signé devant notaire. On attend depuis près d'un an que le

Syndic de Lamartine fournisse au notaire des éléments qu'il a fournis me semble-t-il aujourd'hui. Voilà la réponse que je peux donner.

Monsieur le Maire
Bien. Merci.

Monsieur BARATON (sans micro)
Inaudible

Monsieur le Maire
C'était une question que vous posiez, on vous a fait la réponse…

Monsieur BARATON
(Début sans micro, inaudible). ... claire. En définitive, le Stade Corneille disparaîtra.

Monsieur le Maire
Vous n'avez rien compris. Rien compris.

Monsieur BARATON
Non, on n'a rien compris.

Monsieur le Maire
Relisez la réponse à tête reposée. Jacques FRANQUET pour la sécurité s'il te plaît.

Monsieur FRANQUET
Donc la troisième question écrite : « *Nous vous demandons de nous faire part de l'ensemble des statistiques relatives à la sécurité dans notre commune, ainsi que leur évolution sur les dernières années »*.

Voilà ce que nous avons obtenu de la Direction Départementale de la Sécurité Publique, donc la circonscription de Versailles à laquelle nous sommes rattachés, pour ce qui concerne la ville, j'entends bien.

Ils classifient habituellement par cinq catégories :

- Les atteintes aux personnes 2014 et l'évolution entre 2014 et 2013 puisque c'était aussi votre question : 72 atteintes aux personnes en 2013, 72 en 2014, évolution 0, c'est-à-dire pratiquement plat. Alors, ces atteintes comprennent les violences, les agressions, le trafic de stupéfiants, etc.,

- Atteintes aux biens donc comme je disais 464, -24% entre donc 2013 et 2014. Vous voyez qu'il y a une réduction très nette de ce domaine ;

- La délinquance de voies publiques : on est à 354 en 2014 avec -28% par rapport à 2013, donc également une forte réduction dans ce domaine-là ;

- Les cambriolages : on est à 99 en 2014, -34% par rapport à 2013, donc également forte diminution du domaine de cambriolage. On était à 150 en 2013 et 99 en 2014 ;

- Les vols avec violence, ce n'est pas très significatif, on est à 7 en 2014, on était à 5 en 2013 pour tout vous dire, donc évidemment ça fait 40%. Enfin, ce sont des valeurs absolues qui ne sont pas énormes.

Globalement sur l'ensemble de ces faits répertoriés, on est à 996. On baisse de 25% d'une année sur l'autre.

Monsieur le Maire
Merci Jacques. Alors, quatrième question écrite, Jean-Christian.

Monsieur SCHNELL
Question : « *Quelle est la composition du parc automobile de la ville ? Quelles sont les règles retenues par la mise à disposition de véhicules de fonction, notamment pour usage privé, et quel est le nombre de véhicules de fonction mis à disposition ?* »

Alors je vais vous détailler le parc de la ville. Il y a 50 véhicules au total, composé de 13 berlines qui sont genre de type Clio ou Twingo, 9 camionnettes de type Trafic, 9 petites utilitaires de type Kangoo, 13 véhicules à plateau ou à benne, 3 saleuses et 3 divers. Donc seulement 13 véhicules type berline.

Alors je vous rappelle qu'une voiture de fonction est un véhicule qui est mis à disposition d'un fonctionnaire de façon exclusive et permanente pour les nécessités du service ainsi que pour ses déplacements privés. Cette attribution constitue un avantage en nature donnant lieu à imposition et cotisations sociales. Cette mise à disposition est encadrée par une circulaire n°97K du 5 mai 97 et par ailleurs pour l'avantage en nature par une circulaire du 27 février 2014.

En ce qui concerne la ville de La Celle Saint-Cloud, en application de ces textes, seul le Directeur Général des Services bénéficie d'un véhicule de fonction qui lui a été accordé par arrêté du Maire en date du 20/06/2008. Il s'agit d'une Peugeot 308.

Monsieur le Maire
Merci Jean-Christian.

Alors cinquième question, donc Laurence. Oui, Monsieur BARATON, allez-y ! Commentez… allez-y.

Monsieur BARATON
Bon, on peut s'étonner qu'il n'y ait pas de voiture électrique, premièrement.
Deuxièmement, vous dites, bon ça fait combien de voitures de fonction ?

Monsieur le Maire
Une.

Monsieur BARATON
Non, Monsieur le Maire, non, non…

Un intervenant (sans micro)
Une voiture de service.

Monsieur BARATON
Ah bon ? Ah ce n'est pas pareil.

Monsieur SCHNELL
Je le répète, j'ai donné la définition d'une voiture de fonction : « C'est un véhicule qui est mis à disposition d'un fonctionnaire de façon exclusive, permanente, pour les nécessités du service ainsi que pour les déplacements privés ». Ça, c'est un premier cas de figure. Dans ce cas n'entre qu'une voiture suivant l'arrêté.
Par ailleurs, il y a 13 berlines. Donc ça fait une des berlines, il y a 12 autres berlines. Sur les autres…

Monsieur le Maire
Qui ne sont pas des voitures de fonction.

Monsieur SCHNELL
… qui ne sont pas des voitures de fonction. Les autres sont, soit des voitures de service, soit des voitures avec remisage à domicile. Pour certains postes, lorsqu'on pense que la

nécessité de service fait que la personne doit pouvoir à tout moment se déplacer pour les besoins du service, la personne peut ramener le véhicule chez elle, ne pas l'utiliser à titre personnel, mais par contre partir, à tout moment, en pleine nuit pour aller faire une activité quelconque.

Monsieur le Maire
Les astreintes voiries par exemple, les gens qui doivent ressortir de nuit pour des… Voilà, donc ils ont la voiture et ils rentrent chez eux avec la voiture et puis ils reviennent au bureau le lendemain. Monsieur BARATON ?

Monsieur BARATON
Monsieur le Maire, on peut me dire ce qu'on veut, là, ce sont des réponses purement administratives. Vous savez très bien au fond de vous-même qu'il y a un certain nombre de gens, c'est comme ça, qui rentrent chez eux, qui s'en servent le week-end, obligatoirement.

Monsieur le Maire
Vous avez des noms ?

Monsieur BARATON
Écoutez, si vous ne les voyez pas, écoutez, bon je vais…

Monsieur le Maire
Allez jusqu'au bout, qui ? Dites-le !

Monsieur BARATON
Vous avez dit « Les chefs de service », mais il n'y a pas qu'eux. Au service technique, il y a plusieurs personnes qui rentrent le soir avec les voitures…

Monsieur le Maire
Mais oui, c'est autorisé.

Monsieur BARATON
Et le week-end aussi. Et donc si c'est le week-end, c'est aussi à des fins privées.
Bon, d'accord, je n'ai rien compris, ce n'est même pas la peine de discuter. Je vous le donnerai en privé Monsieur…

Monsieur le Maire
Non, en privé, je ne veux pas le savoir, alors là. Jean-Christian ? Il n'y a rien à dire. Alors, on va passer à la cinquième question, Laurence.

Madame SEGUY
Je lis votre question : « *Notre groupe - enfin je parle en votre nom - à l'occasion de chaque séance de notre Conseil municipal depuis avril 2014, le souhait d'insérer dans le règlement intérieur la possibilité de publier les coordonnées de chaque groupe à la fin de toutes les tribunes libres de notre magazine municipal. Cette possibilité est ouverte dans de nombreuses publications d'autres communes ».*

Donc j'ai pris trois publications au hasard : Vélizy, Le Chesnay et Fontenay, ce n'est pas dans toutes les publications. « *A plusieurs reprises, il nous a été indiqué que ce sujet était à l'étude. Plus d'une année s'est écoulée, nous vous demandons d'indiquer à l'ensemble des élus la suite réservée à cette demande*. »

Donc comme je vous ai déjà répondu à plusieurs reprises, par oral et par mail, nous allons le faire à partir du nouveau magazine qui est en cours de sélection puisque nous avons fait faire une nouvelle maquette comme vous le savez et, à ce moment-là, nous insèrerons les coordonnées des groupes, bien que nous n'y soyons en aucun cas obligés pour vous être agréables. Donc ce sera fait en septembre, mais j'ai déjà répondu et plusieurs fois à cette question.

Monsieur le Maire
Merci Laurence.

Alors, nous arrivons à la fin de la séance, j'imagine qu'il n'y a plus de questions, je voudrais simplement dire… Monsieur BLANCHARD, oui parce que vous… posez vos questions. Allez-y !

Monsieur BLANCHARD
Ce n'est pas abusé, oui c'est du favoritisme… Je n'ai pas abusé des questions écrites, mais j'ai quand même trois questions qu'on s'est posées. La première, c'est plutôt une remarque qu'on m'a faite, il semblerait que les repas soient de qualité déplorable au collège Victor Hugo depuis un certain temps. Vous êtes quand même Conseiller général donc on peut…

Monsieur le Maire
On va demander à Madame la Conseillère départementale.

Monsieur BLANCHARD
… et que de nombreux élèves vont se nourrir au Kebab de La Châtaigneraie, ce qui n'est pas nécessairement très diététique, voilà. Non, mais on sait que les kébabs sont très riches, je n'ai pas dit plus… voilà, très riches en nombre de calories. C'est une première remarque qui n'attend pas de réponse tout de suite.

Une seconde remarque, sur les tribunes libres. Nous avons constaté assez récemment une tribune libre qui faisait des commentaires sur la politique nationale et qui n'abordait pas les sujets locaux. Normalement, une tribune libre c'est essentiellement sur les sujets locaux. Ça ne me choque pas s'il y a une référence à une actualité nationale, mais quand une tribune libre est centrée sur une actualité nationale, je pense qu'il ne faudrait pas l'accepter.

Et dernière question, nous avons appris que le Pavillon du Butard était en vente. Je pense que tout le monde a remarqué ça, est-ce qu'il ne serait pas opportun d'essayer de construire quelque chose collectivement autour de la commune, parce qu'on ne sait pas trop ce qui va devenir derrière. Donc est-ce que ce ne serait pas l'occasion de développer un projet d'autant qu'il se dit qu'on sera libéré de certaines emprises appartenant à la commune de La Celle Saint-Cloud du côté de Bougival donc, alors ce n'est pas pour dire on avait un ancien problème, on se libère…

Monsieur le Maire
Il se dit des choses étonnantes. Enfin, bref…

Monsieur BLANCHARD
Je ne sais pas, je ne sais pas.

Monsieur le Maire
Alors le repas au collège Victor Hugo, Madame la Conseillère départementale. Est-ce que c'est bon ou pas bon ? Est-ce qu'on en parle au Conseil d'administration ? Ça, c'est des sujets de Conseil d'administration d'école ?

Madame d'ESTEVE
Alors, effectivement, ce soir à 18 heures j'étais au Conseil d'administration du collège Victor Hugo avec Daniel TURCK. On n'a absolument pas abordé ce sujet-là, vous me l'apprenez, donc je vais me renseigner. Et je vais peut-être aller déjeuner effectivement sur place, et je vous dirai.

Monsieur le Maire
Alors tribune libre, ben oui tribune libre, par définition c'est libre. Bon, on ne va pas embêter le malheureux qui a fait un article…

Madame SERGUY
En fait, non, on peut parler de ce qu'on veut dans la tribune libre tant qu'on reste dans le cadre de la loi. Si certaines personnes souhaitent parler de politique nationale, on ne peut pas les en empêcher. On ne peut pas interdire la publication. Alors après on peut dire qu'il est préférable de parler de sujets locaux, mais en même temps comme c'est une tribune libre, le sujet est libre.

Monsieur le Maire
Merci Laurence. Butard, Florence !

Madame NAPOLY
Butard oui donc, effectivement on est au courant de la mise en vente du pavillon. Nous, on ne voit pas l'opportunité de se porter acquéreur de ce très joli bâtiment, qui n'est pas non plus très fonctionnel. Je ne vois pas très bien quel type de projet on pourrait mener dans ce pavillon en en assurant, de manière à ce qu'il ne soit pas d'un coût énorme pour la commune. Par ailleurs, il faut savoir que ce bâtiment est également extrêmement protégé, donc *a priori* il ne devrait pas pouvoir s'y faire quoi que ce soit qui entame la qualité des lieux. Donc je pense que, ceci étant, si un acquéreur se présente, l'ONF nous en parlera, mais aujourd'hui, on n'a pas vu d'opportunité réelle pour la commune pour acheter ce bâtiment qui n'est pas fonctionnel.

Monsieur le Maire
Il y a quelqu'un qui aurait été très intéressé, c'était le Président LE TROQUER dont, vous vous souvenez qu'il y a à peu près 60 ans, il organisait des parties assez fines dans cet endroit. Je n'en dis pas plus parce qu'il y a des jeunes oreilles dans ce Conseil.

Madame NAPOLY
En moins coquin, on peut imaginer un restaurant recherché qui pourrait s'y installer, mais sinon ça va être de toute façon complexe. L'ONF avait un pavillon similaire dans la forêt de Saint-Germain qu'ils ont vendu en premier et je ne sais pas à qui ils l'ont vendu en fait.

Monsieur le Maire
Merci Florence. Valérie, peut-être un mot sur les activités d'été ?

Madame LABORDE
Alors je vais être très, très rapide et je ne vais pas vous développer le projet. Simplement vous dire que depuis près d'un an on travaille avec les services sur un projet qui vise à favoriser l'accès autonome aux loisirs pour les jeunes de 12 à 25 ans. Donc ce projet, on va le commencer cet été, on a commencé par les vacances d'été, et on fait trois propositions cet été qui sont, très rapidement, deux séances de cinéma proposées le 4 et le 11 juillet, une animation conjointe bibliothèque jeunesse et espace jeux du Centre social au solarium de la piscine, qui seront proposées tous les mardis du mois de juillet le 7, le 21 et le 28 de 14 à 18 heures.

On espère également commencer cette offre à partir du 29 puisque les horaires d'été commencent à ce moment-là. Pour le 14 juillet, il y aura un dispositif particulier qui s'appelle « Livres voyageurs » qui sera proposé, c'est-à-dire que des livres pourront être empruntés à différents lieux et déposés à d'autres lieux. Donc là, en fait, des livres et des jeux du Centre social seront sortis, et seront proposés donc à la piscine. La communication est faite par affichage ainsi que par un encart dans Cell'été Famille et puis le journal.

Enfin dans le cadre des jobs en ville, avec le CPEA dont on parlait tout à l'heure, quatre contrats de 15 jours vont être signés avec des jeunes qui sont suivis par le CPEA et dont le projet professionnel est tourné vers l'animation. Donc on est bien dans de la prévention spécialisée. Ces jeunes travailleront de 14 à 20 heures en tandem, les 15 derniers jours de juillet et les 15 premiers jours d'août, pour repérer des jeunes désœuvrés sur la ville, qui savent pas trop quoi faire, et les inviter à venir jouer au basket ou à la pétanque ou à

d'autres activités de ballon. Donc le but, c'est à la fois les occuper, de les approcher puisque, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, le CPEA a fait un travail de rue, donc d'approche personnelle par rapport à ces jeunes, et puis d'éviter les regroupements autant que possible, voilà.

Monsieur le Maire
Merci Valérie. Une petite dernière question pour la route ? Monsieur BARATON ?

Monsieur BARATON
Bon, il y a un problème de propreté sur la ville, notamment sur l'Avenue Duchesne qui est à la limite de la poubelle. Deuxièmement, les bruits concernant la vente de la maison Avenue de Blignères, est-ce que c'est de l'info ou de l'intox ? Je vous dis ce qui nous remonte.

Monsieur le Maire
Ce qui vous remonte de quoi ?

Monsieur BARATON
Ben des gens nous posent des questions, disent « Il semblerait que la maison Avenue de Blignères soit à la ville ». C'est peut-être de l'intox, je n'en sais rien hein, je vous pose la question. Ce n'est pas dans les tuyaux pour l'instant ? Très bien. Une chose quand même beaucoup plus importante, c'est l'arrêt des travaux de l'Avenue des Gressets, parce que ça fait quand même pratiquement un mois que plus rien ne se fait Avenue des Gressets, sur les travaux, mais toutes les tranchées sont béantes quand même. Donc c'est quand même important…

Monsieur le Maire
On va vous répondre.

Monsieur BARATON
Et une dernière chose, la vidéo-protection coûte à VGP, donc aux contribuables, 505 400 euros. Comment se fait la répartition après au niveau des Communes, est-ce que c'est dans un schéma directeur ?

Monsieur le Maire
Voilà, on va vous répondre. Alors, est-ce qu'il y a d'autres questions ? Monsieur DASSÉ, on va lisser les questions-là.

Monsieur DASSÉ
Merci. Tout d'abord une première question à laquelle Monsieur le Maire, vous ne nous avez pas répondu lors de la séance du Conseil municipal du 24 mars dernier. Je m'étais permis d'attirer votre attention sur le plan antipollution qui a été voté par le Conseil de Paris en décembre dernier. Ce plan antipollution n'est pas sans conséquence, il est loin d'être anodin pour les Cellois.

Vous vous en souvenez peut-être, l'une des conséquences de ce plan antipollution, c'est que seront interdits de circulation dans la capitale à compter du mois de juillet 2016, c'est-à-dire dans un an, tous les véhicules immatriculés avant janvier 1997, c'est-à-dire une voiture sur sept. Et naturellement, il y a des Cellois qui sont concernés, qui ne pourront plus rouler dans Paris. Et puis, à partir de 2020, tous les diesels immatriculés avant 2011. Ça fait quand même un paquet de véhicules, et des aides seront accordées, mais exclusivement aux Parisiens pour pouvoir renouveler, enfin ou accéder à des prestations de type Autolib etc.

Donc, Monsieur le Maire, le point sur lequel je m'étais permis d'attirer votre attention la dernière fois, c'était de savoir si vous aviez entamé une concertation avec votre homologue de la Mairie de Paris, si une réponse vous a été apportée sur ce point. Est-ce que vous vous êtes concerté avec d'autres Maires de notre Département, parce que tout ça a des conséquences importantes ou aura des conséquences importantes sur le quotidien des

Cellois. C'était ma première question et cette fois-ci nous serions très heureux d'avoir une réponse.

Deuxième question ou observation parce que nous avions aussi prévu une question sur le Pavillon du Butard, le complément que je souhaitais apporter c'est que sur le site de l'ONF, vous constatez qu'également la Maison Forestière qui est juste à côté est en vente et elle est composée de deux lots. Des lots qui sont assez importants parce qu'au total ça représente le double de la surface du Pavillon du Butard. On voulait juste attirer votre attention là-dessus parce que peut-être que notre ville - puisque Monsieur le Maire vous avez dit qu'il y a une marge de manœuvre en matière d'investissement - je reprends…

Monsieur le Maire
Acheter les pavillons.

Monsieur DASSE
Je n'ai pas dit acheter les pavillons, mais il y a peut-être quelque chose, il y a peut-être un projet à imaginer avant qu'ils nous échappent. C'est peut-être le moment pour se mettre autour d'une table, travailler et imaginer quelque chose. Peut-être que ce ne sera pas convaincant, peut-être que ça ne répondra pas à un besoin, mais pourquoi s'interdire d'y réfléchir. C'était ma deuxième question.

Troisième question, dans le numéro de juin du magazine municipal, nous avons noté qu'en page 11, c'est-à-dire dans les pages intérieures, il était répondu point par point à notre tribune. Ça fait la seconde fois que nous relevons que, lorsque nous écrivons une tribune, la majorité s'accorde le droit d'y répondre dans le même numéro. Ce qui est une possibilité je vous rappelle qui ne nous est pas offerte puisque nous n'avons pas connaissance de votre tribune au préalable. Bon, on peut juger ce procédé pas nécessairement très loyal.

Quatrième question, elle est relative à la vidéo-protection cette fois, la question que nous nous posons, c'est « Pourquoi le domaine de Beauregard est-il exclu de ce dispositif ? » « Pourquoi n'y a-t-il aucune caméra à l'intérieur du domaine de Beauregard ? » Alors si la réponse consiste à dire que la SIEMP … Bon, nous dépensons beaucoup d'argent à Beauregard en termes de voiries, d'équipements publics, etc. Qu'est-ce qui nous empêche d'installer par exemple Place de Bendern un ensemble de caméras, une ou plusieurs caméras. Nous aimerions avoir une réponse à ce sujet.

Autre question, toujours relative à Beauregard : « Pourquoi les résidents de Beauregard sont-ils exclus de l'opération Voisins Vigilants ? ». On a déjà posé cette question, mais sans obtenir de réponse vraiment convaincante. Est-ce que votre réflexion a avancé sur ce point-là ?

Et puis enfin dernière question, vous le savez, malheureusement, un Français sur deux ne part pas en vacances. Et beaucoup de personnes sont encore présentes au mois de juillet. Alors Madame LABORDE nous a indiqué un élément du programme d'animation pour les jeunes. Quel est le programme d'animation prévu pour les adultes cette fois pour la saison estivale. Est-ce que les équipements sportifs et culturels seront de nouveau fermés ? Voilà l'ensemble de nos questions, merci de vos réponses.

Monsieur le Maire
Merci. Monsieur BLANCHARD est-ce que vous avez des questions ? Non ? Madame VIAL allez-y.

Madame VIAL
En ce qui concerne les interventions des sociétés extérieures sur les chaussées de la ville, je pense à l'enfouissement des différents réseaux EDF et Gaz, et également au passage de la fibre, j'aimerais savoir quel est l'accord qui existe avec la commune pour la remise en état des routes et des trottoirs. Je pense notamment aux sous-traitants d'Orange qui ont passé la fibre, ils ont rebouché les trottoirs, non pas avec de l'enrobé, mais avec une espèce de

ciment rose du plus mauvais effet et là nos rues, qui n'étaient pas déjà en très bon état, ressemblent à un véritable patchwork. Je n'ai vu personne venir vérifier ce que faisaient ces sociétés après leur passage.

Monsieur le Maire
Bien. Autre chose ? C'est tout ? Bien, on va répondre rapidement parce que je pense qu'on peut être succinct. Gressets, Jean-Christian, un petit point. Gressets et puis l'enrobage en rose là.

Monsieur SCHNELL
Effectivement, à Gressets, j'ai constaté aussi qu'il y avait encore des trous béants. C'est une raison fort simple, c'est un petit peu bête, mais c'est comme ça. On ne peut reboucher le trou que lorsque - dans ce cas-là c'est EDF, il y a le même problème pour le GAZ - à vérifier que les raccords qu'ils ont faits sont faits correctement. Or, l'inspecteur d'EDF qui doit intervenir tarde à venir. Donc j'espère qu'il va venir très rapidement, je ne peux pas dire autre chose, on lui demande, il ne le fait pas. On n'a pas le droit de reboucher tant que ce n'est pas vérifié.

Monsieur le Maire
Merci. Jean-Christian. Propreté, peut-être un mot rapide ?

Monsieur SCHNELL
Propreté, l'Avenue Duchesne, bon est-ce qu'elle est particulièrement sale. Il y a eu un problème de propreté, il y a deux-trois mois, qui avait duré quelques mois. On s'est aperçu en pistant la société, c'est TEP qui avait fait les opérations, qu'il y avait effectivement un des employés qui faisait mal son travail. Il a été retiré de ce marché, et il y a eu un mieux que j'ai pu constater juste après. Donc il y a un effort, alors peut-être que ponctuellement sur Duchesne, aujourd'hui, c'est sale, c'est possible.

Monsieur le Maire
Merci, Jean-Christian. Alors Jacques sur la vidéo-protection à Beauregard. Non, attends, laisse Jacques et puis on reviendra sur l'enrobé rose.

Monsieur FRANQUET
La vidéo-protection à Beauregard, quelle était la stratégie de la DDSP quand il a fallu définir l'ensemble du réseau de vidéo-protection, c'était de sécuriser, de faire une sorte de muraille virtuelle si vous voulez, autour de la ville, essentiellement ça. C'est ça le but, et c'est ça qui est en train d'être accompli puisqu'on a déjà des résultats très probants, je rappelle 24h/24, la nuit en particulier, la capacité d'identifier tout ce qui rentre, tout ce qui sort de la ville. Ça, c'est l'objectif numéro 1.

Et à partir du moment où vous fixez cet objectif numéro 1, vous placez des caméras aux différentes entrées de la ville et il y a un certain nombre de quartiers qui sont effectivement comme Beauregard, mais vous pouvez aussi constater qu'il y en a très peu à l'intérieur des quartiers eux-mêmes. Donc ce n'est pas Beauregard particulièrement, c'est tous les quartiers. À Beauregard par exemple, vous avez une caméra, même plusieurs parfois, qui surveillent chaque entrée-sortie, il y en a trois, routières et c'est ça la stratégie de cette vidéo-protection telle qu'elle est aujourd'hui. Ce qui n'empêche pas des évolutions dans le futur, mais en tout cas c'est ça.

Monsieur le Maire
Merci Jacques. Voisins Vigilants, peut-être très succinctement.

Monsieur FRANQUET
Oui, écoutez le principe du système protection Voisins Vigilants, il y a un autre nom, suite à la convention qui a été signée entre le Préfet et le Maire…

Monsieur le Maire
Citoyens responsables.

Monsieur FRANQUET
C'est le Maire et la DDSP donc, et le Préfet, c'est le volontariat, le volontariat, donc moi j'attends les candidatures, j'en ai plein, mais je n'en ai pas de Beauregard, je suis désolé. Quand il y en aura…

Monsieur le Maire
Il faut voir avec Monsieur BOUJEMAOUI, il faut voir avec la SIEMP.

Monsieur FRANQUET
On va regarder, mais on le traite au fur et à mesure des demandes.

Monsieur le Maire
Merci. Alors, oui Jean-Claude ?

Monsieur TEYSSIER (sans micro)
La question a été posée en …

Monsieur le Maire
En Conseil du quartier, oui.

Monsieur TEYSSIER
On est en train de lancer toute la procédure.

Monsieur le Maire
Vous êtes en train de lancer la procédure, très bien, très bien.

Sur le plan antipollution, bon ça c'est une démarche VGP, mais surtout du Département. C'est le Département des Yvelines qui est concerné et donc je vais saisir Pierre BEDIER d'initiatives à prendre au niveau départemental de l'ensemble des communes du Département des Yvelines parce que là ce n'est pas le Maire de La Celle Saint-Cloud et le Maire de Paris qui vont régler le problème, c'est clair. Ce serait ridicule de le penser. Donc c'est au niveau du Département et Pierre BEDIER devrait prendre une initiative sur ce sujet.

Alors peut-être un mot pour terminer sur la tribune, Laurence ? Florence ? Les tribunes, la question c'était… ils ont la réponse en même temps que la question, mais en fait non, on fait attention.

Madame NAPOLY
On vous a déjà répondu d'ailleurs sur ce sujet, il me semble que c'est la même chose hein. Souvent vous reprenez dans vos tribunes des choses que vous avez déjà énoncées ici, et nous on sait d'emblée que vous allez effectivement aborder ce sujet-là dans les tribunes. On fixe aussi nos tribunes, au départ en fonction de ce qu'on a entendu au Conseil municipal. Ce n'est pas simplement parce qu'on a triché.

Monsieur le Maire
Bien, sur ce, je vous souhaite à tous une très bonne soirée, un très bon été et surtout n'oubliez pas les fêtes de la ville, prochain week-end.

*